



RÉVISION DE LA Z.P.A.U.P

DE

SAINT-ASTIER 24110

1- RAPPORT DE PRÉSENTATION

Révision de la ZPPAUP prescrite le 28 juin 2002

Projet de ZPPAUP révisée arrêté le 29 juin 2007

ZPPAUP approuvée le 18 avril 2008

Vu pour être annexé à l'arrêté du

le Maire,
Jacques MONMARSON



Atelier d'architecture, urbanisme, paysage - G. Chambon & A. van der Elst, architectes dplg - urbanistes
17, rue Fonneuve - 33500 Libourne - tél 05 57 51 62 10 - fax 05 57 74 10 89 - email : anne-vdelst@wanadoo.fr

COMMUNE DE SAINT ASTIER 24110

Z . P . P . A . U . P .

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER



Rapport de présentation

Juin 2007



17 rue Fonneuve 33500 Libourne - tel 0557516210 - fax
0557741089 - email erewhonowhere@yahoo.fr -
site web <http://erewhon.free.fr>

La rive gauche de l'Isle à St Astier vue depuis le clocher



SOMMAIRE

1 - Préambule	page 3
1-1 - Rappel du contexte géographique, paysager, architectural	page 4
1-2 - Présentation de la Z.P.P.A.U existante	page 5
1.2.1 - Révision de la ZPPAU en ZPPAUP	page 5
1.2.2 - Objectifs de la révision	page 5
1-3 - Rappel du rôle d'une Z.P.P.A.U.P.	page 5
1.3.1 - Définition juridique	page 5
1.3.2 - Objectif et enjeu d'une ZPPAUP	page 6
1-4 - Contexte Juridique	page 7
1.4.1 - Les dispositifs réglementaires concernant le patrimoine à Saint Astier	page 7
1.4.2 - Articulation de la Z.P.P.A.U.P. avec les autres procédures et outils	page 8
2 - Historique de la ville de Saint Astier	page 10
2.1 - Les principales sources historiques	page 11
2.2 - L'Antiquité	page 12
2.3 - Le Moyen-Age	page 13
2.4 - La Renaissance	page 15
2.5 - 17ème / 18ème siècle	page 17
2.6 - 19ème / début 20ème	page 19
2.7 - Cartes de l'évolution historique de Saint Astier	page 29
3 - Présentation du patrimoine de Saint Astier	page 31
3.1 - Le patrimoine paysager	page 32
3.2 - Le patrimoine architectural : grands édifices remarquables	page 35
3.3 - Le patrimoine architectural : typologies architecturales	page 44
3.4 - Le patrimoine paysager urbain	page 71
3.4.1 Les «fenêtres visuelles» sur le bourg	page 71
3.4.2 Les paysages urbains à l'intérieur du bourg	page 73
4 - Les enjeux de protection	page 82
4.1 - Enjeux de protection du bourg et de ses accès	page 83
4.2 - Enjeux de protection hors bourg	page 86
4.2.1 - Enjeux de protection du patrimoine rural bâti	page 88
4.2.2 - Enjeux de protection des Châteaux de Puy-St-Astier et de Puy-Ferrat	page 97
4.2.3 - Enjeux de protection du petit patrimoine	page 103
4.2.4 - Enjeux de protection des paysages naturels	page 104
4.3 - Les zones de protection	page 108
5- Annexes	page 109
- Inventaire et repérage du patrimoine dans les hameaux	

1 - PREAMBULE

1.1 - RAPPEL DU CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, PAYSAGER, ET ARCHITECTURAL

La commune de Saint-Astier, chef-lieu de canton, se situe au centre du département de la Dordogne dans le Périgord Blanc, à environ 18 km au sud-ouest de Périgueux.

Lieu d'échange qui draine des activités économiques, Saint-Astier se trouve depuis longtemps sur des axes majeurs de communication (autrefois le fleuve, puis la RD 6089, et maintenant l'autoroute A89).

Pôle commercial actif, Saint-Astier a joué tout au long de son histoire un rôle de centre de commerce et de services pour le milieu rural environnant en concurrence avec Périgueux, chef lieu du département, et avec les autres villes de moyenne importance comme Mussidan pour la vallée de l'Isle et Ribérac pour le plateau.

Le territoire communal présente une superficie de 3425 ha (dont 190 ha de surface agglomérée). Il est à cheval sur la rivière Isle (affluent de la Dordogne) avec la majeure partie de son territoire sur la rive droite.

C'est donc un territoire vaste qui s'étend principalement sur des espaces de plateaux à dominante boisée, compartimentés par des vallonnements profonds, de part et d'autres de la vallée de l'Isle, à dominante agricole hors des espaces urbanisés.

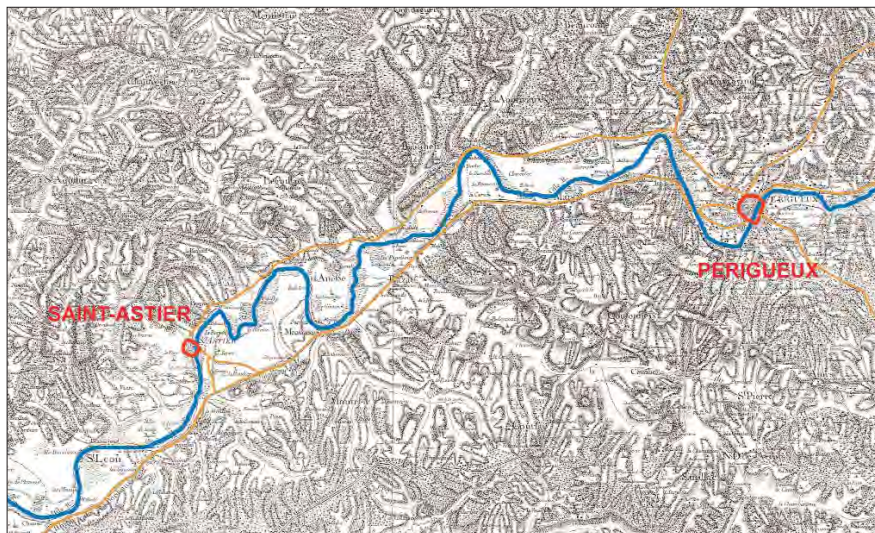
La fondation légendaire du bourg est liée à Saint Astier, Ermite qui vécut vers le VIII^e siècle dans les collines non loin du bourg actuel, là où se trouve aujourd'hui «la chapelle des bois».

Développé à partir d'un ancien gué, le bourg de Saint-Astier abrite un patrimoine architectural, urbain, et paysager important, qui témoignent encore aujourd'hui d'une longue histoire de la ville et de son territoire.

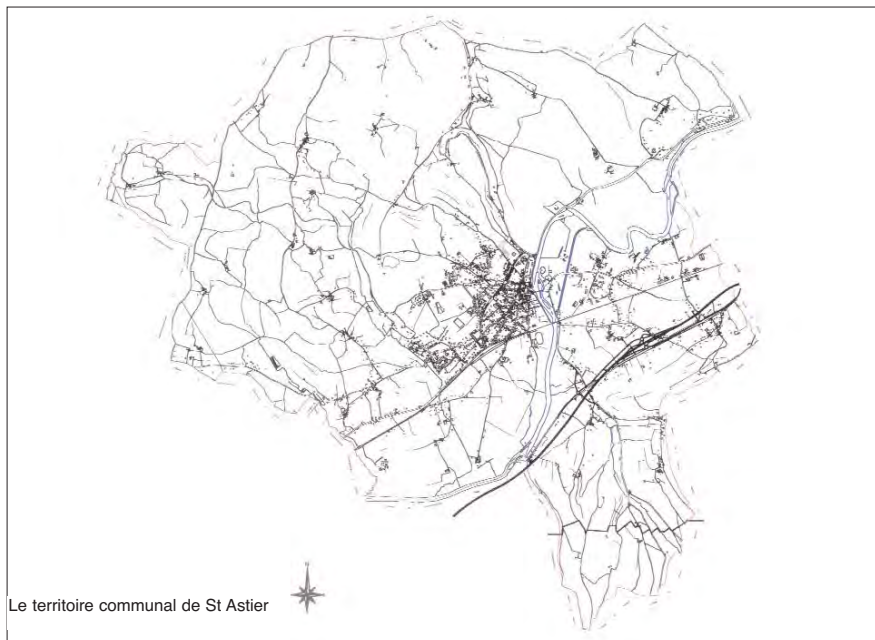
En plus des éléments architecturaux ponctuels remarquables comme l'église, et les châteaux de Puy-St-Astier, Puyferrat, ou encore Fayrerou, c'est aussi l'ensemble urbain du centre ancien qui présente un intérêt patrimonial important.

En outre de nombreux espaces de son territoire rural sont eux aussi remarquables par leurs qualités paysagères et architecturales. Et en plus de constituer un cadre de vie de qualité, ces espaces hors du centre bourg attestent d'une histoire et d'une occupation du territoire spécifique.

Le présent rapport a pour objet de mettre en évidence les enjeux de protection, et de donner à la ville de Saint Astier un document permettant de donner les base pour communiquer et faire vivre son patrimoine architectural et naturel.



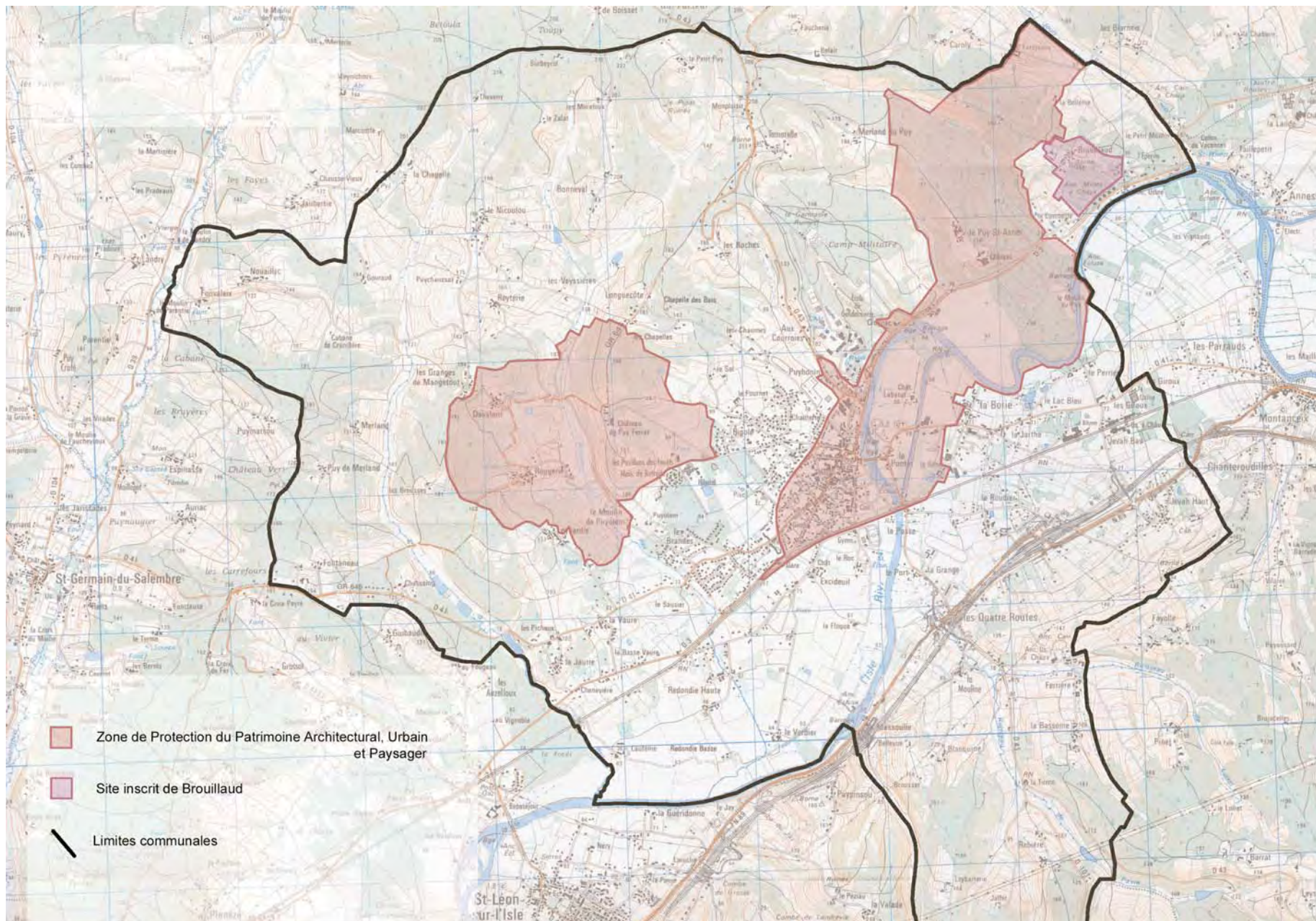
Les axes de communication au XVIII^e s. (d'après carte de Belleyme)



Le territoire communal de St Astier

1.2 - PRESENTATION DE LA ZPPAUP EXISTANTE

ETAT ACTUEL : LES ZONES DE PROTECTION DE LA ZPPAUP AVANT RÉVISION



1.2.1 - HISTORIQUE DE LA Z.P.P.A.U.P

Sur une proposition de l'Architecte des Bâtiments de France en 1988, l'élaboration d'une Z.P.P.A.U. sur la commune de Saint Astier fut prescrite.

Elle a été approuvée en Conseil Municipal, le 18/05/1990; puis soumise à enquête publique de avril à juillet 1991; elle a été examinée par le Collège Régional du patrimoine et des sites le 7/01/1993.

Définitivement approuvée par délibération du Conseil Municipal le 25/03/1993, l'arrêté préfectoral instituant cette Z.P.P.A.U.P a été pris le 3/06/1994 par le préfet de Région Bernard Landouzy.

Le 28/06/2002, la commune de Saint-Astier a délibéré pour demander la révision de la Z.P.P.A.U., qui conformément à la loi Paysage du 8 janvier 1993, devient une Z.P.P.A.U.P. (le «P» ajoutant la protection paysagère à la protection architecturale et urbaine).

1.2.2 - LES OBJECTIFS DE LA REVISION

La Z.P.P.A.U telle qu'elle se présente avant révision, définit deux vastes espaces de protection, liés pour l'un au château de Puyferrat, et pour l'autre au bourg et au château de Puy-St-Astier. Les inconvénients majeurs peuvent se résumer dans une volonté de protection ne distinguant pas suffisamment les objectifs paysagers des objectifs proprement urbanistiques et architecturaux, et entraînant de fait de trop de contraintes sur certains sites d'extension urbaine à faible enjeu architectural, et laissant sans protection des sites sensibles comme le sud de la vallée de l'Isle, où certains hameaux caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle.

Les principaux objectifs de la révision seront donc :

- un remodelage plus fin des périmètres participant de façon significative à la visibilité des monuments historiques.
- l'intégration, dans le périmètre, des paysages et ensembles ruraux jugés emblématiques des qualités morphologiques de la commune de Saint Astier.
- une hiérarchisation des enjeux de protection patrimoniale, en les spécifiant davantage.
- un règlement adapté aux enjeux particuliers, et dont la compréhension soit facilitée par les documents d'analyse fournis dans le rapport de présentation, donnant une large place à l'illustration.

1.3 - RAPPEL DU RÔLE D'UNE ZPPAUP

Les textes d'application

Les modalités d'application de la loi du 7 janvier 1983 sont fixées par :

- Le décret n° 84-304 du 25 avril 1984 (D.n° 84-304, 25 avril 1984 modifié par D.n°99-78, 5 février 1999)
- Le décret n°99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux (D.n°99-78, 5 février 1999 : JO, 7 février)
- La circulaire n°85-45 du 1^{er} juillet 1985 (Circ. n° 85-45, 1^{er} juillet 1985 : BO min.Équip. n° 85/32)
- La circulaire n°95-23 du 15 mars 1995 (Circ n° 95-23, 15 mars 1995 : BO min.Équip. n° 95/12)

1.3.1 - DEFINITION JURIDIQUE

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager est un instrument contractuel de gestion du patrimoine local d'une commune.

La Z.P.P.A.U.P. constitue un document de référence patrimonial pour la commune.

La loi du 7 janvier 1983

La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 (JO, 9 janvier et rect. 6 mars) modifiée, relative à la répartition de compétences entre l'État et les collectivités locales, a institué autour des monuments historiques et des sites classés des zones dites « de protection du patrimoine architectural et urbain, « dont le régime, fixé par les articles 70 à 72 de la loi, a remplacé celui des anciennes zones de protection résultant des articles 17 à 20 et 28 de la loi du 2 mai 1930 désormais abrogés par l'article 72, alinéa 3, de la loi de 1983».

Ces zones de protections du patrimoine architectural et urbain ont vu leur intitulé complété par le mot «paysager» par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 (JO, 9 janvier). Cette adjonction renforce la vocation de cette procédure à prendre en compte l'ensemble des éléments patrimoniaux dans leur diversité et leur pluralité, pratique qui prévalait dans le traitement des abords des monuments historiques qu'elle devait améliorer. Elle conforte également la capacité de cet instrument à intervenir sur des espaces à protéger et à mettre en valeur indépendamment de l'existence d'un monument historique (circ. n°95-23, 15 mars 1995, II, C, al.1^{er}).

Éléments du dossier (article 3 décret n°84-304 du 25 avril 1984)

Le dossier du projet de zone comprend :

- **un rapport de présentation** (non opposable au tiers) exposant les particularités historiques, géographiques et urbaine de la zone ainsi que les raisons de sa création
- **l'énoncé des règles générales et particulières** (ou prescriptions) qui lui sont applicables dans sa totalité ou dans certaines de ses parties en ce qui concerne la protection des paysages, l'architecture et l'urbanisme
- **un document graphique faisant apparaître les limites de la zone** et, le cas échéant, des parties de zones soumises à des règles spécifiques.

Le dossier de la «zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager» est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes intéressées et à la préfecture (article 8 décret n°84-304 du 25 avril 1984).

1.3.2 - OBJECTIF ET ENJEUX D'UNE Z.P.P.A.U.P.

OBJECTIF :

L'objectif d'une ZPPAUP est d'établir un document partenarial entre l'Etat et la commune visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager local.

Ce document entraîne la création d'un périmètre de protection pertinent adapté aux enjeux et spécificités de la commune, accompagné d'un ensemble de règles (prescriptions ou recommandations).

La ZPPAUP constitue donc un cadre de référence pour les différentes interventions opérationnelles engagées ou à venir au niveau public ou privé.

La ZPPAUP a été conçue en premier lieu pour améliorer la gestion des abords des Monuments Historiques en supprimant les servitudes de protection jugées trop contraignantes en raison de la rigidité du périmètre de protection.

Le rayon des 500 mètres est donc remplacé en ZPPAUP par un périmètre, continu ou non, mieux adapté aux particularités communales. À l'intérieur de ce périmètre, aucune modification de l'aspect extérieur des immeubles nus ou bâtis ne peut être effectuée sans l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

La ZPPAUP permet de préserver l'atmosphère particulière des lieux en mettant l'accent sur les configurations générales, et en proposant des outils de protection plus souples : cônes de visibilité, axes des vues, ensembles de façades, etc.

Elle saisit dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local : une suite de façades homogènes, un ensemble à caractère monumental, une entité paysagère... D'une grande souplesse, la procédure de ZPPAUP s'adapte à tous les types de lieux - construits ou naturels, grands ou petits, communaux ou intercommunaux - pourvu qu'ils soient dotés d'une identité patrimoniale.

D'un point de vue législatif, la ZPPAUP présente la spécificité d'assurer une harmonisation des protections dans un seul document et un seul règlement.

ENJEUX :

1/ SENSIBILISER

Mettre en place une ZPPAUP c'est, dans un premier temps, afficher une préoccupation politique forte pour la connaissance et la protection du patrimoine local.

En dotant la gestion de son urbanisme de règles architecturales, urbaines et paysagères fines et adaptées aux particularités du territoire, la commune affiche une volonté de mieux faire connaître le patrimoine existant, pour le préserver et assurer sa mise en valeur.

2/ INTERVENIR

La ZPPAUP, par la sensibilisation accrue des populations et des édiles au patrimoine, doit permettre à terme d'intégrer naturellement la gestion de celui-ci dans une démarche de projet urbain, et de l'inscrire dans une perspective dynamique.

La ZPPAUP constitue alors non seulement le cadre réglementaire de référence unique des actions en faveur du patrimoine bâti, mais aussi le moteur d'une dynamique de réhabilitation et de revitalisation de la commune.

Un «aller-retour» doit s'organiser entre la ZPPAUP et la démarche de projet, dont elle devient le préalable ou l'accompagnement. L'opérationnel doit prolonger et " ancrer " la ZPPAUP dans le contexte économique; la zone de protection peut alors cadrer, et qualifier, sur le plan architectural et patrimonial, le processus opérationnel projeté ou en cours.

La ZPPAUP est donc en quelque sorte un pacte patrimonial préalable entre la municipalité, les habitants et l'Etat, qui constitue les fondations du projet de développement à venir pour la commune. Elle est un outil qui va au-delà de la simple protection patrimoniale, puisqu'il peut constituer le socle d'une démarche de projet urbain sur la commune.

1.4 - CONTEXTE JURIDIQUE

1.4.1 - LES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE PATRIMOINE À SAINT ASTIER

La ville est soumise à des servitudes d'utilité publiques au titre des MONUMENTS HISTORIQUES (loi du 31/12/1913 et loi du 02/05/1930) et de la PROTECTION DES SITES (loi du 02/05/1930).

LA PROTECTION DES SITES

La loi de 1930 sur **les sites** permet de protéger des espaces d'une grande diversité : Parcs et jardins, espaces naturels, pays et terroirs marqués par l'empreinte humaine, écrans paysagers des monuments pour lesquels la seule protection des abords serait insuffisante ou inadaptée.

En tant qu'acteur de la qualité du paysage, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a pour mission de veiller sur les **espaces inscrits ou classés au titre des sites**. Cette surveillance s'attache en particulier aux traces du travail de l'homme dans le paysage : *composition du lieu, éléments structurants comme les murs de soutènement, les haies, les talus, les canaux...*

L'ABF donne son avis sur les travaux à exécuter dans les sites. Il participe au montage des dossiers d'inscription ou de classement.

Dans les sites inscrits:

L'ABF doit être consulté pour tout projet de modification, à l'exception des travaux d'exploitation et d'entretien courant.

Les demandes d'autorisation de destruction sont soumises à avis conforme. Les modifications ou constructions ne font l'objet que d'un avis simple, mais l'ABF peut suggérer au ministre de recourir à des mesures d'urgence ou de lancer des procédures de classement s'il estime qu'une intervention menace la cohérence du site.

Dans les sites inscrits, la publicité est interdite et les enseignes doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée par le SDAP.

Dans les sites classés, qui sont a priori inconstructibles sauf exception:

Les déclarations de travaux relèvent du préfet, sur avis de l'ABF.

Les permis de construire ou de démolir relèvent de l'autorisation du Ministre chargé de l'environnement, après examen par la commission départementale des sites.

Les aménagements peuvent être autorisés dans la mesure où ils s'intègrent harmonieusement au site. Les dossiers, instruits par les DIREN, sont soumis à l'avis de l'ABF et présentés devant la commission départementale des sites.

La publicité est interdite dans les sites classés, et l'installation d'enseignes doit faire l'objet d'un avis favorable de l'ABF. A titre exceptionnel, le Ministre chargé de la culture peut « évoquer », c'est-à-dire se saisir du dossier et émettre l'avis requis - qu'il soit conforme ou simple - à la place des autorités déconcentrées.

Au titre de la PROTECTION DES SITES (loi du 02/05/1930) sont soumis à la servitude de protection des sites et monuments naturels :

Le site de Brouillaud, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : la section AD, à partir de l'angle Nord Est de la parcelle n°278, le chemin rural non numéroté bordant les limites Est des parcelles n°278, 276, 275, 274, la limite Est du lieu-dit «Brouillaud», la limite des sections AD/AC, la limite Nord du lieu dit «Brouillaud», le chemin rural non numéroté bordant les limites Nord des parcelles n°303, 304, 305, 264, 265, 277, et 278 jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle n°278 (point de départ) site inscrit le 10 mai 1979.

LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure : toute modification sur celui-ci rejaillit sur la perception, et donc la conservation de ceux-là. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques. La servitude de protection des abords intervient automatiquement dès qu'un édifice est classé ou inscrit. Le périmètre de ZPPAUP, lorsqu'il est arrêté, se substitue au rayon de 500m.

Protéger la relation entre un édifice et son environnement consiste, selon les cas, à veiller à la qualité des interventions (façades, toitures, matériaux), à prendre soin du traitement des sols, du mobilier urbain et de l'éclairage, voire à prohiber toute construction nouvelle aux abords du monument.

Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'autorisation de l'ABF. Les enseignes sont également sous son contrôle. La publicité et les préenseignes, interdites dans le périmètre de la ZPPAUP, peuvent être rétablies à condition d'être réglementées par une zone de publicité restreinte (ZPR).

Au titre des MONUMENTS HISTORIQUES (loi du 31/12/1913 et loi du 02/05/1930) sont soumis à la servitude de protection des monuments historiques :

- **L'église** classée Monument Historique le 22 janvier 1910

- **Le château de Puyferrat**, classé Monument Historique sur la liste de 1889

- **Le château du Puy St.Astier** : les façades et toitures du château ; les deux cheminées de la grande salle du deuxième étage, les plafonds voutés de la Tour Nord et de la Chapelle, le plafond peint du petit salon, les restes des remparts, le pigeonnier, inscrits à l'Inventaire des Monuments Historique le 1^{er} février 1988

- **La maison, parcelle n°172**, section J du cadastre : la tourelle inscrite à l'Inventaire des Monuments historiques le 6 décembre 1948

- **La maison, parcelle n°189**, section J du cadastre : la tourelle d'escalier inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques le 6 décembre 1948.

- **La Chapelle des Bois, parcelle n°48**, section BS du cadastre, inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques.

1.4.2- ARTICULATION DE LA Z.P.P.A.U.P. AVEC LES AUTRES PROCÉDURES ET OUTILS

La ZPPAUP et les autres dispositifs de protection :

Les Monuments historiques demeurent, en ZPPAUP, assujettis à leur propre régime d'autorisation de travaux ; cependant, comme il a été dit, les monuments historiques compris dans le périmètre de ZPPAUP n'engendrent plus de protection au titre des abords.

Les effets d'un site inscrit sont suspendus dans le périmètre de la ZPPAUP ; par contre, les sites classés restent assujettis à leur propre régime d'autorisation de travaux.

La publicité et les pré-enseignes sont interdites en ZPPAUP ; cependant, un règlement local de la publicité permet de déroger à cette règle par la création d'une zone de publicité restreinte (ZPR). Ainsi, tous les dispositifs de publicité et enseignes font l'objet d'une procédure de déclaration qui requiert l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le mobilier urbain est également concerné qu'il soit ou non le support d'une pré-enseigne ou d'une publicité.

La ZPPAUP et les documents d'urbanisme :

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique et à ce titre, les dispositions du **PLU** doivent être compatibles avec ses objectifs et ses dispositions (c'est pourquoi la ZPPAUP entraîne très souvent la création d'un PLU ou d'une carte communale quand ils n'existent pas).

Le règlement de la ZPPAUP crée une servitude spécifique au regard du règlement du PLU et s'impose à celui-ci. Ces deux documents sont complémentaires : avec le PLU, la commune définit son projet et ses objectifs économiques, sociaux et fonctionnels, et les moyens de les mettre en œuvre ; avec la ZPPAUP, elle enrichit ce projet d'une dimension patrimoniale et d'une exigence qualitative.

ZPPAUP et outils opérationnels d'accompagnement :

La ZPPAUP participe au renouvellement des tissus existants en leur offrant une sorte de charte de protection et de mise en valeur patrimoniale à laquelle vient s'associer un arsenal d'outils opérationnels de traitement.

La recherche d'une coordination avec la mise en place d'autres procédures est essentielle :

- La procédure de Résorption de l'habitat Insalubre (RHI) peut être utilisée pour lutter contre l'habitat insalubre irrémédiable.

La RHI permet de traiter l'habitat insalubre par acquisition des immeubles sous déclaration d'utilité publique.

Ces immeubles sont alors démolis et, éventuellement reconstruits, avec le subventionnement de l'Etat. La RHI concerne surtout les immeubles habités ; cependant, les immeubles vides peuvent être inadaptés à l'habitat au regard de l'insalubrité et entraîner l'insalubrité des immeubles voisins ou celle d'un îlot, et à ce titre, ils peuvent être inclus dans l'opération de RHI, à condition que le ou les îlots concernés soient encore habités, au moins partiellement.

La procédure de RHI est utilisée aujourd'hui de manière sélective sur des immeubles ponctuels.

- Les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Ces opérations à caractère incitatif ont pour objectif la mise en valeur du patrimoine immobilier ancien, même le plus banal.

L'OPAH accorde des subventions aux propriétaires bailleurs et occupants plus ou moins importantes selon le degré de contraintes choisi.

En ZPPAUP, les OPAH doivent donc réhabiliter les logements dans le respect du patrimoine.

- Le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI)

C'est également un outil d'intervention pertinent en ZPPAUP pour lutter contre les problèmes de vacance et/ou de dégradation de l'habitat ancien.

Le PRI est un outil de contrainte issu de la loi Malraux¹ qui a pour objet la restauration et la remise en état d'habitabilité complète d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles anciens dans un périmètre créé à cet effet.

1- La loi Malraux, en 1962, a créé le PRI comme outil destiné à favoriser, dans les quartiers vétustes, la réhabilitation complète des immeubles, comme alternatif à la procédure de rénovation urbaine consistant à exproprier, démolir et reconstruire après avoir déplacé et relogé les habitants et les activités.

A l'intérieur du périmètre délimité par la collectivité locale, les travaux de remise en état des immeubles sont déclarés d'utilité publique (DUP), puis notifiés aux propriétaires qui doivent les exécuter dans un délai fixé, faute de quoi la procédure d'expropriation peut être engagée.

Avant tout, le projet de PRI et de DUP doit avoir fait l'objet d'une concertation préalable avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et les travaux devront avoir reçus le visa de l'ABF.

Le PRI peut constituer l'un des mécanismes opérationnels d'une ZPPAUP ; d'ailleurs, l'association du dispositif ZPPAUP et de l'outil PRI permet d'obtenir des dispositifs d'aides financières et de déduction fiscales très attractifs.

A Saint Astier il existe déjà un périmètre de Restauration Immobilière.

- Les Travaux d'intérêt architectural :

Pour répondre à des exigences patrimoniales particulières, certains travaux peuvent être déplaçonnés (sur la base d'un dossier visé par le SDAP) en secteur sauvegardé, en ZPPAUP et en OPAH à volet patrimonial, au titre des Travaux d'Intérêt Architectural (TIA).

2 - HISTORIQUE DE LA VILLE DE SAINT-ASTIER

2.1 - PRÉSENTATION DES SOURCES UTILISÉES

2.2 - L'ANTIQUITÉ

2.3 - LE MOYEN-AGE

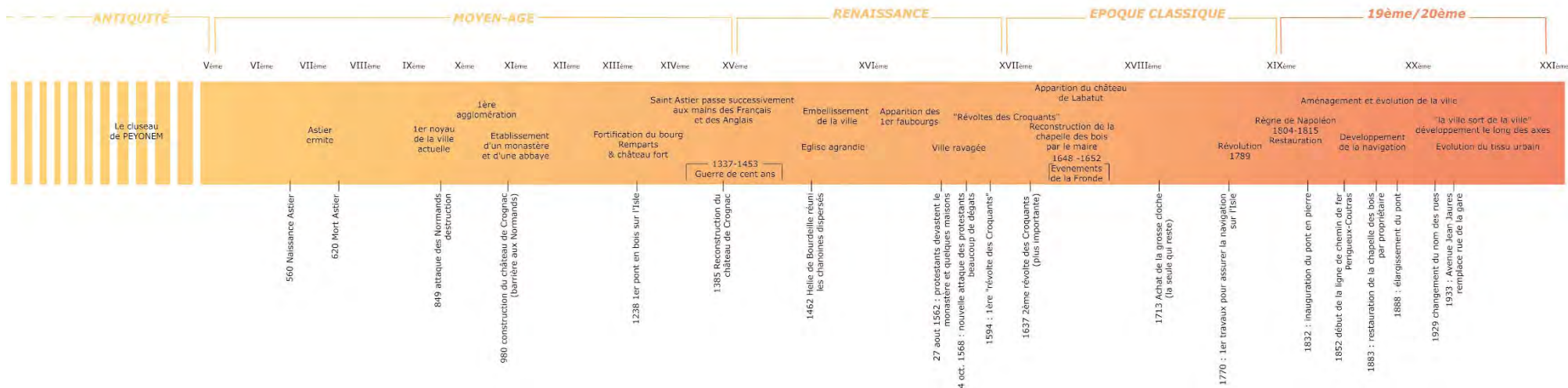
2.4 - LA RENAISSANCE

2.5 - 17ÈME / 18ÈME SIÈCLE

2.6 - 19ÈME / DÉBUT 20ÈME

2.7 - CARTE DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE SAINT-ASTIER ET CARTE DE L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE VIAIRE

Saint Astier a conservé une bonne lisibilité de ses strates historiques, qui permettent aujourd'hui de percevoir l'histoire de la ville au travers de ses voies, découpages parcellaires, et de ses différentes typologies d'habitat.



2.1 - PRESENTATION DES PRINCIPALES SOURCES HISTORIQUES

Différents types de sources permettent de retracer l'histoire et l'évolution d'un bourg et de sa commune :

- Les sources bibliographiques, qui fournissent des informations générales ou ciblées sur une question précise.
- Les sources iconographiques, qui donnent des informations topographiques sur le territoire ou l'architecture à une certaine époque : cartes postales, gravures. (tous ce qui est document figuré).
- Les documents d'archives, notamment ceux conservés aux Archives Départementales et parfois aux Archives Communales..
- Les dossiers de la DRAC, qui possède entre autres des fiches plus ou moins complètes sur les monuments classés ou inscrits.

D'un point de vue bibliographique, les sources sont relativement pauvres pour Saint Astier.

Peu d'ouvrages relatent l'histoire du bourg, seul le « **Saint-Astier Petit Vilo** » d'Edouard Nogué, étudie la formation et l'évolution du bourg depuis son origine jusqu'au XXe siècle. Ce livre, d'ordre assez général, constitue néanmoins une première base documentaire et historique, permettant de comprendre les grandes lignes de développement du bourg et de ses principaux monuments.

Outre cet ouvrage, quelques articles ont été consacrés aux édifices importants de la commune. La plus grande partie de ces écrits concerne l'abbaye et les châteaux :

- Abbé Audiern « *Notice Historique sur la ville de Saint-Astier, son église et une ancienne chapelle* ».
- Jacques Gardelles : « *La collégiale de Saint-Astier* » dans l'Aquitaine Gothique
- Roumejoux : « *La collégiale* » dans BSHAP
- Duhamel Martine : « *Le château du Puy-Saint-Astier* »
- Aurilleau Serge : « *Le château de Puyferrat à Saint-Astier* »

D'un point de vue iconographique, les dessins du village (essentiellement la collégiale) réalisés au XIXe siècle par l'archéologue bordelais Léo Drouyn, constituent l'un des rares témoignages de cette époque.

Les archives Départementales de la Dordogne se révèlent plus riches, du moins pour le XIXe siècle, car les séries concernant l'Ancien Régime sont relativement succinctes, et n'apportent aucun élément sur l'urbanisme de la ville et de la commune.

La carte dite de Belleyme constitue le seul élément important du XVIIIe siècle.

Cette carte, dressée dans les années 1760, par un ingénieur et géographe du Roi qui lui laissa son nom, localise de façon relativement précise les principales traces d'occupations humaines : ville, bourg, hameau, châteaux, abbaye, moulin à eau... mais aussi les principaux éléments du paysage : vignes, bois ou forêt et marais. (chap. sur «17è-18è»).

La première source cartographique permettant d'analyser de façon précise aussi bien la structure urbaine des villes et leur bâti, que la topographie, apparaît au début du XIXe siècle.

Plus connu sous le nom de cadastre Napoléonien, celui de Saint-Astier est partiellement conservé aux archives (il manque une partie du bourg).

Divisé par sections géographiques, il indique de façon précise le nombre et l'importance des demeures en 1810, sur la totalité du territoire de la commune. Sa superposition avec des plans de différentes époques permet de dater et de retracer l'évolution de ces constructions : modifications, destructions ou conservations.

Les archives, classées par série, permettent également de suivre de façon plus précise l'évolution de certains éléments de l'urbanisme et du paysage.

La série O, divisée en sous-série, conserve différents types de documents liés à l'urbanisme. Une première série de documents concernent les archives se rapportant aux constructions et réparations de bâtiments publics, à l'équipement urbain et à l'aménagement d'espaces publics : Bureau de Poste, Abattoir, Halles Publiques, Pont, Monument aux Morts, puits, lavoirs, fontaines, éclairage, électricité...

Un second type de documents, dont un nombre important de plans, se rapportent à la voirie.

Plusieurs plans du bourg à différentes époques sont conservés (plans 1884 et 1929). Ils montrent le développement des constructions, tant quantitativement que géographiquement, aux époques données.

D'autres plans concernent des projets d'alignement de diverses rues, ils permettent de suivre l'évolution de leur tracé.

D'autres plans encore se rapportent à la création de voies nouvelles et à la suppression d'anciennes. Ce type d'opération entraînait souvent de la part de l'état ou de la municipalité l'acquisition de terrains, l'expropriation de certains propriétaires ou bien encore la destruction de maisons.

Tous ces plans concourent à la compréhension du tissu urbain actuel du bourg.

La série S des archives regroupe tous les dossiers du XIXe au XXe siècle, concernant les voies de communication, aussi bien routière que fluvial ou ferroviaire sur l'ensemble du territoire de la commune.

La sous-série 2 S regroupe tous les dossiers, le plus souvent accompagnés de plans, se rapportant aux chemins de grande communication et vicinaux de la commune : classement, construction, modification du tracé et entretien.

La sous-série 3 S conserve tous les éléments relatifs au réseau fluvial, notamment pour Saint-Astier, un dossier important concerne l'aménagement de la navigation de l'Isle : percement de canal, construction d'écluse et de pont. Enfin, une dernière sous-série concerne l'aménagement de la voie ferrée

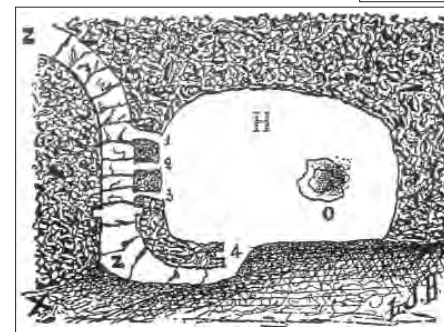
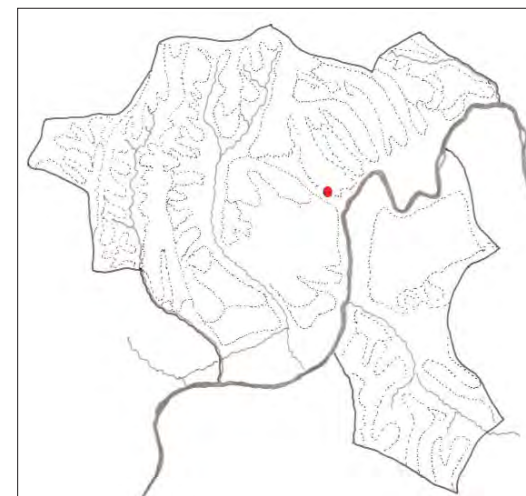
Le développement de ces voies de communication a un impact important, tant sur le développement de l'urbanisme que sur le paysage de la commune, comme c'est le cas aujourd'hui avec l'aménagement de l'autoroute.

Cette présentation ne correspond qu'à un état provisoire, puisqu'il reste un nombre important de dossier à consulter aussi bien aux archives Départementales qu'à la DRAC. Certaines recherches plus précises pourront être entreprises, sur une rue ou sur un monument en particulier.

L'analyse des différents documents d'archives, confrontés à l'état actuel permet de comprendre la formation et l'évolution du bourg au fil du temps, mais aussi celle de l'ensemble de la commune : son paysage, son patrimoine, son architecture y compris l'habitat rural, trop souvent délaissé.

2.2 - EVOLUTION HISTORIQUE : L'ANTIQUITÉ

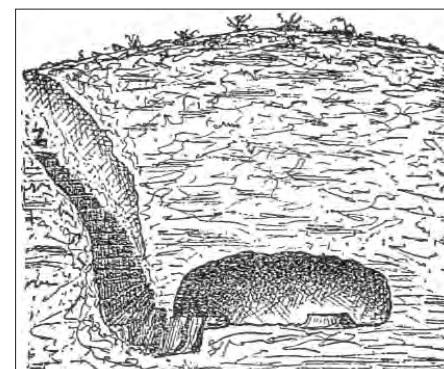
LE CLUSEAU DE PEYONEM



Jusqu'au moyen âge, pas de bourgade, aucune trace d'église, de temple, ni de maisons n'a été retrouvée sur le territoire actuel de St.Astier.

Les investigations archéologiques ont révélé la présence de «cluseaux», vastes chambres creusées dans la terre, dans lesquels seul un homme ou un couple vivait.

Le cluseau de Peyonem n'est plus visible aujourd'hui, il fut détruit en 1888, par la mise en place des carrières à chaux dans le coteau.



Il était composé d'une chambre assez grande (7m de long, 5m de large et 1m80 de haut), une galerie sinueuse (Z), s'enfonçait sous terre pour atteindre la chambre intérieure (H), située à environ 15m de profondeur. Une autre galerie, dont on voyait seulement l'amorce (O), permettait d'arriver de la vallée par le sud ou communiquait un autre refuge.

2.3 - EVOLUTION HISTORIQUE : LE MOYEN AGE



ASTIER DEVIENT ERMITE

Astier (560-620) décide de mener une vie religieuse en renonçant à tout, et part sur la route, s'enfonçant dans les bois afin d'éviter la voie romaine et la vallée de l'Isle où beaucoup de monde circulait. Il s'installe au nord du bourg actuel, entre 2 collines où il mène une vie d'anachorète dans une grotte.

Au sud de la grotte, une fontaine " Lo Foun Boni " aurait eu, selon la légende, des vertus de guérison.

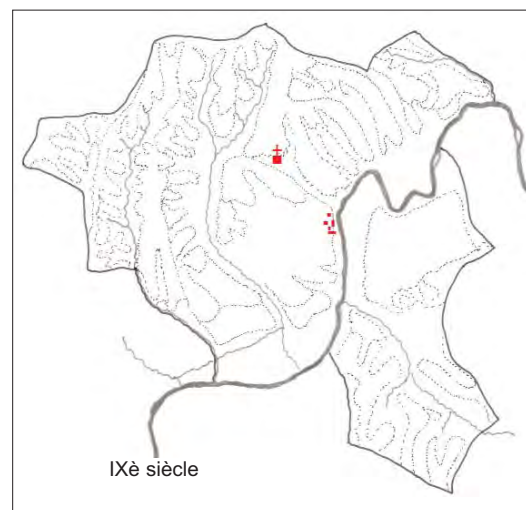
Au fil des jours, de plus en plus de pèlerins, apprenant la présence de l'homme pieu, vinrent le voir, et une princesse, guérie par Saint Astier, lui offre une chapelle .

Aujourd'hui la grotte et la chapelle existent encore mais la construction actuelle date du 19^{ème}.

Astier, grand homme pieux, après sa mort, donna son nom à beaucoup de lieux et de rues dans la région, et surtout au bourg qui nacquit peu après sur le bord de l'Isle.



PREMIÈRE APPARITION DU BOURG






La difficulté de monter le coteau jusqu'à la chapelle où se trouve les reliques de Saint Astier a fait que les pèlerins, chargés, une fois passé la rivière par un gué (situé au niveau de l'actuel pont) déposèrent leurs provisions et bagages. Ce qui eu pour conséquence la construction de hangars et d'habitations, créant donc le noyau de la ville actuelle. Un premier monastère s'y greffa naturellement.

En 849, les Normands détruisent tout : à la fois le bourg, le monastère, ainsi que l'église près de l'ermitage.

FONDATION D'UNE ÉGLISE, ET PREMIÈRE AGGLOMÉRATION



Xè siècle

-  Eglise
-  emprise abbaye
-  Tracé (supposé) d'un rempart en bois

Raoul de Scorailles pose les premiers fondements d'une église à Saint-Astier à une époque où la foi chrétienne est en plein essor. Les reliques de l'ermite y seront déplacées.

- Établissement d'un monastère de chanoines à côté de l'église pour assurer le service religieux.

- La chapelle et le monastère, saccagés par les Normands, furent restaurés.

- Développement d'une abbaye avec une chapelle, une salle capitulaire, un réfectoire, cuisine, bains, infirmerie, pharmacie. Le tout relié par un cloître ouvert : " passage des Clautres "

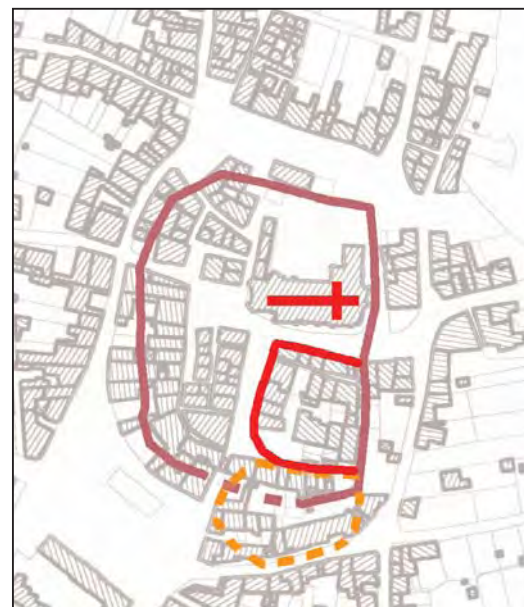


Photo actuelle de l'emplacement de l'abbaye

La porte de l'abbaye se situerait au niveau de la tourelle encore visible aujourd'hui.

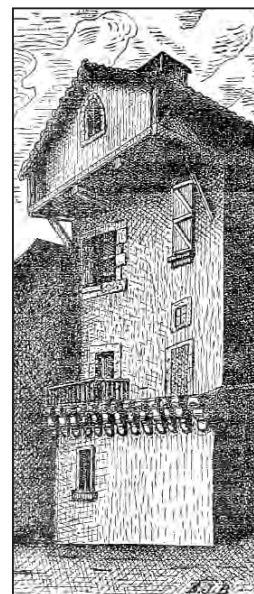
- Développement de locaux pour les laïques : logements, école, locaux pour rendre justice ; on voit naître la première agglomération.

PREMIÈRES FORTIFICATIONS DU BOURG



XIIè siècle

-  Eglise
-  Emprise de l'abbaye
-  Emprise (supposition) du château fort
-  Tracé des remparts



Saint Astier fait partie des 34 villes fortifiées du Périgord. En effet, face à la nécessité grandissante de se défendre, le bourg s'entoure de fortifications. En 1219, les archives du chapitre en font mention.

L'Ancien fossé des remparts correspond à l'actuelle place du 14 juillet.

L' Ancienne " rue des remparts " très raide, disparue depuis, commençait à l'emplacement du monument aux morts.

Le château fort de Saint-Astier :

les chanoines ne pouvant porter les armes, ils avaient coutume de bâtir un château près de leurs habitations et d'y mettre des soldats sous la conduite d'un chef. Il y a bien eu, et de façon sûre, un château fort près de l'abbaye, même si aujourd'hui plus aucune trace ne subsiste.

Gravure 1930 : «restes des fortifications» XVè s.
Saint Astier, Pito Vilo - Grand Ckuchié, Edouard NOGUÉ, 1933

2.4 - XVe s. : EMBELLISSEMENT DE L'ÉGLISE ET DE LA VILLE

En 1462, Helie de Bourdeille, évêque, se fit un devoir de réunir les chanoines dispersés par les guerres et d'embellir l'église et la ville.

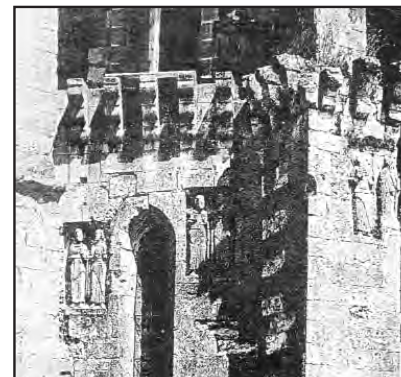
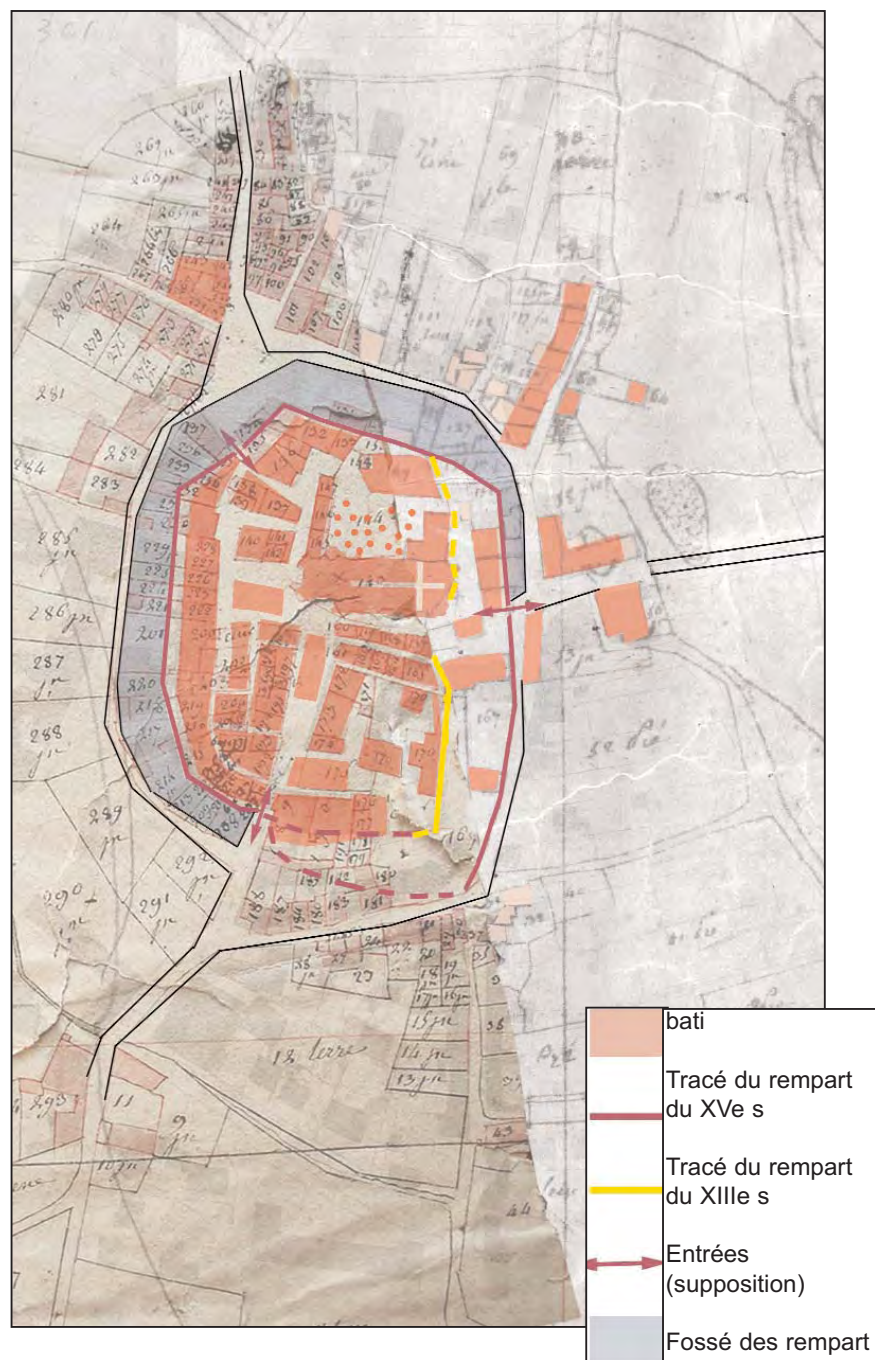
L'église est agrandie : chapelles latérales, contreforts avec doublement des murs pour chemin de ronde et machicoulis.

La ville s'agrandit aussi à l'intérieur de ses remparts.

Note : en compensation des services rendus par l'abbaye, le versement de la dîme se fait sur un plateau de 30 à 40m près de Tamarelle et Garmanie au lieu dit " Lou soû de la diémo " (le sol de la dîme) qui donnera le nom " Le sol " au lieu dit d'aujourd'hui.



Tourelles



statues du XIIe placées au XVe à cet endroit

XVIe s.: DEVELOPPEMENT DE LA VILLE A L'EXTERIEUR DES REMPARTS

Le long des grandes voies de communication, les premiers faubourgs apparaissent sur les actuelles rues Victor Hugo et Yvan de Valbrune.

Saint-Astier fut, au cours de ce siècle, le théâtre d'importantes luttes : guerres de Religions, et «révolte des Croquants».



Château de Puyferrat



Château Labatut



Château du Puy St. Astier

2.5 - XVIIe et XVIIIe siècles : UNE PÉRIODE ENCORE JALONNÉE DE CONFLITS

La deuxième révolte des Croquants (1637), les événements de la Fronde (1652) et la Révolution, ont fait subir à la ville de Saint-Astier de nombreuses destructions.

Par exemple en 1652 les maisons de la rue de la Fontaine (entre le rempart et l'église) furent «brulées et ruinées», une partie des remparts fut détruite.

La partie des remparts qui fut reconstruit est d'ailleurs encore visible à l'angle de la rue Albert Claveille et de la rue de la Fontaine.



CADASTRE 1808 : extrait du centre bourg, archives départementales



Les traces du rempart

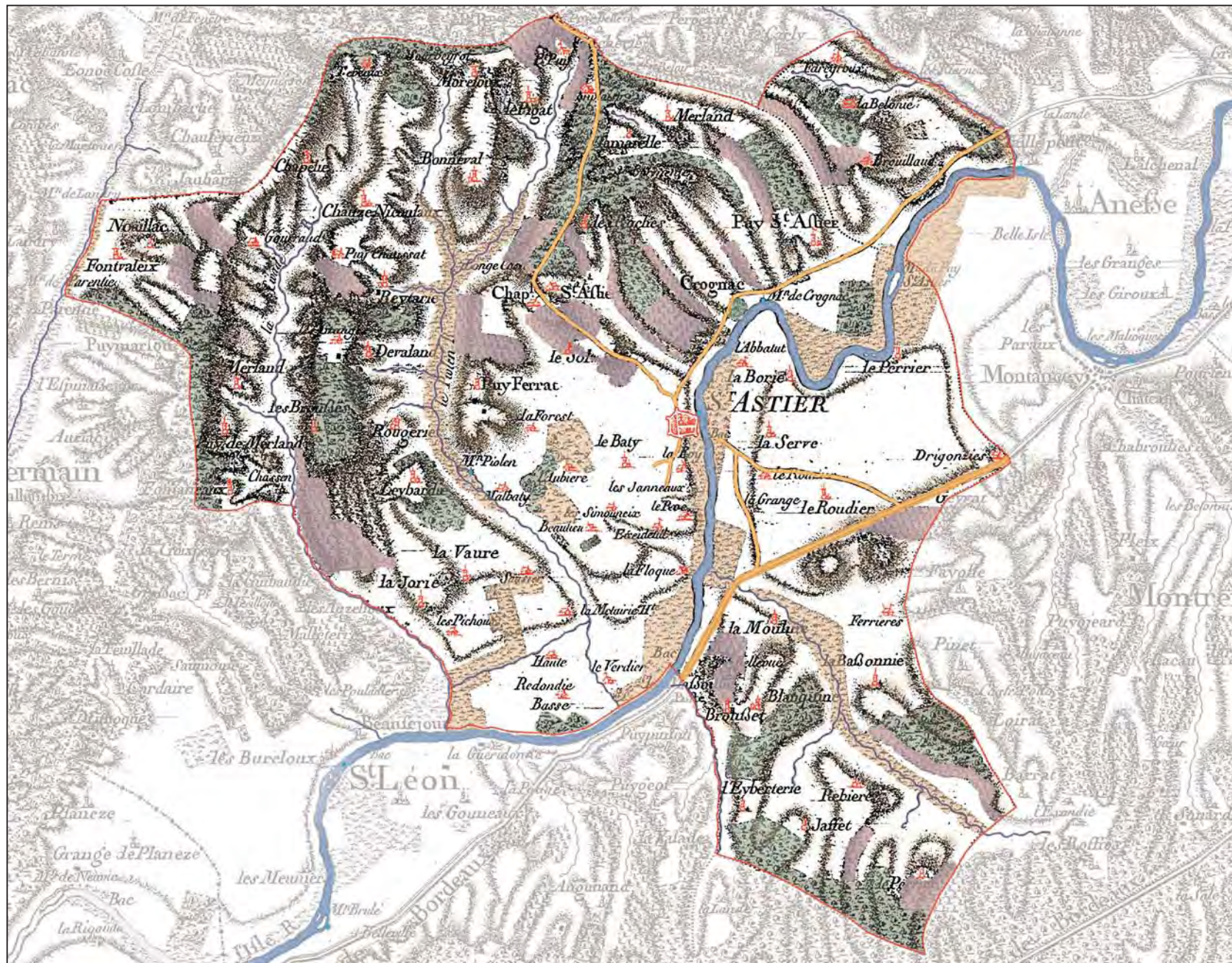


Château de Fayrerou



CADASTRE 1808 : Tableau d'assemblage, archives départementales

EXTRAIT RECOLORÉ DE LA CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA GUYENNE N°15, LEVÉE PAR BELLEyme



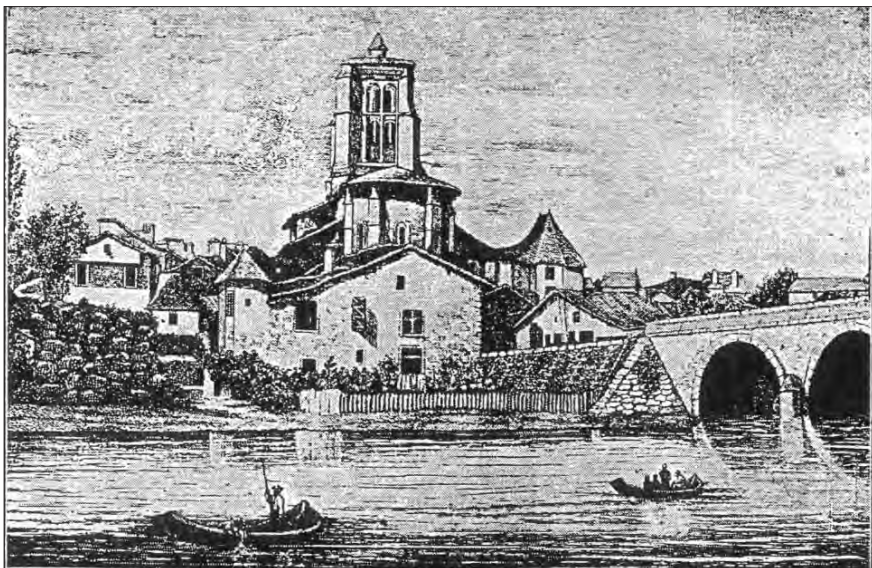
Belleyme, ingénieur géographe du Roi, a levé de 1762 à 1783, 52 cartes topographiques de l'a Guyenne à une échelle double par rapport aux cartes de Cassini.

LEGENDE :

- Vignes
- Bois ou forêt
- Marais
- Côteaux des montagnes
- Routes
- Limites communales
- Ville
- Bourg avec château
- Paroisse (droit)
- Hameau sans église (italique)
- Vacherie (italique)
- Gentilhomme (italique)
- Moulins à eau
- Maison Justice
- Abbaye
- Tour

2.6 - 19e - DEBUT 20e siècle

LE PONT 1829-1832



Vue en 1840, gravure, *Saint Astier, Pito Vilo - Grand Ckuchié*, Edouard NOGUÉ, 1933



«Le Pont sur l'Isle», carte postale de Mr. Dumas (Le studio Mauve)



Vue sur le pont depuis le clocher de l'église

Le pont se situe sur l'ancien gué qui permettait de traverser la rivière.

Le projet d'un pont en pierre réapparaît en 1829 (il existait déjà lorsque le chapitre était présent mais la révolution arrêta les démarches), et les travaux commencèrent le 24 juin 1831 pour finir le 12 octobre 1832 jour de son inauguration.

Le 7 août 1837 on lui adjoint 2 murs latéraux côté ville afin d'éviter des éboulements. Le 8 mai 1842, des gardes fous sont posés tout le long de la chaussée.

En 1855, le pont est pavé et en 1888 un élargissement est effectué à 5m90 avec de chaque côté un trottoir.

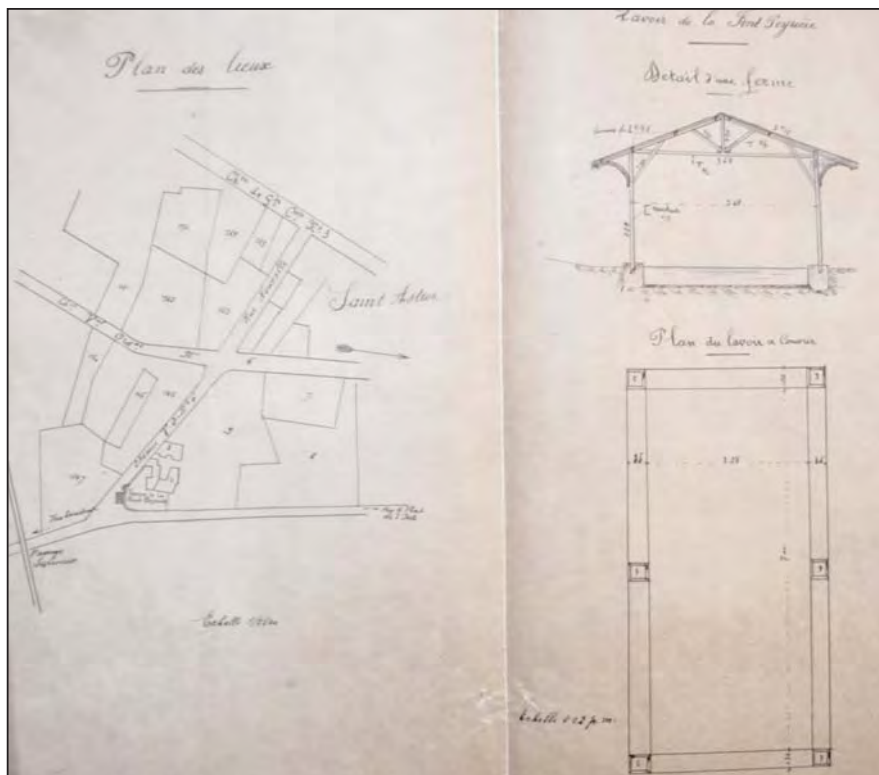
Cet ouvrage devient donc un axe important, symbolisant l'entrée de la ville.

(nb. : en 1238 un pont en bois existait déjà à cet emplacement).

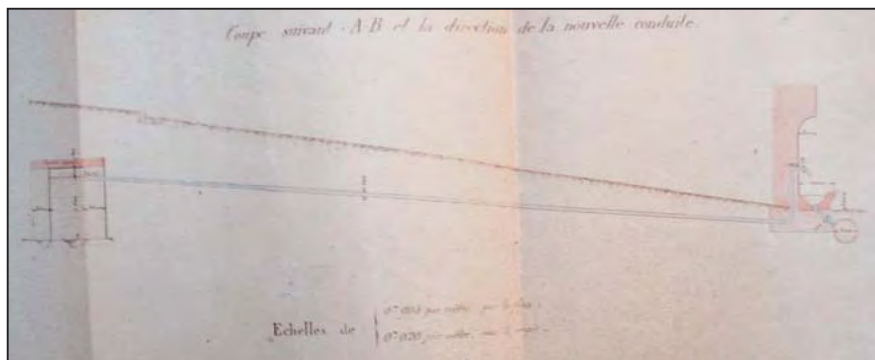


Vue depuis le pont sur le bourg

L'EAU ET L'AMÉNAGEMENT DE LA NAVIGATION



Projet de couverture du lavoir de la Fond Peyrière, 1902, Archives départementales



Projet d'amélioration au point de vue potable de la source de l'église, 1909, Archives départementales

«Le lavoir», Carte postale de Mr.Dumas (Le Studio mauve)



« Vue générale sur l'Isle », carte postale de Mr.Dumas (Le Studio mauve)



Les berges de l'Isle

En 1820 une société anonyme se fonde pour l'établissement de Périgueux à Libourne, l'état reprendra en charge les dépenses occasionnées en 1826 et s'investira dans l'action.

Il y aura 3 écluses sur le territoire de St Astier :

- Puy St Astier,
- St Astier ,
- La Massoulie

De plus en plus de bateaux circulent sur l'Isle, venant de Bordeaux et d'ailleurs, pour exemple, le 26 avril 1835 un bateau génois arriva marquant par ailleurs le début des voyages commerciaux (faïence, morue...).



Plan général des travaux pour la navigation de 1837, Archives départementales



Plan général du canal de 1844, Archives départementales



«Ecluse et canal», Carte postale de Mr.Dumas (Le Studio mauve)



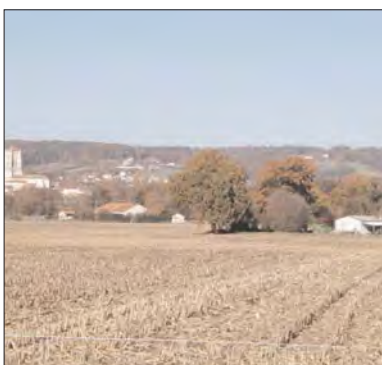
«Barrage sur l'Isle», Carte postale de Mr.Dumas (Le Studio mauve)



Vue sur le canal



Le pont de chemin de fer, cartes postales de Mr.Dumas (Le Studio mauve)



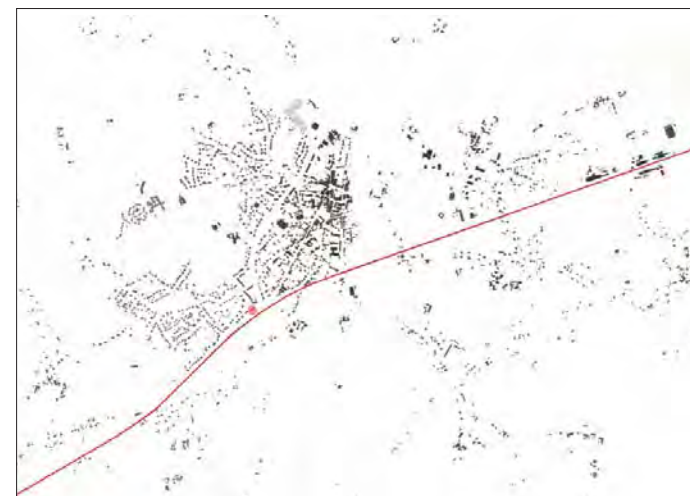
Le passage du chemin de fer

LE CHEMIN DE FER



1852 : Début de la ligne Périgueux-Coutras (St Astier d'un point de vue financier fut longtemps la 3ème gare du département).

1933 : Création de l'avenue Jean Jaures : elle devient la nouvelle rue de la gare. L'accès avant se faisait par l'actuelle rue Clémenceau.



L'arrivée du chemin de fer a des conséquences logiques sur la structure du bourg et influe sur son développement : l'urbanisation va se développer tout le long de l'accès à la gare. La voie de chemin de fer crée aussi une frontière et l'urbanisation sera arrêtée dans la partie sud.

L'INDUSTRIE DE LA CHAUX

Au milieu du XIX^{ème} siècle, au moment où l'on commence à exploiter un peu partout la chaux pour rendre plus résistants les murs des constructions, Louis Vicat découvre les vertus de la chaux de Saint-Astier. Elle a la particularité de durcir rapidement au contact de l'eau et de se « recarbonater » au contact de l'air : un produit naturel qu'il suffisait de cuire dans les nombreux fours-à-chaux qui parsemaient alors la vallée de l'Isle, comme de nombreuses autres régions françaises (la chaux était très utilisée par l'agriculture).



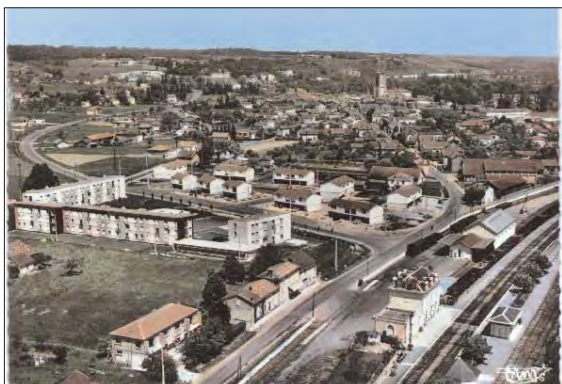
L'usine des chaux de Saint-Astier, implantée le long de la voie ferrée



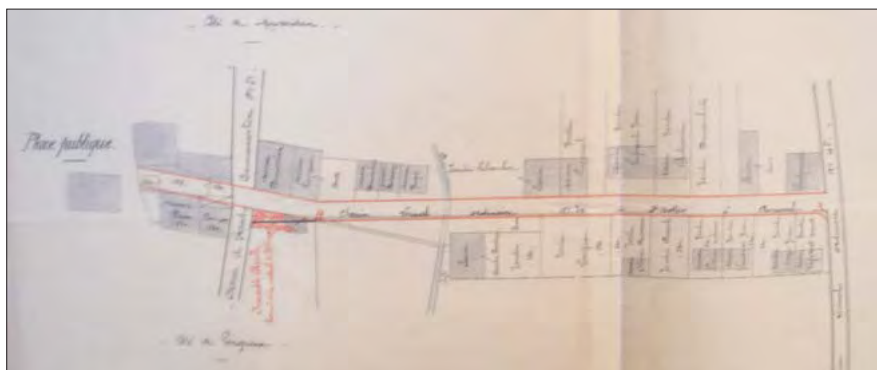
Ruines d'anciens fours à chaux, sur la RD 3 et à Puyhonin, dans le bourg

LES ROUTES ET LES CHEMINS

Le développement des axes de circulation a pour effet de faire "sortir la ville de la ville" et l'urbanisation se développe autour des grands axes.



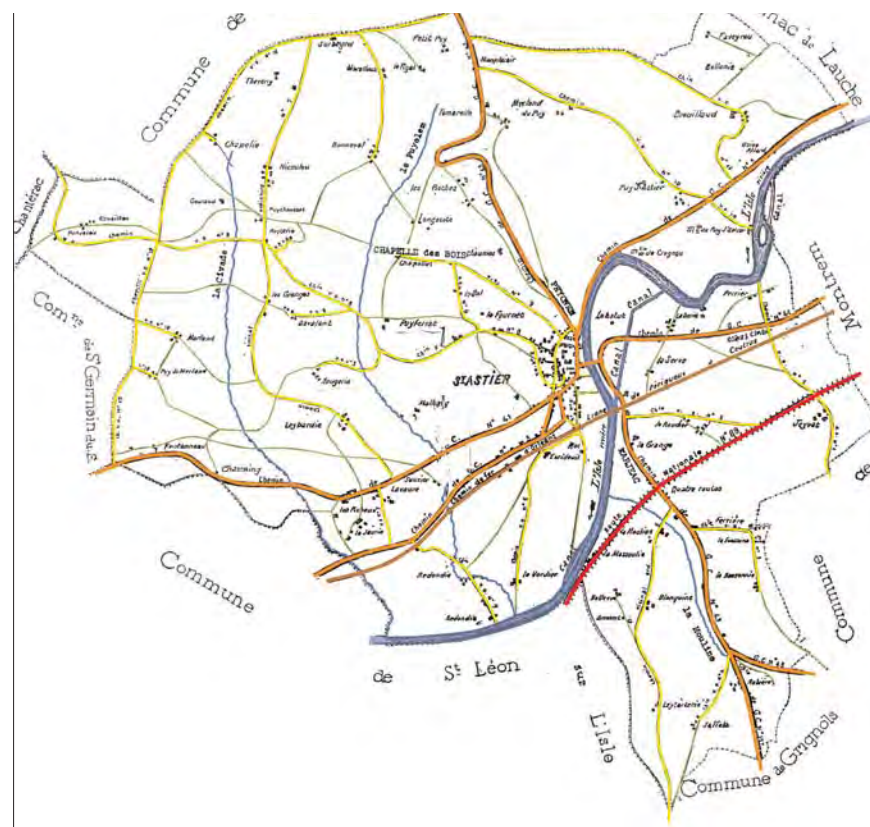
cartes postales de
Mr. Dumas
(Le Studio mauve)



Chemin vicinal n°30, Saint Astier à Bonneval, 1892, Archives départementales

Etat des lieux des routes et chemins de St Astier au début du 20^{ème} siècle

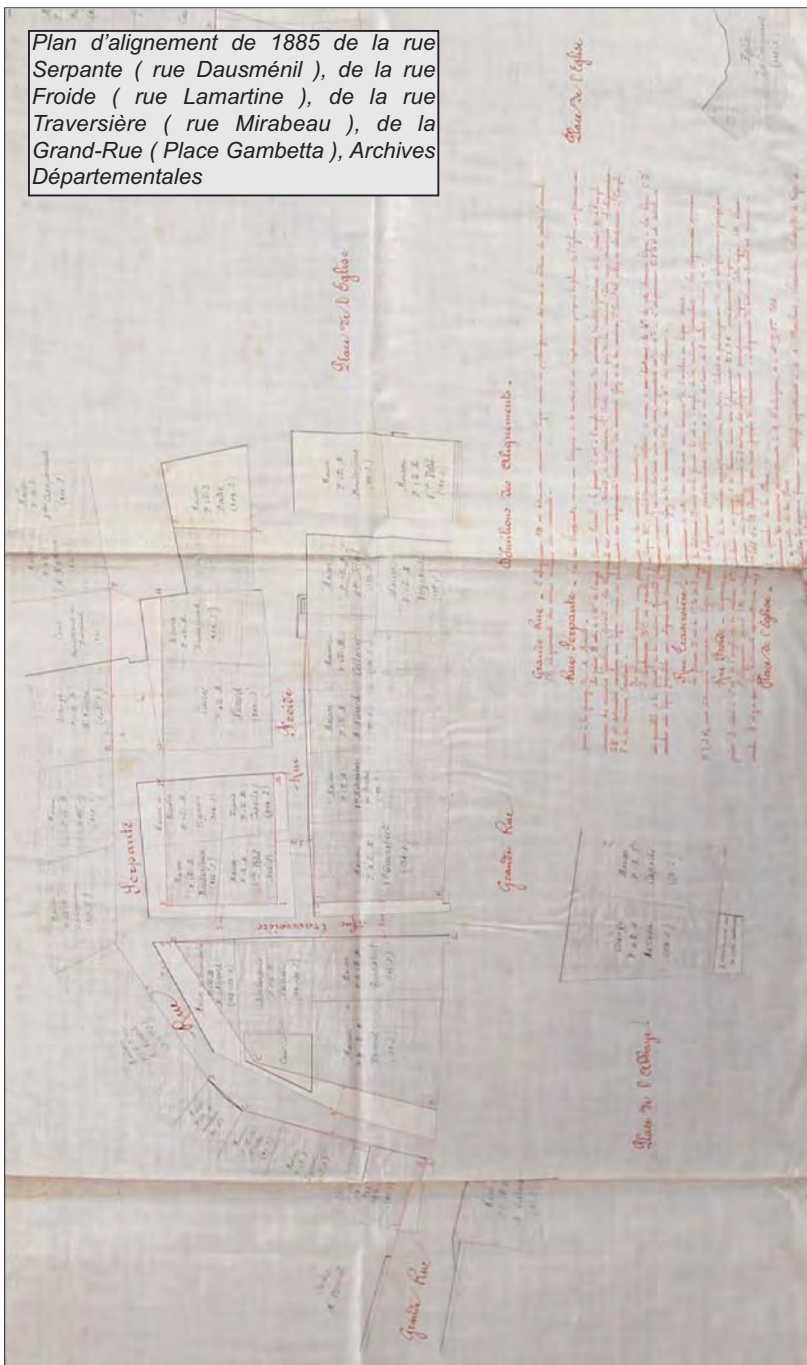
Extrait revisité de :
Saint Astier, Pito Vilo - Grand Ckuchié, Edouard NOGUÉ, 1933



- Chemin de fer
- Routes nationales
- Chemins de grande communication
- Chemins vicinaux
- Autres chemins

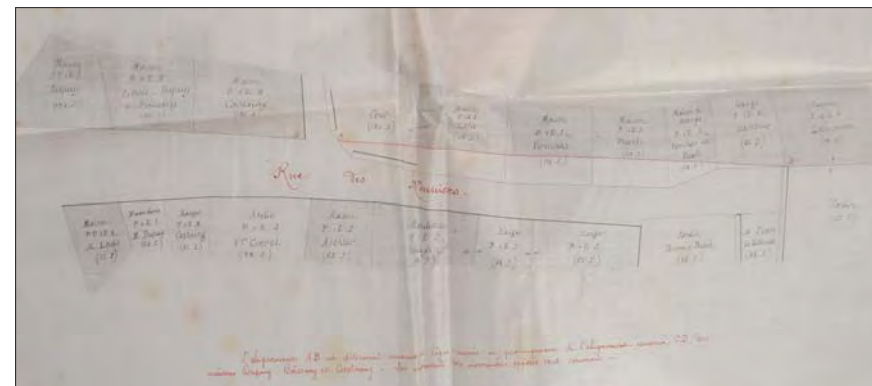


Plan de la ville 1884, Archives départementales

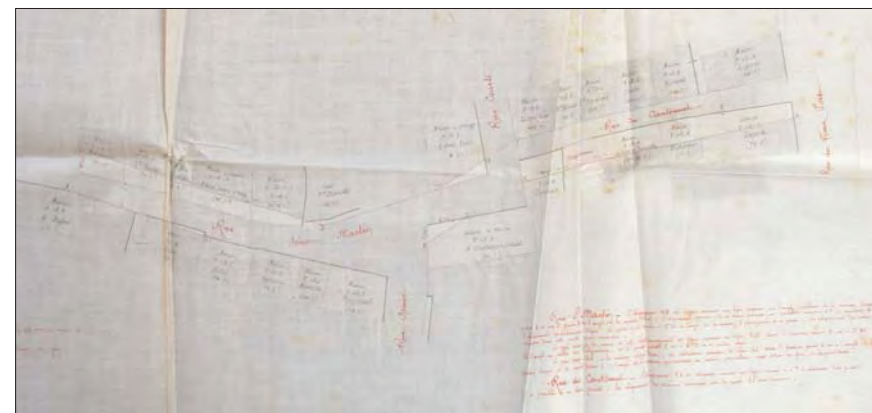


Plan d'alignement de 1885 de la rue Serpente (rue Dausménil), de la rue Froide (rue Lamartine), de la rue Traversière (rue Mirabeau), de la Grand-Rue (Place Gambetta), Archives Départementales

La structure du tissu urbain évolue légèrement par le réaménagement de certaines rues, places, alignements,



Plan d'alignement de 1858 de la rue des Meuniers (rue Emile Zola) pour l'établissement du chemin de grande communication n°5, Archives Départementales



Plan d'alignement de 1885 de la rue Saint-Martin et de la rue du Cantonnet (rue Léonce-Chaulet), Archives Départementales



Vue aérienne du Bourg
et de ses espaces publics



Place de la République

cartes postales
de Mr.Dumas
(Le Studio mauve)



Place Gambetta



Place du 14 juillet



École des garçons et place des Marronniers

En 1929 le nom des rues est profondément bouleversé sur décision du conseil municipal :

APPELLATIONS AVANT 1929

APPELLATIONS APRÈS 1929

LES PLACES :

- 1 - Place de la Grand'Rue
- 2 - Place de l'abbaye
- 3 - Place de l'Eglise
- 4 - Place du marché aux Boeufs
- 5 - Place du marché aux moutons
- 6 - Place de la Mairie
- 7 - Place du Triangle
- 8 - Place du Chapeau Rouge
ou Place du Minage
- 9 - Place Nouvelle
- 10 - Carrefour près Maison Cournut

LES PLACES :

- 1 - Place Gambetta
- 2 - Place St. Astier
- 3 - Place de l'Eglise
- 4 - Place du 14 Juillet
- 5 - Place du Lieutenant-Manem
- 6 - Place de la Victoire
- 7 - Place du Maréchal - Joffre
- 8 - Place de la République
- 9 - Place de la Mairie
- 10 - Place Michelet

LES RUES :

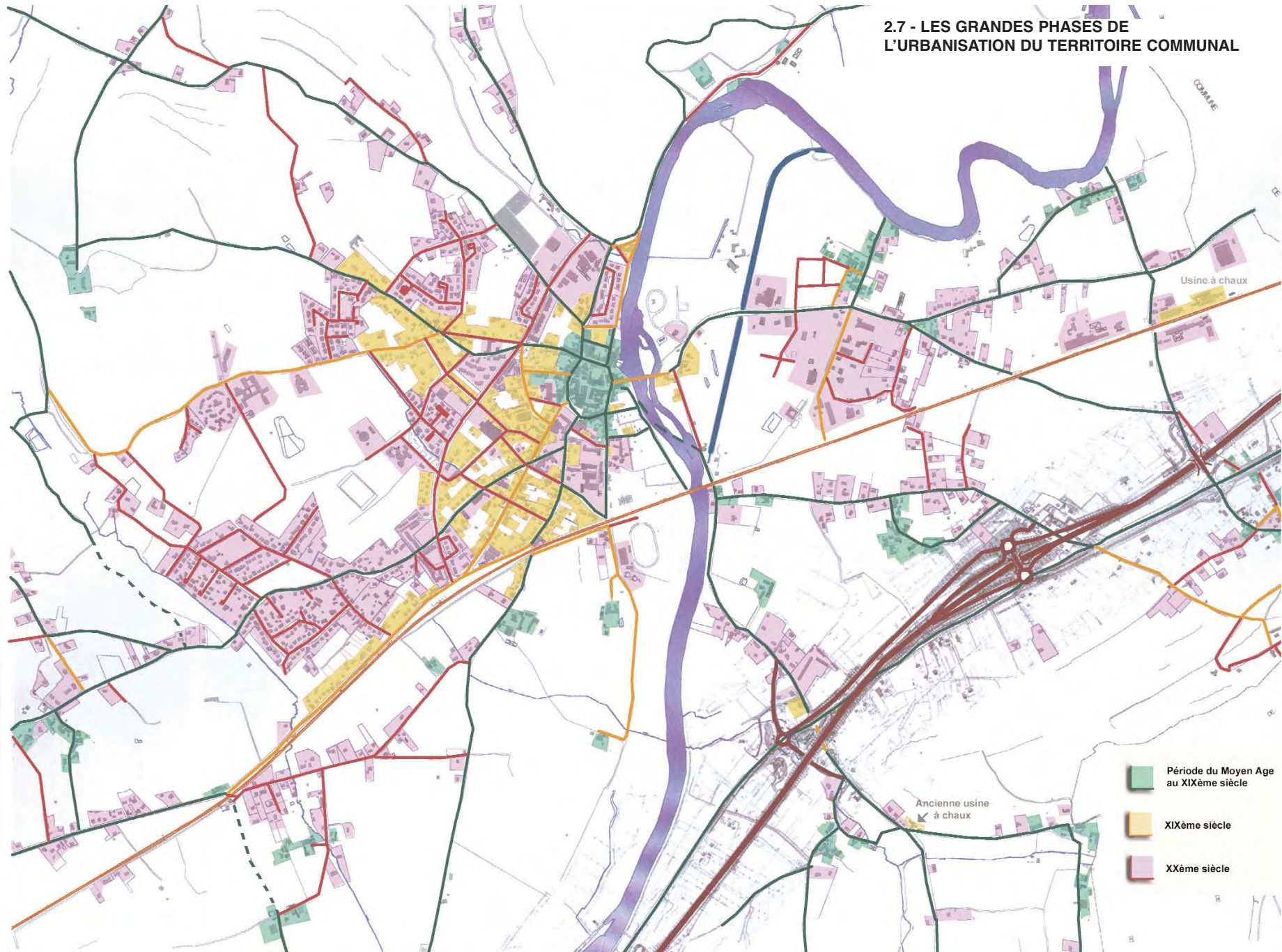
- 11 - Avenue (ou rue) du Pont
- 12 - Vielle route de la Gare
- 13 - Nouvelle route de la Gare
- 14 - Route du Baty
- 15 - Rue du Moutonnet
- 16 - Route de la Fonpeyrière
- 17 - Rue Neuve
- 18 - Rue Serpente
- 19 - Rue des Barris
- 20 - Rue des Fossés
- 21 - Rue St. Martin
- 22 - Rue du Bateau
- 23 - Rue du Moulin
- 24 - Rue de Puyferrat
- 25 - Rue des Voisins
- 26 - Rue de la Gendarmerie
- 27 - Rue de Borderage
- 28 - Rue de la Banque
- 29 - Rue de Suez
- 30 - Rue Cabrol
- 31 - Rue des Meuniers
- 32 - Passage des Clautres
- 34 - Rue des Piqueurs
- 35 - Quartier de la Gare
- 36 - Rue Dupuy
- 37 - Rue Cité nouvelle
- 38 - Rue de Tivoli
- 39 - Rue nouvelle du Borderage

LES RUES :

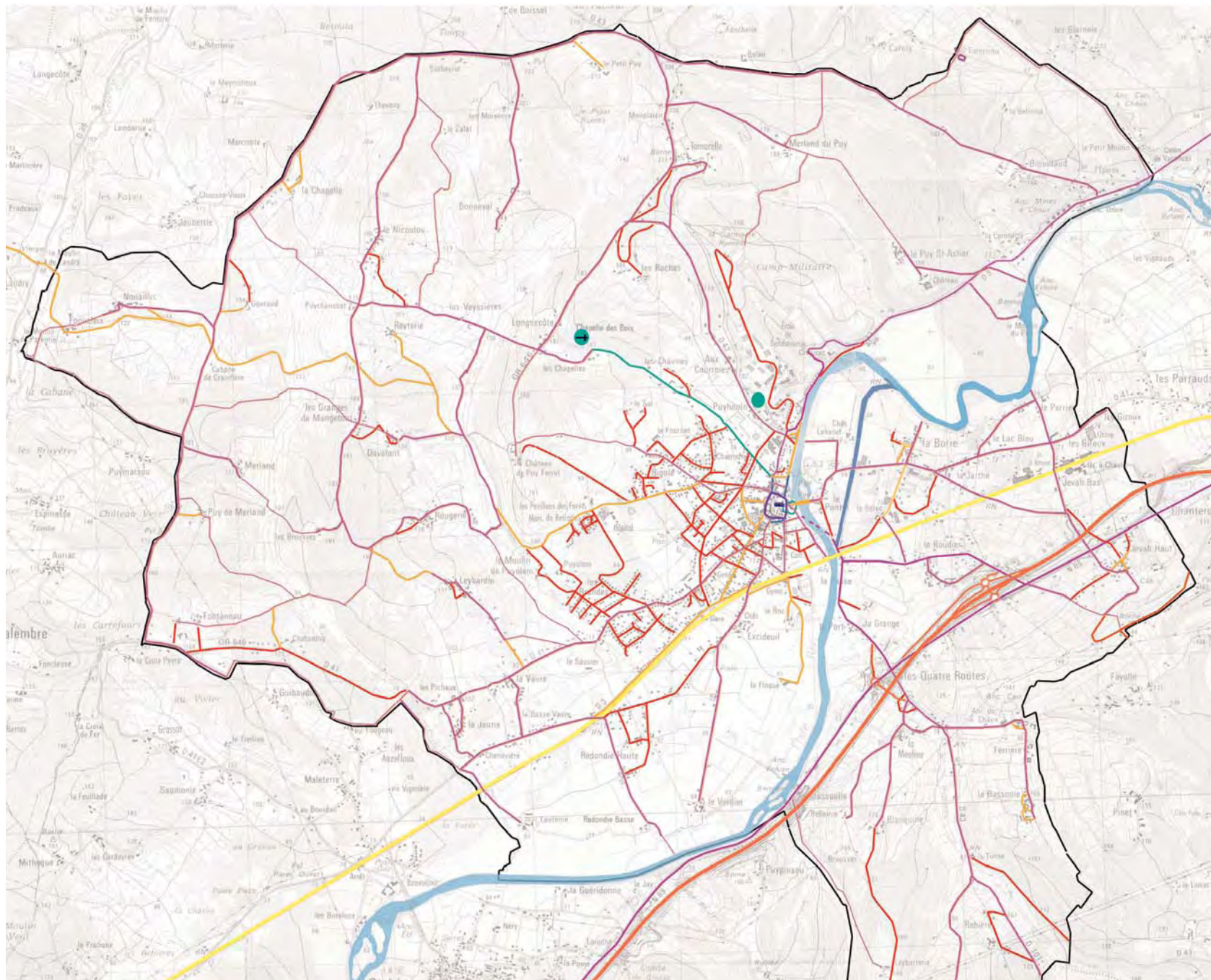
- 11 - Avenue Commandant-Boisseuil
- 12 - Rue Clemenceau
- 13 - Avenue Jean Jaures
- 14 - Rue Paul Bert
- 15 - Rue Amiral-Courbet
- 16 - Rue Maréchal-Galliéni
- 17 - Rue Elie-Salomon
- 18 - Rue Daumesnil
- 19 - Rue Victor Hugo
- 20 - Rue Lafayette
- 21 - Rue Léonce-Chaulet
- 22 - Rue Antoine-Gadaud
- 23 - Rue Ivan-de-Valbrune
- 24 - Rue Alexis-Maréchal
- 25 - Rue Talleyrand-Périgord
- 26 - Rue Maréchal-Foch
- 27 - Rue Lagrange-Chancel
- 28 - Rue Germain-Martin
- 29 - Rue Jules-Guesde
- 30 - Rue Sadi-Carnot
- 31 - Rue Emile Zola
- 32 - Rue de la Fontaine
- 34 - Rue Albert-Claveille
- 35 - Avenue Jules-Ferry
- 36 - Rue Emmanuel-Dupuy
- 37 - Rue Thiers
- 38 - Rue Montaigne
- 39 - Rue Viviani

Extrait de : *Saint
Astier, Pito Vilo -
Grand Ckuchié,
Edouard NOGUÉ,
1933*

2.7 - LES GRANDES PHASES DE L'URBANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL



EVOLUTION DE LA STRUCTURE VIAIRE



- Antiquité —
- Moyen-age Renaissance —
- Belleyme —
- 19ème siècle —
- 20ème siècle —

3 - PRESENTATION DU PATRIMOINE DE SAINT-ASTIER



3.1 - LE PATRIMOINE PAYSAGER

3.2 - LES GRANDS EDIFICES REMARQUABLES

3.3 - LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

3.4 - LE PATRIMOINE PAYSAGER URBAIN

3.1 - LE PATRIMOINE PAYSAGER

UN SITE GÉOGRAPHIQUE DE QUALITÉ

La commune de Saint-Astier se situe dans le Périgord Blanc, où débutent les contreforts du Massif Central.

Le territoire se compose de deux ensembles géomorphologiques qui s'opposent fortement : la plaine alluviale de l'Isle et les coteaux qui l'encadrent.

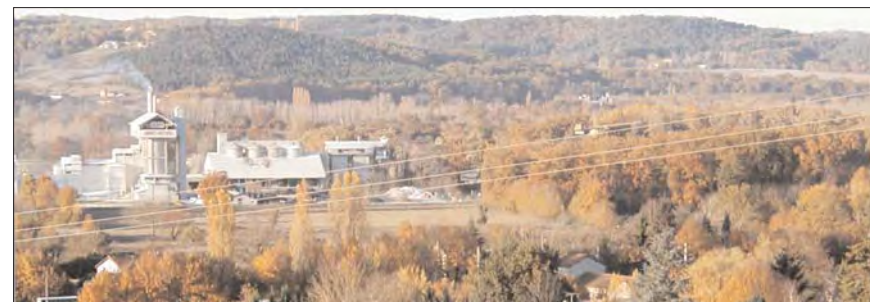


- Le paysage de la vallée de l'Isle

Autour des méandres de la rivière, le paysage est ouvert. La ripisylve, qui forme le long du cours d'eau un cordon arboré, vient structurer les vastes espaces de la plaine. Elle est composée d'aulnes, de frênes, de saules, de peupliers et autres feuillus, tels des chênes et des noisetiers...



A noter, dans la plaine, le profil imposant et blanchâtre des usines de chaux, présent depuis le début du XXe s.



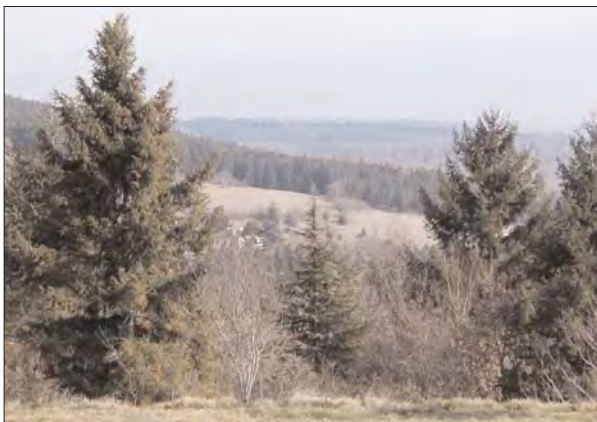
- Les coteaux

Sculptés par les ruisseaux affluents de l'Isle, ils encadrent la vallée, et forment par endroits un relief très accusé avec des falaises marquées, faisant front, contre les méandres de l'Isle. En haut des coteaux les vues panoramiques sont de grande qualité: elle englobent les combes, la plaine de l'Isle, et le plateau boisé de la forêt de la Double.

Le territoire des coteaux offre une mosaïque de massifs boisés, de plateaux cultivés et de prairies composant un paysage vallonné très varié.

On trouve ainsi des combes étroites où coulent de petits ruisseaux ;

- en rive droite de l'Isle : les ruisseaux de Puyolem, la Civade;
- en limite ouest : Le Salembre;
- en limite nord-est : le Jouis
- sur la rive gauche : les ruisseaux de Massoulie (sud-ouest) et les ruisseaux Pavie et Loirat (affluent de Pavie).



UNE RIVIÈRE BIEN PRÉSENTE DANS LA VILLE

L'Isle, sur une longueur de 10 km (traversée de la commune), possède un débit moyen annuel de 30 m³/s, avec des débits moyens mensuels variant entre 7 m³/s en période d'étiage, et 175 m³/s en période de crue.

La rivière a toujours été un espace majeur pour la commune de Saint Astier.

Dans le bourg, les bords de rivière restent agréables, tant rive droite que rive gauche. Mais il est toutefois nécessaire de conforter des promenades au sortir du centre bourg, en particulier dans la partie Nord-Ouest. De plus l'Isle ayant perdu sa dynamique liée à la batellerie, les canaux et les écluses se sont dégradés.



De plus, le canal (créé en 1820) aujourd'hui désaffecté pourrait permettre de contourner deux barrages.

Bordé d'arbres et longé par les chemins de halage, ce canal matérialise les limites d'un paysage original, où l'eau et la végétation jouent leur rôle, et qui accompagnent l'entrée Est de la ville de Saint Astier.

Cette dernière se situe là où s'évase la vallée, protégée par les falaises toutes proches. De nombreuses échappées visuelles en plaine permettent d'admirer la ville au riche patrimoine architectural, mais également les falaises calcaires, les collines boisées et le Château de Puy-Saint-Astier implanté sur un éperon naturel. Les bords du canal restent donc un site de qualité.



Le canal

UN PAYSAGE NATUREL ET UN PAYSAGE CULTIVÉ DIVERSIFIÉ

Saint Astier se trouve dans une zone sous influence du climat atlantique, marqué aussi par des nuances sub-méditerranéenne et montagnarde. Ainsi selon les zones (relief, orientation des versants, nature du sol,...) on assiste à des variations locales du climat et donc la végétation s'exprime de façon variée :



- À proximité de la vallée, une flore de la série du chêne pédonculé.

- Dans les zones les plus humides, en bordure de cours d'eau, s'impose la série de l'aulne.

- Sur les coteaux calcaires secs et ensoleillés, une végétation du type « Landes, ou pelouses, à genévriers » est présente.

- A l'intérieur des massifs, l'influence montagnarde, plus fraîche, s'exprime au travers d'une flore de la série du chêne sessile.

Sur le plan forestier, les boisements couvrent 29% de la superficie communale.

Cet espace forestier présente un mélange de boisements de feuillus (série des chênes), de boisements de conifères (série des pins) et de boisements mixtes (feuillus + conifères)

Les peupliers, concentrés le long des vallons et en bordure de l'Isle, sont des espèces de reboisements et couvrent une superficie relativement réduite dans la commune.



Sur le plan agricole, la surface agricole utilisés (SAU) est de 26% de la superficie communale.

La part des céréales est la plus importante, suivie des fourrages et prairies, la surface en jachère étant la moins importante.

UNE TRADITION D'ESPACES CULTIVÉS LIÉS A L'HABITAT

Le Bourg de Saint-Astier a conservé de nombreux potagers, en particulier en bord de rivière. Ce sont des espaces aux grandes qualités paysagères, qu'il serait dommage de voir disparaître et qui mériteraient d'être mis en valeur.



Les hameaux offrent aussi de grandes qualités paysagères grâce à leurs jardins cultivés.

Les fermes et les grandes exploitations réparties sur l'ensemble du territoire communal, principalement dans la vallée, constituent aussi un paysage d'espaces cultivés de grandes qualités.



3.2 - GRANDS EDIFICES REMARQUABLES

CARTE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL CLASSÉ



Château de Puyferrat
classement par liste de 1862



Chapelle des Bois
Inscription par arrêté
du 15 février 2007



Château du Puy St.Astier
inscription par arrêté du 1er février 1988



Eglise
classement par arrêté du 22 janvier 1910



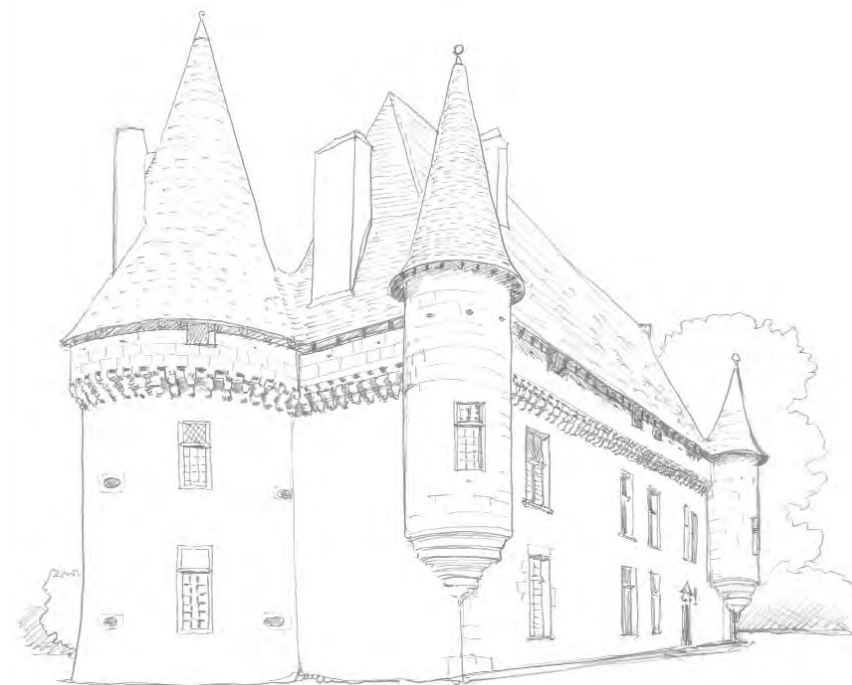
Tourelle 16ème siècle
inscription par arrêté du 6 décembre 1948

LE CHÂTEAU DE PUY-FERRAT



Le château fut édifié au XVe siècle par la famille de La Porte, tout comme Puy-Saint-Astier.

Jean Secret, dans son dictionnaire des châteaux, indique qu'il passa au XIXe siècle aux mains des Dupont, famille d'imprimeurs périgourdiens et représentants du peuple. L'un d'eux, tué en duel, reposerait dans la chapelle néo-gothique du parc.



Le corps de logis adopte un plan rectangulaire, orienté nord-sud sur ses petits côtés. Il est cantonné au nord-est et au sud-est par deux tours d'angle hors-œuvre, et, deux échauguettes, au nord-ouest et au sud-ouest.



Le corps de logis est couvert d'un toit à croupes extrêmement pentu et les tours et échauguettes sont couvertes de toits en poivrière. Contrairement à Puy-Saint-Astier, Puy-Ferrat a conservé sur l'ensemble de l'édifice, son chemin de ronde qui s'appuie sur des corbeaux de mâchicoulis.

Vue générale



Elévation sud

Les façades est et ouest présentent chacune six travées, dont les baies s'ouvrent de manière anarchique sans aucuns soucis de symétrie.



La plupart de ces ouvertures ont été modifiées ou percées bien après la construction du château.

Le seul élément décoratif est constitué par le portail architectural de la façade ouest, qui marque l'entrée du château.

Deux pilastres d'ordre corinthien supportant un entablement constitué alternativement de triglyphes et de métopes agrémentées de disques, sur lequel repose un fronton triangulaire, encadrent la porte d'entrée qui s'inscrit dans une arcade en plein cintre. Cet ouvrage plus moderne, date probablement du début du XVIIe siècle.



Tour d'angle

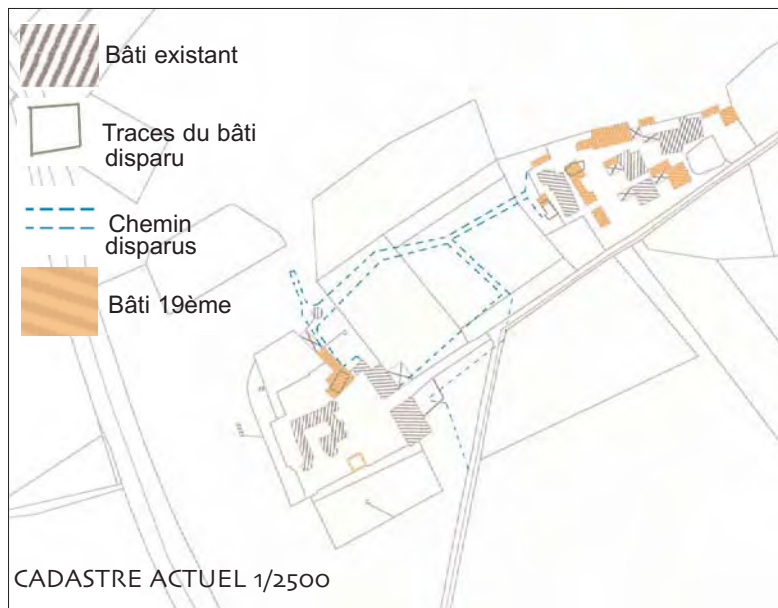
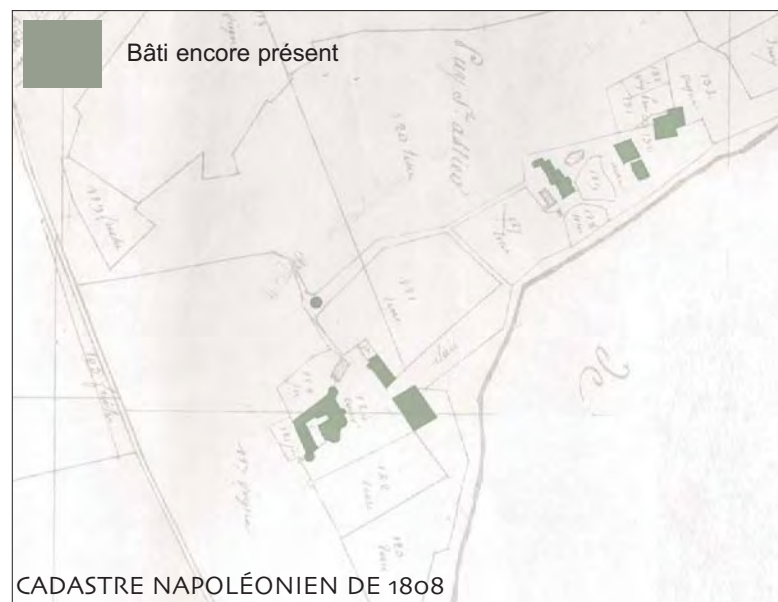


Chemin de ronde appuyé sur les corbeaux de mâchicoulis



Portail d'entrée

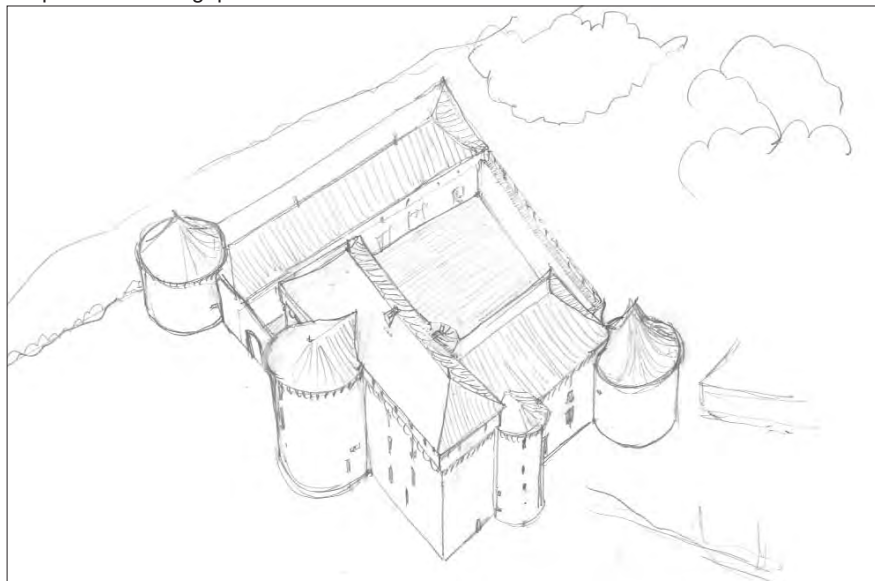
LE CHÂTEAU DE PUY-SAINT-ASTIER



Le mot « Puy » désigne dans un sens général, un tertre, une éminence. Le château de Puy-Saint-Astier ne transgresse pas la règle car il se situe sur un coteau qui domine l'Isle, en amont de Saint-Astier.

La présence de Puy-Saint-Astier est attestée par des documents dès 1340, mais l'actuel château ne paraît pas antérieur au XVe siècle.

De part son implantation dominante sur la vallée de l'Isle, le château permettait d'assurer un contrôle sur les voies de communications, aussi bien terrestre que fluviale, entre Saint-Astier et Périgueux. Vu l'importance des mouvements des troupes tant anglaises que françaises au cours de la guerre de Cent Ans, on comprend mieux l'importance stratégique du site.



Vue aérienne du château carte postale de Mr.Dumas (Le Studio mauve)

Le château actuel fut édifié probablement au XVe siècle, tout comme le château de Puy-Ferrat, par la même famille, la famille de La Porte.

Le fief passa au XVIe siècle par mariage aux mains de la famille d'Aloigny, et au XVIIe siècle à une branche des d'Abzac.



La situation même du château implique qu'il dut souffrir successivement des guerres anglaises, de celles de Religion et de la Fronde, sans compter les ajouts et les restaurations modernes. Ce qui explique les nombreuses retouches du logis.



Elévation ouest

On accède dans l'aire du château par un portail ménagé au centre de dépendances modernes face à la façade ouest du château médiéval.

Cette façade très peu ajourée, s'élève sur trois niveaux et est flanquée de deux tours de défense ; l'une en demi hors œuvre sensiblement au milieu de la façade, l'autre beaucoup plus importante à l'extrémité droite.

L'élévation nord comporte également deux tours, entre lesquelles est ménagé le portail livrant l'accès à la cour du château.

La première de ces tours était défensive, alors que la seconde renferme la chapelle du château.

Deux ailes basses ferment le périmètre au sud et à l'est. La partie est face à la vallée conserve des traces anciennes, alors que la partie sud a totalement été reconstruite à l'époque moderne, vraisemblablement au XVIIIe siècle.



Elevation nord : État actuel et Dessin de Léo Drouyn

Un dessin de Léo Drouyn, daté de 1846, montre l'état du château au XIXe siècle. On constate que le chemin de ronde subsiste sur le logis central, mais qu'il a déjà disparu sur les tours.

Le logis central était couvert d'un toit aigu à quatre pentes et la tour nord couverte en poivrière assez aplatie.

Sur la tour du milieu on remarque une génoise qui supportait une toiture déjà effondrée en 1846, quand Léo Drouyn fit le dessin.

En revanche tous les percements semblent appartenir au XVe siècle, à peine distingué-t-on, ça et là, des trous de tir plus tardifs du XVIe, voire XVIIe siècle.



Elévation Sud

Si l'on compare à ce dessin l'état actuel du Puy-Saint-Astier, on constate que le chemin de ronde a complètement disparu.

Par ailleurs, les charpentes des trois tours, qui étaient des cônes tronqués ou écrasés ont été transformés en cônes aigus ; ils ont de ce fait, considérablement augmenté leur importance en volume par rapport au logis central.

De nombreux percements ont été créés, d'autres retouchés. Ainsi la tour gauche s'est vue dotée d'une porte fantaisiste sous un arc plein cintre...



Le pigeonnier

L'ÉGLISE MÉDIÉVALE

Une première église dédiée à Saint-Pierre aurait été fondée par Saint-Astier qui aurait vécu selon différents auteurs entre le VIe et le VIIIe siècle.

La légende a ensuite embelli cette fondation. Le saint aurait guéri une reine venue lui rendre visite, qui en reconnaissance, lui aurait donné les moyens de la fondation.

L'emplacement de l'église aurait été fixé par deux ours sorti de la forêt. Cet emplacement varie là encore selon les auteurs de 500 à 1000 pas de la grotte où vivait le solitaire.

L'abbé Audierne reconnaissait l'église dans des ruines encore visibles en 1841. D'autres érudits prétendent que la fondation eut lieu à l'emplacement de l'église actuelle.

Quoi qu'il en soit tous s'accordent à dire que ce premier édifice a été ravagé par les normands. Audierne précise que cela se serait produit lors de l'invasion de 848-849.



Cadaastre Napoléonien

Une charte datée de 1013 indique qu'à cette époque il y avait une nouvelle église, élevée sur les ruines de l'ancienne.

Cependant ce document très controversé notamment par Brutails empêche d'affirmer que les parties les plus anciennes de l'église actuelle date du XIe siècle. Si l'on excepte ce document de 1013, aucun autre document ne vient éclairer la construction de l'église à l'époque romane.

D'après les archives vaticanes, l'église souffrit beaucoup durant la guerre de Cent-Ans.

Peut-être à la suite des sièges soutenus par la ville en 1339, 1351 et 1376, s'était-elle écroulée et le chapitre n'avait-il pas les moyens pour la rebâtir.

Au XIVe siècle les chanoines sont dispersés aux environs de Saint-Astier. Ce fut le cardinal Elie de Bourdeille, évêque de Périgueux, qui réunit les chanoines et les aides à reconstruire leur église. Le fait est attesté par une bulle de Léon X datée de 1515.

Là encore la date exacte de la reconstruction reste sujette à polémique, pour certains les travaux commencent en 1445, pour d'autres comme Nogué ce n'est que vers 1462 que l'église est rebâtie.

L'édifice prend alors sa forme actuelle, à l'exception des parties hautes du clocher qui sont postérieures et datent du XVIe siècle.



Abside et maison accolée, Archives Photographiques du Ministère de la culture

Au XVIIe siècle, pendant les troubles de la Fronde l'église est pillée et subit quelques destructions, ce qui explique qu'une grande partie du mobilier date de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Enfin de nombreuses réparations sont conduites tout au long du XIXe siècle.

L'édifice est placé au centre du bourg, sur une partie élevée qui domine de plusieurs mètres le quartier bas et la rive droite de l'Isle.

Cette situation jointe à la hauteur du clocher fait que l'édifice est visible de loin de tous les côtés et que du haut du clocher la vue s'ouvre largement sur la vallée.



L'édifice est relativement dégagé : place à l'ouest, large rue en pente au sud, vaste place au nord.

Une partie du flanc sud et l'abside sont bordés par un passage assez étroit qui domine les rue et les maisons situées en contrebas.

A un seul endroit au nord-ouest une maison est accolée au clocher.



L'édifice adopte un plan de type basilical dominé à l'ouest dans l'axe de la nef par un très haut clocher.

Le rez-de-chaussée de ce clocher forme d'ailleurs la première travée de la nef. Ce vaisseau unique compte au total cinq travées, très différentes de plan et de dimensions, et un chœur peu profond terminé par une abside arrondie inscrite à l'intérieur d'un chevet à trois pans.

Sous le chœur de l'église se trouve une crypte. Diverses chapelles communiquent au nord avec la nef.



Nef vue de l'entrée, Archives Photographiques du Ministère de la culture



Nef vue du coeur, Archives Photographiques du Ministère de la culture

Le clocher massif, cantonné de puissants contreforts, s'élève sur trois niveaux dont la hauteur est décroissante depuis le rez-de-chaussée. Des baies géminées en plein cintre ajourent les deux étages supérieurs, à l'exception du côté occidental où les baies se réduisent à une ouverture unique.

Les élévations nord et sud scandées de contreforts bas, prennent le jour par des baies étroites couvertes d'arcs brisés.

Cependant on constate que de nombreux remaniements ont modifié les ouvertures, des traces d'arcade ogivale subsistent, d'autres baies ont été bouchées. Dans les parties hautes des murs, de petites ouvertures carrées rappellent que l'église fut autrefois fortifiée.



Fenestration 3ème travée de la Nef au nord, finXVe, *Archives Photographiques du Ministère de la culture*



Fenestration est du coeur, XVIIe établi dans baies du début du XVIe siècle, *Archives Photographiques du Ministère de la culture*



Machicoulis, XVe siècle, restauré

Le chevet à trois pans est également consolidé par de hauts contreforts entre lesquels s'ouvre de hautes et étroites baies couvertes également en arc brisé.

L'église fut classée monument historique en 1909.

FAREYROU



Le château de Farreyrou est indissociable de la famille de Chalup qui le fit reconstruire dans les toutes premières années du XVIIe siècle.

Les Chalup, grande famille de robe de Périgueux possédait déjà le fief au XVe siècle. Raymond de Chalup, sieur de Farreyrou et d'Egliseneuve était alors avocat au présidial de Périgueux dont son grand-père avait été élu maire en 1491. Des générations de Chalup, magistrats à Périgueux, avocats au présidial de Périgueux ou au parlement de Bordeaux, ou officiers, se succédèrent jusqu'au XVIIIe siècle dans « *la maison noble de Farreyrou* ». Les comtes de Chalup laissèrent tous leurs biens à la fin du XVIIIe siècle aux enfants de l'une de leur sœur, les Bertin de Saint-Martin.

FAREYROU

CADASTRE NAPOLÉONIEN DE 1808



Le château de Farreyrou est composé de quatre corps de bâtiments articulés autour d'une cour carrée.

Au centre de l'aile occidentale, l'entrée est marquée par un châtelet crénelé, rappelant l'architecture seigneuriale du moyen-âge, bien que datant du XVIIe siècle.

Comme à Puy-Ferrat, deux pilastres doriques encadrent une arcade en plein cintre à l'intérieur de laquelle est ménagée la porte d'entrée.

Sur ces pilastres règne une frise dorique décorée alternativement de triglyphes à gouttes et de métopes ornées de rosaces.



Des rosaces au dessin similaire mais de taille plus importante se retrouvent dans les écoinçons, agrémentées de feuillages stylisés.



Le corps de logis proprement dit que l'on peut qualifier de chartreuse de part son élévation, occupe le côté oriental de la cour.

Cinq travées rythment la partie centrale, que flanquent deux pavillons symétriques à deux travées chacun et formant saillie sur chaque façade, déterminant ainsi pour le corps de logis un plan en H. Ces trois corps de bâtiment sont couverts de toits brisés. Côté cour les pavillons se poursuivent en direction de l'ouest par deux ailes de communs.

Sur le corps central, les fenêtres ont été grossièrement surbaissées postérieurement, et seulement quelques-unes des lucarnes qui les surplombaient subsistent.

Côté Est une porte au centre donne accès à la terrasse, entourée de balustres du XVIIe siècle. Un fronton décoré de trois acrotères à boule, également du XVIIe siècle, surmonte la porte.



LE CHÂTEAU LABATUT



Le château de Labatut, dans la plaine, entre l'Isle et le canal est plus récent que Puy-ferrat et Puy Saint Astier.

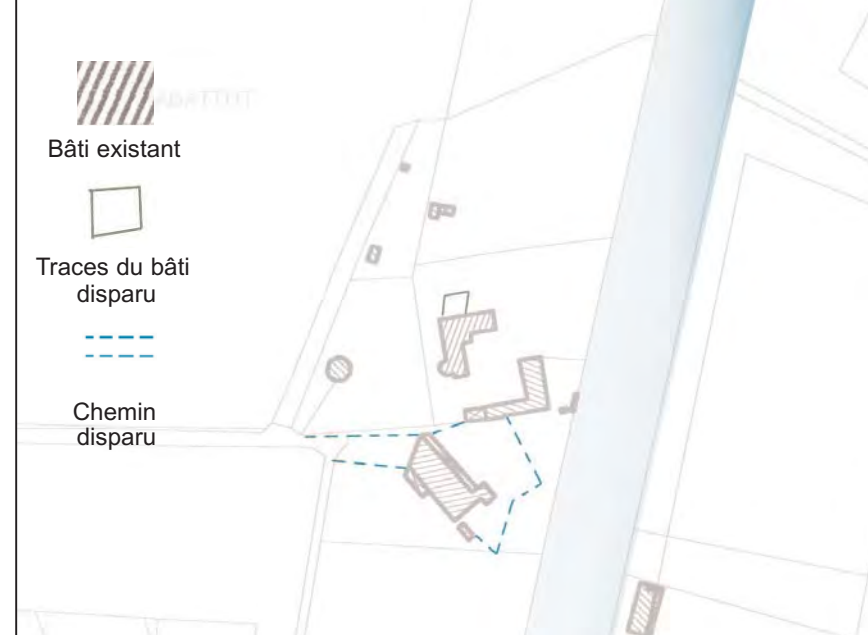
La tour peut être datée du 15ème siècle, le manoir étant plus récent.



CADASTRE NAPOLÉONIEN DE 1808



CADASTRE ACTUEL 1/2500



3.3 - LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

Le patrimoine architectural historique non classé, qui constitue la majeure partie des édifices du centre bourg et de beaucoup de hameaux, nécessite une attention particulière si l'on veut qu'il participe positivement à la qualité globale du paysage urbain, et qu'il révèle toutes ses richesses.

Pour cela les interventions d'entretien, de réhabilitation, ou de modifications et extensions, doivent être attentives à la cohérence de chaque type architectural, dont le caractère doit toujours être respecté, pour ne pas affaiblir la signification et l'esthétique du bâtiment, même modeste.

L'objectif de l'étude typologique architecturale qui suit est donc de donner un maximum d'éléments de compréhension de ce qui fait la spécificité de chaque type architectural. Toute intervention sur ces bâtiments anciens devra donc s'appuyer sur ces fiches pour trouver les choix techniques et esthétiques les plus judicieux.

Il n'est cependant pas toujours aisé de dater précisément les constructions, qui ont subi des transformations parfois sévères.

Les détails constructifs et ornementaux, le gabarit et la typologie des édifices sont alors d'un bon secours. Typiques d'une époque de construction et d'un style, ils permettent de donner des indications sur l'ancienneté des bâtiments.

Ainsi l'architecture historique de Saint Astier a pu être regroupée en une quinzaine de types, facilement identifiables, et qui rendent compte d'une période allant du moyen âge, avec les maisons à pans de bois, jusqu'au début du XXe siècle, avec l'habitat ouvrier et les premières villas:

- 1- Architectures Médiévale et Renaissance

- 11- Maisons en pierre et pans de bois
- 12- Maisons en pierre et galerie
- 13- Logis en pierre

- 2- Architectures du XVIIe siècle

- 21- Maisons nobles

- 3- Maisons de ville du XVIIIe - début XIXe

- 31- Maisons à façade étroite
- 32- Maisons à façade large rdc fond de cour
- 33- Maison à façade large à attique
- 34- Maison à façade large à combles mansardés

- 4- Architectures des XIXe - début XXe

- 41- Maisons de ville à façade étroite
- 42- Maison de ville à façade supérieure à 3 travées
- 43- Maison de ville à façade large ordonnancée
- 44- Hôtels particuliers et castels
- 45- Habitat ouvrier et pavillonnaire du début XXe

- 5- Fermes et bâtiments ruraux de l'époque classique

- Corps de bâtiments intégrant granges et habitations
- Granges et habitations séparées ou accolées
- Petites constructions utilitaires

3.3.1 - ARCHITECTURE MEDIEVALE ET RENAISSANCE



Le bouleversement constaté dans la ville durant la seconde moitié du XVe siècle s'observe avant tout dans le domaine de la demeure urbaine. La ville se développe de façon si singulière qu'elle aboutit à une transformation de l'espace urbain.

La maison urbaine médiévale est comme il se doit un logis, mais c'est aussi, dans la très grande majorité des cas, un lieu de travail. Il s'agit donc d'une maison à usages multiples : les fonctions résidentielles dans les étages et les activités de productions et d'échange, dans leur rez-de-chaussée, largement ouvert sur la voie publique.



Les toits d'un ensemble médiéval (ancienne abbaye)



Une façade médiévale caractéristique: dissymétrie, étage supérieur en surplomb en pans de bois et torchis (rue de la Fontaine)

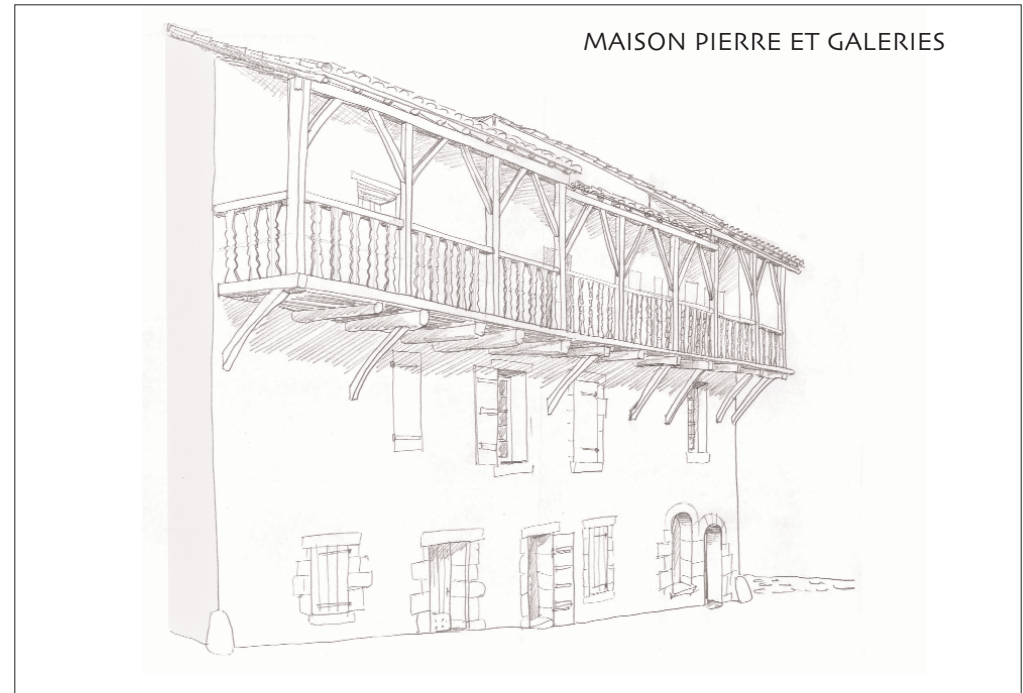
Implantation

Emprise au sol de section rectangulaire, proche du carré.
Le bâti est construit sur la totalité de la parcelle, il participe ainsi à former le tissu urbain dense de cette époque
Le corps de logis s'élève sur la rue et est le plus souvent perpendiculaire à celle-ci.

Plan

La forme de la maison dépend avant tout du découpage des parcelles de la cité médiévale, dont le cadastre de bien des villes actuelles a souvent hérité.

Comme les parcelles sont le plus souvent allongées et en lanière, la maison s'étend en profondeur, tandis que la façade sur la rue est étroite.
De ce fait, la maison-bloc est le plan le plus courant.
Les bâtiments organisés autour d'une cour, selon un plan en «L» ou en «U», sont plutôt réservés aux catégories aisées car ils nécessitent un plus large espace, occupant souvent plusieurs parcelles.





MAISON PIERRE ET PANS DE BOIS

Murs

Pierre de taille pour les chaînages et les encadrements avec un remplissage en moellons pour les étage inférieurs.

Dans les niveaux en surplomb, ou dans les maisons en pans de bois: pans de bois et torchis.

Les murs mitoyens, afin de se protéger des incendies sont eux le plus souvent en maçonnerie.

Façade recouverte d'un enduit ancien ocre-rose à pierre vue ou en moellon de pierre apparent.

Volumétrie

Ce sont des bâtiments en général de deux ou trois niveaux. Les niveaux supérieurs sont le plus souvent en surplomb des façades (essentiellement pour les corps de bâtis en pans de bois).

La toiture est à deux pans : en tuiles canal ou en tuiles plates si le toit à une forte pente (abbaye).

Présence d'un débord des toitures (avec des chevrons de bois) pour protéger les étages Parfois un auvent en appui sur des poteaux de bois ou en pierre agrémenté la façade.

Débord de toiture (maison-tour à l'entrée du pont)



Détail du surplomb en pans de bois de la façade (rue de la Fontaine)



Pierre de taille pour les chaînages (rue de la Fontaine)

Façade

Il n'y a pas de composition symétrique de la façade, ni d'organisation verticale, c'est essentiellement une organisation horizontale.

Les ouvertures : elles sont de tailles et de proportions diverse mais elles sont toujours plus haute que large.

En rez-de-chaussée : porte étroite et basse avec un linteau droit

Aux étages : La fenetre à meneaux est la plus fréquente, avec un meneau en pierre ou en bois, cruciforme ou vertical.

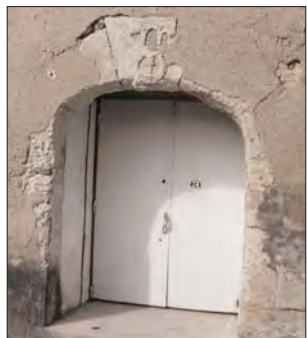
Porte : deux épaisseurs de bois croisé et clouté

Devanture des boutiques : Aux XVIème et XVIIème siècle, les boutiques ouvrent sur la rue sans vitrine.

Il y a en général une large baie cintrée, en anse de panier ou munie d'un linteau horizontal en chêne; l'appui de la baie forme comptoir (étal). Contre cette baie se trouve la porte d'entrée latérale; il n'y a pas correspondance d'alignement avec les fenêtres d'étages (sauf cas particulier d'un entresol).

Un auvent incliné en bois, couvert en planches et débordant d'un mètre environ, surplombe les ouvertures, parfois se prolonge sur toute la largeur de la façade et protège ainsi les chalands pendant leurs achats.

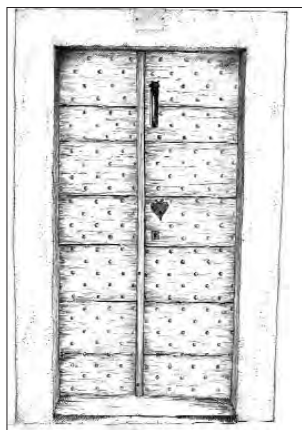
Cet auvent est fixé sous l'appui des fenêtres du 1er étage ou sur le bandeau haut de rez-de-chaussée.



Ouverture en anse de panier (maison-tour à l'entrée du pont)



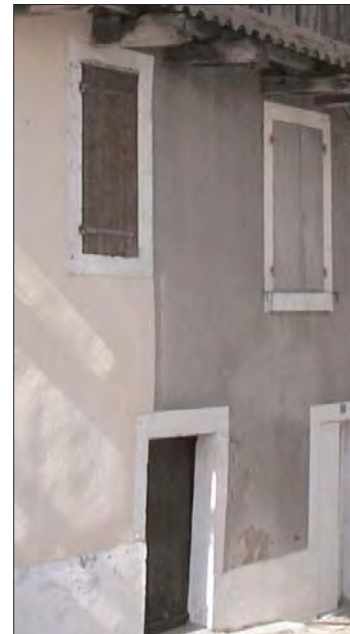
Linteau droit en chêne (rue de la Fontaine)



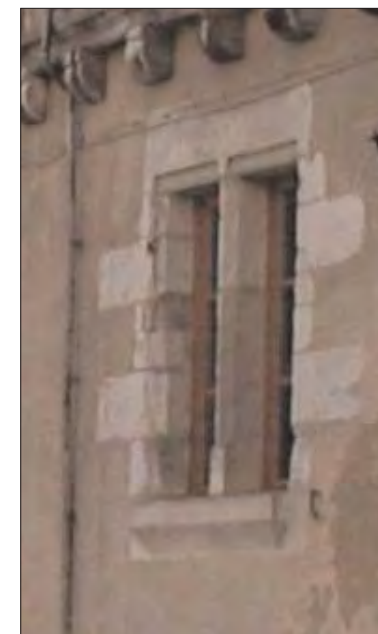
Porte médiévale en bois

Détails

Encadrements : simple chanfrein (de temps en temps, moulures courbes en creux). Si l'encadrement est en pierre, les appuis moulurés sont volumineux. L'appui est toujours mouluré et saillant



Ouvertures : plus hautes que larges, rue Yde Valbrune



Meneau en pierre (rue de la Fontaine)



Meneau en bois (rue de la Fontaine)

3.3.2 - ARCHITECTURE DU XVII^e SIECLE



Implantation

Occupation partielle du bâti sur la parcelle : présence d'un jardin à l'arrière.



Restaurant la Palombière, place de l'Église

Volumétrie

Bâtiment en général sur deux niveaux
Toiture à deux pans en tuiles canal



Maison rue du 20 août 44

Murs

Les murs sont très épais et présente un fruit¹ important. Il sont recouvert d'un enduit à pierre vues ou couvrants.

La pierre de taille est utilisée pour les chaînages et les encadrements, le remplissage se faisant en moellons.

Façade

La façade se caractérise par son aspect assez massif, avec des fenêtres assez espacées. Le décor général est très sobre, et plutôt concentré sur la porte d'entrée et la travée centrale qu'elle détermine lorsque la façade est symétrique.

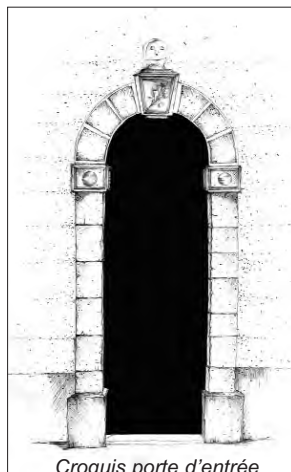
Les ouvertures : Hautes et large, avec des linteaux droits

Devanture : voir texte à ce sujet dans les typologie XVe-XVIe siècles.

Détails

Encadrements: en pierre de taille, sans moulures, parfois légèrement saillant. Les appuis sont eux fortement moulurés.

1. Fruit : Inclinaison de l'un des parements d'un mur, telle que son épaisseur diminue de sa base vers son faite



Croquis porte d'entrée



Bâtiment, place Saint Astier, parcelle n°146, avec la tourelle inscrite aux MH

3.3.3 - MAISONS DE VILLE XVIIIe - DEBUT XIXe SIECLE



3.3.3 - MAISONS DE VILLE XVIIIe - DEBUT XIXe SIECLE

Les maisons de ville du XVIIIème siècle, même si elles sont peu nombreuses, méritent une typologie particulière. Elles marquent une étape décisive dans la mise en place de la hiérarchie des éléments de la façade, qui sera respectée durant toute une partie du XIXème siècle et même au-delà.

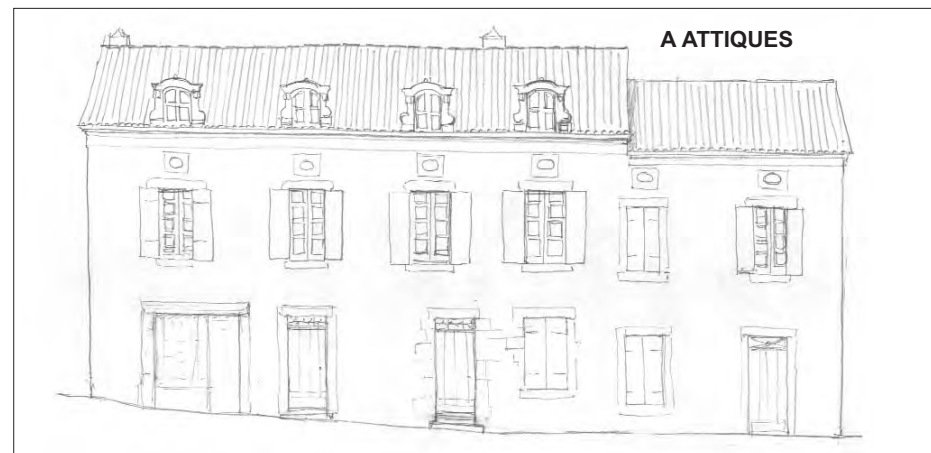
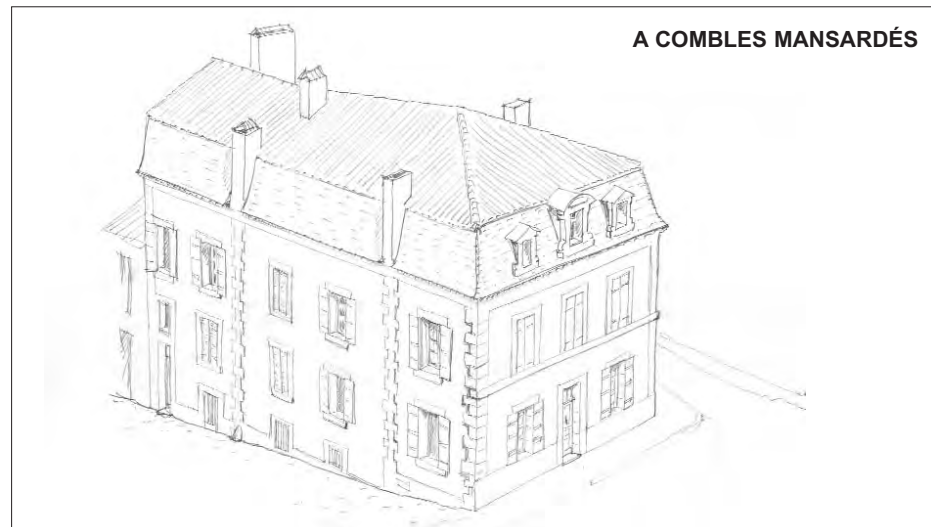
On distinguera deux catégories de maisons :

- les maisons sur parcelle étroite, avec façade sur rue à deux et trois travées ;
- les maisons avec façade large (à attique - petit étage sous toiture- ou à combles mansardés ; le logis est parfois en fond de cour)

MAISON A FACADE ÉTROITE



MAISONS A FACADE LARGE



Implantation

Les façades étroites sont liées aux caractéristiques du parcellaire : des terrains en profondeur ayant en moyenne environ 5 à 9 m de façade.

Dans ce cas, la réminiscence des parcelles étroites du Moyen-Age, plus profondes que larges, donne une maison qui possède généralement une double profondeur (environ deux fois 6 m), avec des pièces ouvrant sur rue et d'autres sur un jardin privé, à l'arrière.

Plan

Façade étroite : lorsque la parcelle ne fait pas plus de 7 mètres de large, il est impossible d'établir en rez-de-chaussée une entrée avec vestibule et d'avoir deux pièces de front.

On choisit donc de rejeter la porte d'entrée sur un côté de la façade qui sera percée d'une ou, plus généralement, de deux fenêtres centrée(s) par rapport aux pièces intérieures.

L'impossibilité d'établir deux pièces de front éclairées en façade oblige à maintenir le principe du plan traditionnel en double profondeur, avec une pièce prenant jour sur rue d'environ 5 mètres de large et une pièce sur jardin, de même largeur environ.

Le vestibule devient alors un long couloir sur côté permettant de traverser le bâtiment et d'accéder au jardin, et l'escalier étant souvent rejeté au milieu ou à l'arrière du bâtiment. Dans certains cas, ce long couloir traversant de part et d'autre la maison donne accès à un jardin dans lequel a été bâti, au fond, un ou des corps de bâtiments annexes.

Volumétrie

Bâtiment en général sur deux niveaux plus comble.

Toiture : le plus souvent à deux pans en tuiles canal. retour en croupe lorsque le bâtiment est en angle de rue (qui peut être à pente plus forte et couverte en tuiles plates). Quand la maison est plus haute: présence d'étage en attique (avec oeil-de-boeuf et lucarne en toiture), ou de combles mansardés avec brisis² en tuiles plates et terrasson³ en tuiles canal. Dans ce dernier cas, il est à noter la présence d'un coyau⁴ reprenant l'épaisseur du mur, et dont la présence est très importante esthétiquement (voir photo ci-après).



1. Trumeau: Pan de mur situé entre deux baies de même niveau
2. Brisis : Partie inférieure d'un versant de comble brisé à la Mansart, au dessous de la ligne de bris (arête horizontale qui forme la ligne de changement de pente entre deux pans d'inclinaison différente d'un versant)
3. Terrasson : Partie peu inclinée d'un comble, entre la ligne de bris et le faîtage
4. Coyau: pièce de bois placée à la partie inférieure du chevron pour réaliser une cassure de la pente de toiture au-dessus de l'arase du mur et de la corniche.

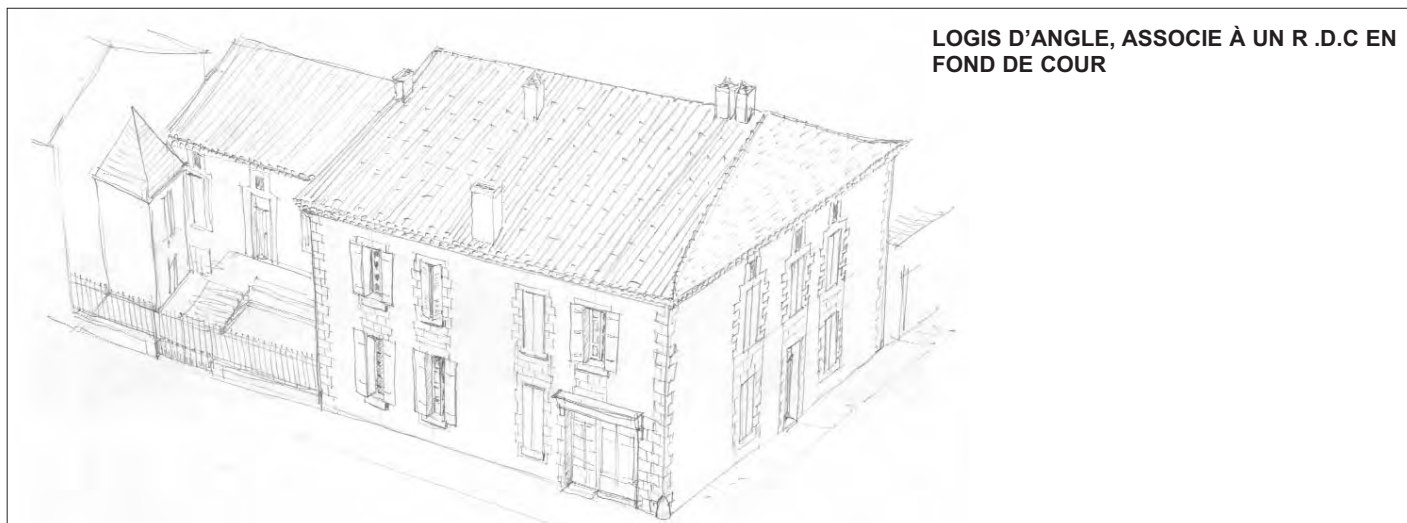
Les façades larges, à quatre ou cinq travées: les parcelles sont plus larges (environ 14 à 16 m de façade) et correspondent sans doute à une situation sociale plus élevée des propriétaires.

Façade large : L'adoption d'un plan en longueur préfigure les maisons bourgeoises du début du XIXème siècle.

On peut supposer que le plan en longueur est un signe distinctif de richesse qui permet de se démarquer de la maison traditionnelle à trois travées.

Les exemples qui subsistent montrent que certaines de ces maisons abritaient, outre l'habitation, une activité complémentaire en rez-de-chaussée, marquée par une grande porte à double battants.

En général, l'entrée se fait par un vestibule, plus ou moins centré, desservant, à l'étage, des pièces, à droite et à gauche, d'inégales longueurs, ce qui explique l'espacement irrégulier des trumeaux¹ entre les baies.



LOGIS D'ANGLE, ASSOCIE À UN R .D.C EN FOND DE COUR

Murs

En règle générale, la façade principale de la maison comme sa façade postérieure (sur jardin) est en moellons hourdés au sable et à la chaux ou à l'argile. Les façades sont par conséquent enduites.

La pierre de taille est exclusivement réservée aux angles, à l'encadrement des baies, parfois à des bandeaux de séparation des niveaux, très rarement à une corniche.

Les pierres de taille, utilisées en harpage pour les chaînes d'angles, et les baies sont souvent à découpe et assises plus ou moins régulières..

L'épaisseur des murs atteint en général 65 cm, ce qui ne permet pas de bâtir plus de deux niveaux et étage de combles à surcroît, au-dessus du rez-de-chaussée.

A la fin du XVIIIème siècle, on parvient à réduire l'épaisseur des murs à environ 50 cm dans certains cas.

Façade

C'est au XVIIIème siècle que les principaux éléments constituant l'élévation traditionnelle, repris presque tout au long du XIXème siècle, se mettent en place.

La variété de combinaisons de détails (corps de moulures, corniches, encadrements de baies...) montre que l'on se situe dans une période de recherche architecturale sur la conception de la façade.

Facade en moellon avec pierre de taille aux angles et pour l'encadrement des baies (rue Yvan de Valbrune)



Facade : alignement vertical de la travée du rez-de-chaussée à l'attique

Chaque travée d'ouvertures forme ainsi une composition selon un axe de symétrie vertical qui passe par les baies ; cette composition est toujours harmonieusement proportionnée, avec une décroissance de toutes les dimensions à chaque niveau. Les baies sont souvent centrées par rapport aux pièces intérieures, et non selon un principe d'organisation symétrique de la façade.

La symétrie des façades est donc très relative, et ne consiste qu'en une distribution égale du nombre des baies de part et d'autre de l'axe plus ou moins central défini par l'entrée.

De façon presque systématique, la façade domestique, sur jardin, est moins recherchée que la façade sur rue (absence de bandeaux séparatifs de niveaux ou de chambranles en pierre, aux baies).

Parmi les éléments constitutifs de l'élévation possédant de grandes variétés de détails, il faut retenir, les baies, les bandeaux de séparation des niveaux et les corniches et génoises.

Les ouvertures :

L'arc segmentaire des linteaux caractérise en règle générale les baies des maisons du XVIIIème siècle.

Il est à noter que la mode des linteaux droits, au siècle suivant, a eu parfois pour effet un redécoupage en forme droite.

Les fenêtres dont la largeur varie le plus souvent entre 0,80 m. et 1,30 m., ont une proportion de hauteur de baie égale à deux fois sa largeur.

Toutes ces fenêtres possèdent des appuis en pierre de taille discrètement moulurés, débordant d'environ 15 cm sur les côtés; cette moulure en saillie permet d'éloigner les eaux de pluie de la façade .

Suivant les cas, les appuis de fenêtres peuvent se confondre avec le bandeau de séparation des niveaux.



Ouverture : arc segmentaire du linteau (rue Victor HUgo)



Ouverture : arc segmentaire du linteau en rez-de-chaussée et linteau droit à l'étage (rue Dausménil)

Le linteau est monolithe pour les maisons plus anciennes ainsi que pour les fenêtres de l'attique. A la fin du XVIIIème siècle, le linteau est conçu en trois parties. Au centre, une clef saillante, sans décor sculpté, marque l'axe des baies et vient souligner le chambranle.



Les baies de l'étage attique sont constituées soit de petites fenêtres soit par oculus ou oeil-de-boeuf.

Dans le cas des petites fenêtres, les linteaux massifs sont droits ou à arcs segmentaires, et peuvent parfois posséder un chambranle de pierre. Cette dernière solution est cependant plus rare car, pour l'éclairage des combles, les propriétaires choisissent, de façon symbolique, de les différencier des baies des niveaux inférieurs, par un traitement de qualité moindre.

Pour les toitures mansardées, on peut avoir des lucarnes en bois ou en pierre, lucarnes qui se compose avec les travées des étages.

Les lucarnes du toit mansardé se composent avec les travées des étages (rue Victor Hugo)

Bandeaux de séparation :

En pierre de taille, ils ne sont pas utilisés obligatoirement sur les façades. Il s'agit d'un corps de moulures plates qui peut se situer selon les cas au niveau des planchers ou au niveau des appuis des fenêtres avec lesquels ils se confondent.

Dans le premier cas, ils sont situés à environ 90 cm au-dessous des appuis de fenêtres. Il n'y a aucune règle stricte quant à la disposition des bandeaux sur une façade du XVIII^{ème} siècle.

Lorsqu'ils existent, les bandeaux peuvent séparer deux niveaux sans obligatoirement séparer le troisième.

La seule règle qu'il convient de retenir est qu'un bandeau situé au niveau du plancher entre les deux premiers niveaux ne peut pas se retrouver au niveau des appuis au niveau supérieur.

Il reprend obligatoirement le même principe de répartition sur la façade.

Porte d'entrée :

L'entrée de la maison est marquée.

La forme de son linteau reprend - sauf exception - celle des baies et règne avec elles.

La partie supérieure peut être soulignée par un corps de moulures saillantes.

Les portes sont à deux vantaux massifs à panneaux ou à lames épaisses à joints non marqués. Suivant la largeur de la porte, les deux vantaux peuvent être de largeurs inégales, séparés par un petit pilastre.

Ces portes possèdent une imposte vitrée à petits carreaux protégés par une grille en fer forgé. Le battant principal est doté d'un heurtoir en fer ou en cuivre.

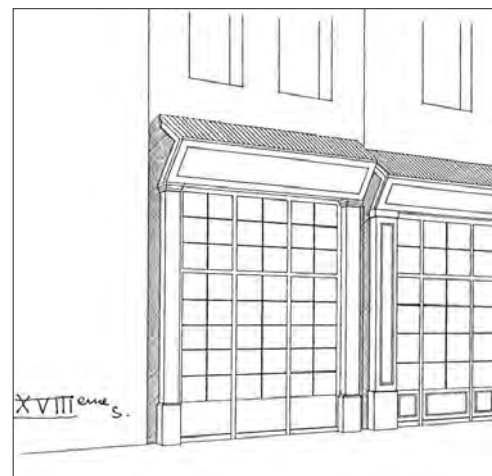


Porte d'entrée caractéristique du XVIII^{ème} siècle

Devanture de boutique :

Au XVIII^{ème} siècle, la vitrine fait son apparition. Elle s'intègre à l'intérieur des ouvertures en pierre des rez-de-chaussée. Ces ouvertures sont de trois types : - portes larges (2m ou plus) avec linteaux en arcs segmentaires, - portes plus modestes, à linteau droit en plate-bande, - ouvertures très larges à linteau droit pour l'exposition des marchandises.

Ces ouvertures, en général, pouvaient se fermer le soir par de lourds contrevents en bois massif, ou par des ais. La vitrine elle-même se composait de panneaux vitrés à petits bois, avec une partie fixe en haut, formant imposte.



Lorsque la vitrine est très large, la porte est située dans le milieu.

L'enseigne publicitaire est le plus souvent un panneau de bois peint, orné parfois de motifs décoratifs ; ce panneau pouvait être fixé au mur, au-dessus du linteau, ou plaqué sur la traverse de l'imposte. Il était généralement incliné vers le bas et soutenait parfois un auvent couvert en tuiles ou en planches ; il arrivait aussi fréquemment que des écritures ou des dessins en trompe l'œil soient directement peints sur les murs, surtout à hauteur du premier étage.



Le charme d'une vieille enseigne commerciale (celle-ci est de la fin du XIX^{ème} siècle)

Détails

Les encadrements des baies :

Ils sont en pierres de taille, utilisés en harpages à découpe et à assises plus ou moins régulières, affleurant l'enduit pour les maisons les plus anciennes ou les plus rurales .

L'encadrement est souvent exprimé par un chambranle dessinée, d'une largeur d'environ 15 cm, en relief . Il s'accompagne en général d'une allège en pierre de taille. Le chambranle possède une feuillure destinée à recevoir les contrevents.

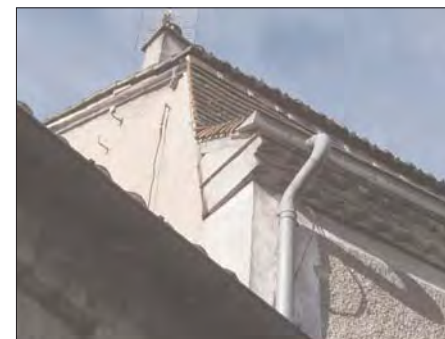


Les génoises :

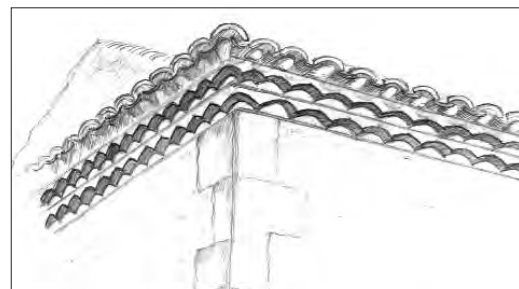
Elles gèrent la transition du mur et de la toiture, éloignant l'eau de la maçonnerie tout en apportant un élément esthétique.

Elles sont de plusieurs sortes à Saint Astier, aussi bien à un, deux et même jusqu'à trois rangs de tuiles.

S'il n'y a pas de génoise on observe une corniche moulurée en pierre de taille.



Génoises



Menuiseries :

Au XVIIIème siècle, les fenêtres sont le plus souvent traitées en croisées divisées par des petits bois (petits carreaux 20x20 ou 30x40).

Les volets, tenant compte de l'arc segmentaire dont ils prennent la forme, sont en bois à joints non marqués et renforcés par des traverses de renfort disposées de façon régulière.

Ces traverses sont épaisses et légèrement arrondies et même parfois chanfreinées. Leur nombre n'excède jamais trois par volet.

3.3.4 - L'ARCHITECTURE DU XIX^e SIECLE ET DU DEBUT DU XX^e SIECLE

L'architecture au XIX^e s. se développe considérablement dans la ville (reconstruction après alignements) et en périphérie proche, notamment vers la gare (voir chapitre historique). Saint Astier devient le siège des nouveaux lieux de pouvoir et d'échange, qui s'inscrivent dans l'espace urbain par la création de bâtiments et d'espaces publics nouveaux.



Mairie

Halle et gare



Monument aux morts



La fabrique

Outre ces édifices emblématiques, nous avons distingué plusieurs familles dans cette catégorie des typologies du XIX^e début XX^e :

- Les maisons de ville courantes en moellon et/ou pierre de taille:

Ce sont des dérivées du XVIII^e siècle, les dimensions sont peu différentes. Cependant la composition de la façade est plus normée, avec une recherche de symétrie «stéréotypée» qui n'existait pas auparavant aussi bien dans la répartition des baies que dans leur forme souvent rectangulaire et identique.

- Les maisons à façade large ordonnancée :

Peu nombreuse dans le centre bourg de Saint Astier. Elles s'élèvent à l'alignement sur la rue et présentent de deux à cinq travées, souvent trois travées. Ces immeubles ont en général leur entrée marquée, et possèdent souvent un commerce en rez-de-chaussée.

- Les hôtels particuliers et castels :

Ils sont caractéristiques du goût pour les maisons de campagne, qui se développera de la fin du 19^e siècle jusqu'aux années 1950 en France et à l'étranger. En général isolées dans un jardin, en retrait par rapport à l'alignement de la rue, présentant quatre façades ordonnées, ces maisons se trouvent en périphérie, construites le long des nouvelles routes départementales, se démarquant ostensiblement de l'architecture du centre bourg. A Saint Astier on en trouve aussi bien dans le bourg, dans sa périphérie proche ainsi que sur ses voies principales d'accès.

- L'habitat ouvrier et pavillonnaire du début du XX^e.



MAISONS DE VILLE COURANTES

Implantation

Les maisons de ville sont implantés en alignement sur la rue et forment une façade continue. Souvent l'habitat vient au-dessus d'un petit commerce.

Mais leur caractéristique est surtout dans l'implantation sur des parcelles étroites pour les rues commerçantes, ou dans des situations où la rue ne permet que peu de recul et d'ensoleillement, la façade, même ample, est alors traitée de façon simple (exemples rue Lafayette).

Plan

Identique à celui des typologies XVIIIe

Volumétrie

Ces maisons ont deux niveaux ou trois niveaux plus un grenier ou un étage attique (avec oculus ou petites fenêtres rectangulaires). Les niveaux d'étage courant sont assez élevés (3 m. minimum).

Couverture : le plus souvent toiture à deux pans, avec deux versants égaux à faible pente. Couverture en tuile canal



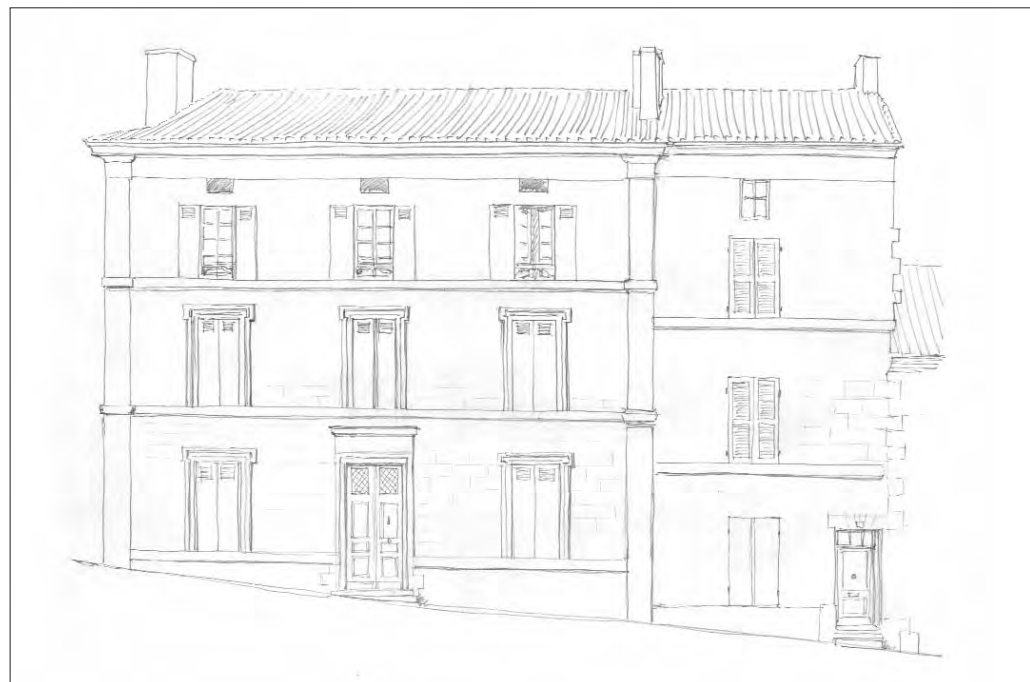
Chaînage en harpe, bandeaux et encadrements en pierre de taille et en saillie, (rue du docteur Numa-Gadaud)

Murs

L'emploi de matériaux traditionnels est caractéristique de cette typologie : pierres de taille, moellons, tuiles canal et tuiles plates...

L'épaisseur des murs est de 50 cm voir plus

Les façades réalisées en moellons de pierres sont recouverte d'un enduit à la chaux grasse coloré par le sable entrant dans sa composition; seules les pierres de taille des chaînages et encadrements de baies sont laissée nues. On a donc une façade enduite laissant apparaître les encadrements et les chaînages harpés en pierre de taille.



Détails

Menuiseries et couleurs :

La fenêtre est composée de deux vantaux.
Chaque vantail est divisé par des petits bois horizontaux, deux ou trois suivant la hauteur de la fenêtre.

Ces fenêtres sont pourvues de contrevents en bois originellement.
Ils sont soit à lames verticales de bois massif, à joints plats et avec pentures droites horizontales (sans écharpe), soit en persiennes : chacun des deux volets est composé de deux ou trois panneaux égaux (division à mi-hauteur de la fenêtre ou au tiers) faits de lames horizontales disjointes.

Les couleurs traditionnelles de ces boiseries sont le gris clair, le bleu-gris (qui peut présenter des nuances plus ou moins colorées), le vert tilleul.



Façade

Ouvertures :

Les travées d'ouvertures sont régulières, axées verticalement (exception faite des vitrines de boutiques).

Linteaux à 3 ou 5 claveaux : au début du XIX^e siècle, pour les maisons en moellons, il arrive que la clef du linteau soit en léger relief par rapport au nu de la façade ; il arrive aussi que le linteau soit fait d'une pierre monolithe.

Bandeaux de séparation :

Bandeau (quand il existe) et corniche sont les seuls éléments de décor de la façade. La corniche est le plus souvent constituée d'un simple profil en chanfrein ou à talon, agrémentée de quelques ressauts, elle peut aussi s'enrichir de denticules.



Devantures de boutiques :

Au XIX^{ème} siècle, la devanture en applique en bois se répand; elle permet de dissocier l'agencement de la vitrine de l'ordonnement de la façade; elle est un peu comme une ouverture de scène, ou comme un meuble posé contre un mur. Elle possède toujours un entablement dont l'architrave reçoit l'enseigne, et souvent de larges jambages panneautés dans lesquels se replient les volets.



Devantures en applique
(rue Gambetta)

A - Ais de vitrine

B- Ais de porte

C- Soupirail dans la contre-marche

D- Devanture

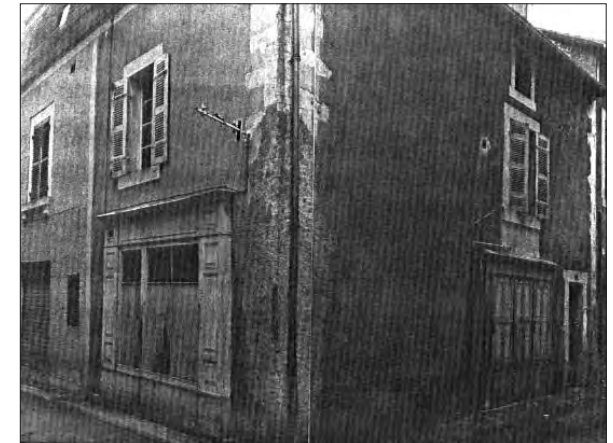
Photographie et légende extraites de : *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique. vocabulaire de l'Architecture.* Ministère des Affaires Culturelles, Imprimerie nationale, Paris, 1972.



La devanture en applique a souvent tendance à occuper toute la largeur de la façade, et peut même recouvrir l'angle lorsqu'il s'agit d'une boutique qui fait un coin de rue.

Quand les premiers volets ou stores roulants sont apparus, ils étaient intégrés dans l'entablement qui accusait alors une plus forte saillie sur le reste de la devanture, et recevait des consoles moulurées pour le soutenir.

Anciennement les boutiques étaient nombreuses à Saint Astier comme en témoignent les photographies anciennes et la ville formait un pôle commerçant attractif. Les devantures en appliques conservées ou même les traces sur les murs attestent de cette prospérité.



Devanture en applique, (Angle rue Fénelon et rue du 20 août 44), photo extraite de l'ancienne ZPPAUP, disparue depuis.

MAISONS A FACADES ORDONNANCÉES

Implantation

Le plan est déterminé par la configuration générale de la parcelle et l'organisation intérieure, s'il existe ou non un commerce, si l'immeuble dessert une ou plusieurs habitations. Le plan reprend le plus souvent les dispositions des maisons du XVIIIème siècle à trois travées ou cinq travées (voir ce chapitre).

Volumétrie

Bâtiments à deux ou trois niveaux avec le plus souvent un soubassement ou une cave.

Toiture : généralement à 4 pentes en tuiles plates

A la place de la génoise, l'articulation de la toiture se fait par une corniche moulurée en pierre de taille ou une corniche à denticules et ressauts

Murs

Souvent les maisons bâties en moellons sont un peu plus anciennes que celles à façades en pierres de taille.

Selon le matériau de construction, l'épaisseur des murs va changer : il sera de 20 à 30 cm pour des murs en pierre de taille.

La façade sur rue, symboliquement la plus importante, est le plus souvent en pierre de taille.

Les façades arrières sont, en moellons enduits ou en pierres de taille. La façade sur rue est la plus soignée.

Lorsqu'elle est en pierre de taille, elle est constituée d'assises plus ou moins régulières.

Au fur et à mesure que l'on avance dans le XIXème siècle, on constate une utilisation plus systématique des assises normalisées de 33 cm de haut.

Les assises les plus hautes sont généralement réservées aux soubassements, aux allèges, aux linteaux, parfois à tout le rez-de-chaussée. Dans ce cas, on utilise des pierres de taille à assises décroissantes lorsqu'on atteint les parties supérieures.



Façade principale en pierre de taille avec bandeaux moulurés, fenêtres sans moulures, porte en plein cintre (Angle de la rue Guesde et rue Talleyrand-Perigord)



Façade en pierre de taille avec pilastres, bandeaux et encadrements moulurés, (Place du 14 juillet)

Détails

Huisseries :

Les huisseries des ouvertures sont différentes des maisons du XVIII^e. En effet elles n'ont plus de petits bois vertical redivisant chaque vantail ; pour une fenêtre d'étage courant, chacun des deux vantaux est ainsi redivisé en quatre carreaux.

façade

La façade est dans la majorité des cas symétrique, organisée et avec des percements réguliers.

Les façades ordonnancées les plus courantes sont caractérisées par un système de «découpage» en niveaux, matérialisé par des cordons horizontaux.

Ce système est renforcé par la présence de pilastre à chaque extrémité latérale de la façade.

Des bandeaux ou corps de moulures marquent systématiquement chaque niveau.

Cordons et pilastres :

Les cordons sont des corps de moulures composés qui marquent systématiquement chaque niveau (on les appelle bandeaux lorsqu'ils sont faits d'un profil plat ou légèrement bombé).

Les pilastres sont souvent limités à un simple ressaut vertical par rapport au nu de la façade, courant sur toute la hauteur.

Les cordons de séparation d'étages et la corniche ne sont pas interrompu pour autant : au contraire, ils marquent également un ressaut à l'aplomb des pilastres, et jouent ainsi le rôle de chapiteaux.

Lorsqu'il n'y a pas de cordon de séparation entre les deux étages courants, le pilastre monte sans interruption sur les deux niveaux, formant ce que l'on appelle un ordre colossal (peu fréquent).

La largeur des pilastres est d'environ 30cm. Cependant plus le pilastre est haut plus sa largeur est importante.

Le pilastre peut-être un élément propre à une seule façade mais il arrive aussi qu'il serve d'élément d'articulation à deux façade mitoyennes (sans qu'elles soient obligatoirement de la même hauteur) lorsqu'il est placé contre le mur mitoyen.



rue du 20 aout 44, à l'angle de la place de la victoire

Ouvertures :

Les baies des étages des maisons en pierres de taille prennent généralement directement appui sur les bandeaux.

Toutefois, il arrive qu'il y ait une petite allège correspondant à la hauteur d'une pierre environ.

Dans ce dernier cas, l'appui de fenêtre est légèrement saillant, comme sur les façades en moellons et il dessine toujours un profil modérément mouluré

Baies du premier étage avec encadrements moulurés, frontons et appuis reposant sur des consoles à volutes, (rue Lafayette)



Certaines modifications du XX^e siècle ont parfois affublé les baies d'affreux appuis en béton formant une saillie en réglot carré ; de tels éléments devraient être supprimés et remplacés par des appuis dans l'esprit d'origine.

Les linteaux des ouvertures d'étages sont formés, pour les maisons en pierre de taille, d'une plate-bande à trois ou cinq claveaux.

En général, il y a une hiérarchie dans la hauteur et la largeur des baies.

La hauteur d'une fenêtre correspond environ à sa largeur multipliée par deux.

Les baies des étages vont, le plus souvent en diminuant tant en largeur qu'en hauteur. Il arrive parfois qu'elles reprennent le module des baies du niveau inférieur, mais elles ne sont jamais plus larges et plus hautes au fur et à mesure qu'on franchit les niveaux. A l'étage l'attique possédant des baies nettement plus petites, plus ou moins carrées, se substitue parfois une série d'oeils de boeufs.



Rez-de-chaussée et chaînage en pierre de taille avec joints creux, ouverture du 1er avec encadrements et appuis saillants, entablement sur consoles, Lucarne en pierre ornée d'un fronton (Angle de la rue Talleyrand-Périgord et rue du Mal Bugeaud)

Porte d'entrée :

En raison de l'étroitesse des façades, la porte d'entrée est rejetée sur un côté.

La présence d'un niveau de cave nécessite le plus souvent un emmarchement.

Elle se distingue par ses éléments d'encadrements avec des moulures identiques à celles des baies mais plus travaillé.

En effet elle reçoit en général un traitement décoratif particulier, une ornementation plus riche qui la distingue des autres ouvertures.

HÔTELS ET CASTELS

La seconde moitié du XIX^{ème} siècle voit dans les faubourgs, l'édification de somptueuses demeures se donnant des airs de châteaux. Ces demeures sont bâties par la grande bourgeoisie, en particulier les industriels qui connaissent alors une relative prospérité.

Il y a une recherche de monumentalité, une volonté de se démarquer par rapport aux autres maisons de ville, un souhait de s'individualiser. Pour cela on a recours à une rupture de la façade urbaine, en retrait derrière un portail ou une cour, un jardin.

Implantation

En général ils sont isolés dans un jardin, en retrait par rapport à l'alignement de la rue, présentant deux façades principales ordonnées, et des façades latérales qui prennent parfois une certaine existence architecturale, en référence aux anciens châteaux ou aux villas italiennes. La façade qui s'ouvre sur la rue reste privilégiée.

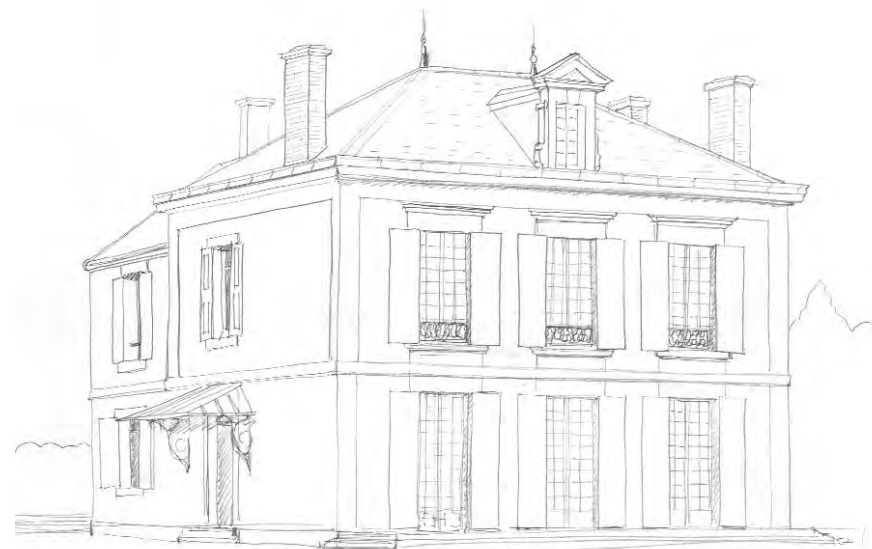
Ces maisons peuvent aussi accueillir des bâtiments annexes de dimensions modestes et souvent indépendants; s'ils sont attenants à la maison principale, ils n'ont pas de caractère symétrique.

Volume et toiture

Le volume est indépendant, massé, et souvent agrémenté d'une tourelle à toit pointu. La toiture est généralement en pavillon à quatre pentes, et couverte en ardoises (il existe cependant quelques exemples de toits mansardés, à brisis et terrasson). Les souches de cheminées s'allongent et encadrent le volume. Une ou plusieurs lucarnes agrémentent l'ensemble.

Matériaux

À la pierre traditionnelle, s'ajoute la brique fantaisie qui apporte une note «moderne» à l'ensemble. On voit aussi des balcons, marquises et verrières, venir protéger les entrées.



HABITAT OUVRIER ET PAVILLONNAIRE 1900

Au début du XXe siècle, des lotissements ouvriers et quelques pavillons se construisent en périphérie immédiate du centre, sans doute en rapport avec l'industrie de la chaux.

La rue du Maréchal Foch est particulièrement intéressante pour cette architecture. Comme on le voit sur la photo ci-contre, les bâtiments, même mitoyens, sont construits en retrait de la voie et la succession des barrières de jardin, au dessin régulier, donnent une esthétique particulière à la perspective de la rue.

Ce qui caractérise l'architecture de ces maisons modestes est l'introduction des matériaux non locaux, comme la tuile de Marseille, la pierre meulière, la brique rouge (en particulier employée pour les souches de cheminées).

Le style de ses habitations se réfère aux maisons sur catalogues qui se diffusent beaucoup à cette époque et qui montrent aux entrepreneurs des modèles facilement adaptables. Ils se déclinent en fonction du niveau social et du type de famille auquel ils sont destinés.



ensemble de maisons modestes 1900, rue du Maréchal Foch



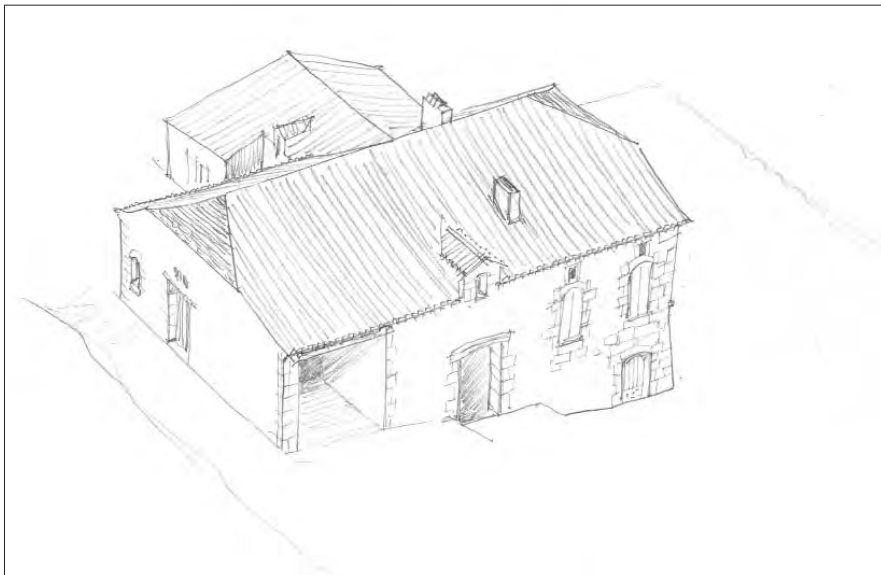
3.3.5 - FERMES ET BATIMENTS RURAUX

Les bâtiments ruraux se caractérisent par deux choses ;

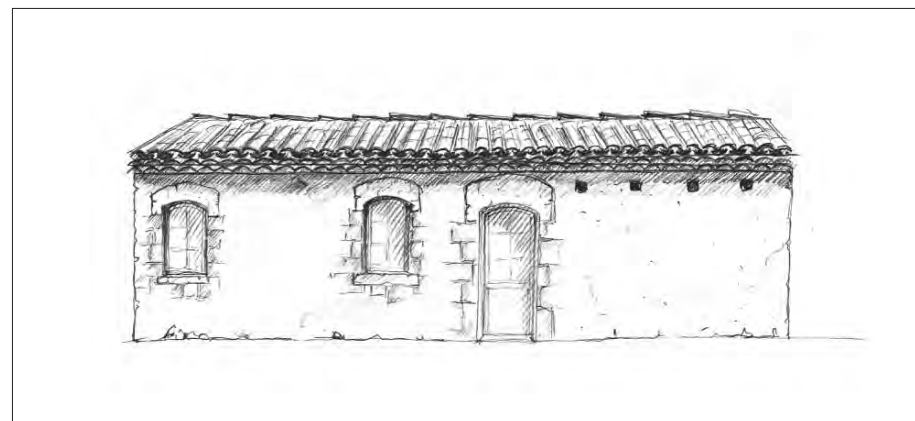
- une certaine simplicité des principes constructifs et des formes qui en résultent,
- une grande diversité due aux adaptations contextuelles à l'évolutivité, et à la superpositions de diverses fonction agricoles.

Saint Astier possède dans ses nombreux hameaux de beaux bâtiments ruraux en pierre, qui ont malheureusement tendance, depuis une vingtaine d'année, à être démolis ou transformés de telle façon qu'ils perdent toute qualité morphologique. C'est pourquoi il nous a semblé important d'endonner une description détaillée, afin d'encourager les habitants à les respecter.

Corps de bâtiment INTÉGRANT GRANGE & HABITATION

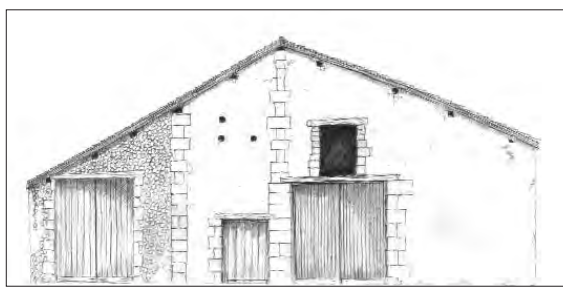


GRANGE ET HABITATION SÉPARÉES

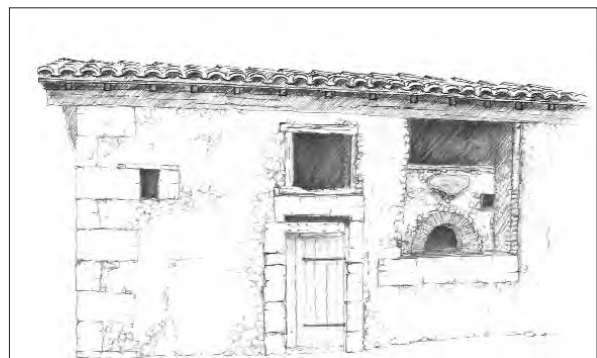


Différentes formes rurales:

- Corps de bâtiments intégrant granges et habitations
- Granges et habitations séparées ou accolées
- Petites constructions utilitaires



CONSTRUCTIONS UTILITAIRES



Vue aérienne du hameau Davalant (photographie IGN)

Implantation

Le hameau lui-même s'organise comme un petit village: les maisons s'installent autour d'une petite placette et y orientent leurs façades principales.

Certains bâtiments ont un usage mixte (habitation/ exploitation). Le hameau regroupe donc plusieurs fermiers, plusieurs familles et plusieurs propriétaires. Il s'organise ainsi une vie quasi communautaire (prêt de matériel, aide aux récoltes, etc.).

Volumétrie

La maison d'habitation :

Bien que semblables aux maisons de ville, les volumes des maisons d'habitation sont en général plus étirés.

La maison rurale est traditionnellement de plain-pied et fréquemment surmontée d'un grenier. Celui-ci peut être aménagé dans la hauteur du comble.

La maison fait appel à un module élémentaire rectangulaire. La façade principale est généralement placée sur le mur gouttereau.

La couverture :

Les toitures de ces constructions sont à deux pentes, et la façade principale en pignon de certaines d'entre elles oblige à avoir une importante longueur de pente.

Elles sont couvertes de tuiles canal. Elles présentent parfois des génoises, ou plus rarement des corniches plates, sans décor.

Les granges les plus anciennes admettent souvent de grands débords de toiture avec chevrons. La couverture est en tuiles creuses sur une toiture à deux versants égaux, avec faîtage longitudinal parallèle à la façade sur rue.

Les maisons les plus rurales ont un débord avec chevrons.

Beaucoup de belles maisons présentent une toiture à quatre pentes avec les petits pans en tuiles plates et amorti en tuiles creuses, principe fréquent en Dordogne et dans le Périgord.



Débord de toiture avec chevrons, parcelle n°696 du Hameau Marland du Puy



Toiture à quatre pans, parcelle n° 2560 du hameau le Roudier ouest

Plan

La maison d'habitation :

A l'intérieur, le plan initial est simple : souvent, une unique pièce de plan presque carrée servait de cuisine, de salle à manger et parfois de chambre à coucher.

Une niche abrite le bac en pierre de l'évier et, contre l'un des murs latéraux, s'adosse la cheminée.

A partir du milieu du XIXème siècle, les façades de ces maisons sont ordonnées, les baies s'agrandissent et leurs linteaux s'alignent. Les petites baies de surcroît se placent dans l'alignement des baies du RDC.

L'unique élément de confort reste la cheminée, traditionnellement en pierre.

Le plan s'est développé imitant le modèle de la maison de ville.

Ainsi, la pièce unique s'est dédoublée pour faire place à une chambre, dotée d'une seconde cheminée.

Entre ces deux pièces, un couloir médian vient s'intercaler dans lequel s'ouvre la porte d'entrée. L'escalier de bois menant à l'étage se loge aussi dans ce couloir.

Lorsque la construction le permettait, on intercalait aussi un étage entre le rez-de-chaussée et le grenier : une pièce au-dessus de chacune d'en bas. L'extension latérale du bâtiment est restée plus rare.



Facade principale d'habitation, parcelle n°546 du Hameau Reterie

La grange

La grange est le principal élément de la ferme, souvent associée à l'étable; ou à un chai pour la viticulture.

Ces constructions sont en pierres et peuvent adopter deux formes différentes:

- soit le bâtiment est de plan rectangulaire, couvert d'un toit à deux pentes dont l'un des murs gouttereaux constitue la façade principale.

Celle-ci est percée d'une grande porte charretière et éventuellement de portes plus petites.

Ces portes sont usuellement rectangulaires et à linteau de bois. La porte principale est parfois en arc.

Les vantaux de bois restent rectangulaires et trouvent alors une feuillure ménagée dans le parement intérieur de la maçonnerie de pierres.

- soit le bâtiment est proche du plan carré.

La couverture forme alors un large toit à deux grands pans. Les ouvertures principales sont réalisées indifféremment dans le mur pignon ou dans le mur gouttereau.

La couverture est parfois plus élaborée et présenter quatre pans de toiture,



Grange au plan proche du carré, parcelle n°17 du hameau Le Roudier Ouest



Grange au plan rectangulaire, rue Carnot (bourg)

Murs

La maçonnerie :

Les granges sont des volumes élémentaires.

Par économie, on a souvent employé des moellons ou des " libages ", pierres grossièrement équarries, généralement prises dans des blocs coquillers. Les plus grosses pierres ont été réservées aux appuis et linteaux des ouvertures et aux chaînages et soubassements.



Maçonneries, parcelle n°340 du hameau La Borie



Enduit sur la partie habitation et pas sur la grange ni le hangar, parcelle n°559 du hameau Fontaneau

Enduites à l'origine, ces surfaces sont aujourd'hui appréciées en texture apparente; ce goût pour un appareillage visible doit être tempéré par un traitement des joints «à pierres vues» ou «joints beurrés» reprenant une tradition ancienne.

Il existe aussi plusieurs granges aux façades en pierre de taille, et aux assises bien régulières.

On remarque qu'au XIXème siècle, les pierres de taille, qu'elles occupent toute l'élévation ou qu'elles soient réservées aux seuls soubassements, chaînages et encadrements de baies, sont parfaitement régulières, alors qu'elles sont de longueur variable au XVIIIème siècle, signe de la rationalisation dans le travail des carrières de pierres au XIXème siècle.

Aujourd'hui, les constructions des hameaux de la commune sont recouvertes d'un enduit de façade pour l'ensemble des habitations, comme il est d'usage dans les maisons anciennes.

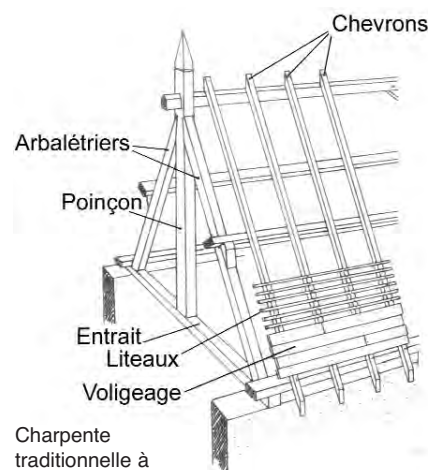
Les granges sont souvent laissées sans enduit ou présentent un enduit à pierres vues.

La maçonnerie est constituée de moellons de petites dimensions et bâtis à l'argile, les murs admettent des chaînes d'angle en pierres de taille.

La charpente :

La poutre servant d'entrait à la première ferme de la charpente est souvent d'une longueur extraordinaire.

On a choisi un arbre long, mais aussi présentant une certaine courbure pour augmenter l'espace intérieur sans encombrement de poteaux.



Charpente traditionnelle à fermes, détail des pièces principales

La charpente est le plus souvent de forme simple.

La ferme est généralement composée de trois pièces maîtresses : entrait, poinçon et arbalétrier, ce dernier étant parfois soulagé par des jambettes ou des contrefiches.

Les dépendances sont couvertes d'un appentis soutenu par quelques chevrons. Il n'est pas rare que les pièces de bois constituant ces ouvrages soient tout juste équarries.

Les courbures naturelles du bois sont employées de façon fonctionnelle.

Les bois utilisés pour les pièces principales sont principalement le chêne, mais aussi le châtaignier ou le peuplier.



Ouvertures en arc segmentaire, parcelle n°3 du hameau Le Roudier Ouest

Alignement des baies, hameau Fontaneau

Façade

Les ouvertures :

Les portes charretières sont de grande taille. Aux proportions quasi carrées, elles sont légèrement plus hautes que larges.

Leurs linteaux sont constitués de pierres appareillées, montées en anse de panier ou en plein cintre au XVIIIème siècle, puis en arc segmentaire au XIXème siècle. L'arc en anse de panier puis l'arc segmentaire sont préférés à l'arc en plein cintre car ils permettent de dégager de plus grandes largeurs, alors que le plein cintre donne des proportions plus hautes à la porte. L'arc en pierre est généralement doublé à l'intérieur de la grange, par une poutre horizontale en bois.

Les ouvertures sont en arc sur la façade principale. Les ouvertures de services ou d'exploitation sont droites.



Porte

Les portes de bois sont à deux vantaux et peuvent être découpées selon le cintre ou conservées rectangulaires (dans ce cas, un linteau de bois double l'arc, à l'intérieur)

La porte d'entrée principale occasionne un entablement à moulures simples.



Encadrements et linteaux, parcelle n°91 du hameau Nouaillac



Portail, parcelle n°174 du hameau La Jaurie

Détail

Les linteaux et les appuis de fenêtres des bâtiments d'exploitation sont parfois formés de pièces de bois associées à un encadrement de pierre de taille

Les encadrements de baies sont aussi en pierres de taille, le linteau est monolithe.

Pigeonniers



PETITES CONSTRUCTIONS UTILITAIRES



Les **hangars** sont des bâtiments ouverts sur un ou plusieurs côtés, afin de faciliter les entrées et sorties du matériel qu'ils servent à abriter.

Leur toit est à deux pans ou en appentis ; il est soutenu par des poteaux de bois ou piliers en pierre de taille, ou plus récemment par des poteaux métalliques.

Hangar (au fond), parcelle n°421 du hameau Brouillaud

Puit, parcelle n°562 du hameau Blanquine

- Les **puits** sont peu nombreux dans ces hameaux. Certains sont placés à l'intérieur de petits corps de bâtiments.



Four, parcelle n°389 du hameau Le Nicoulou

Fours à pain



Four, parcelle n°547 du hameau Fontaneau

3.4- LE PATRIMOINE PAYSAGER URBAIN

3.4.1 - LES «FENÊTRES VISUELLES» SUR LE BOURG

Le bourg de Saint-Astier est situé à l'endroit où l'Isle vient tangenter les reliefs des coteaux nord. Cette position lui donne une visibilité plus importante, du fait que le léger relief sur lequel il est bâti domine la plaine au sud. De plus la masse imposante de l'église et de son clocher assoit de manière remarquable l'image du bourg dans le paysage de la vallée. Cette perception du clocher est particulièrement sensible depuis l'autoroute, lorsque les arbres ne font pas obstacle au champ visuel; ces fenêtres de visibilité doivent être préservées.

Notons également que le bourg est bien visible depuis les lignes de coteaux, particulièrement au sud de la commune : La Massoulie et Jevah haut. Au nord et à l'ouest, les cônes visuels sont plus limités, mais certains beaux points de vue existent depuis Les Roches, Puy saint Astier, Puy-Ferrat.



Pour les visiteurs, Saint Astier se découvre principalement depuis les axes suivants :

- la RD 6089 et l'autoroute A89, puis la RD 43 et le pont (rue du Commandant Boisseuilh) au sud
- la départementale D3 (et rue Aristide Briand) à l'ouest
- la départementale D3 (et route des Roches) au nord.

Entrée Sud :

L'entrée par le pont offre la vue la plus intéressante sur le bourg : étage vertical du cours d'eau, de ses berges végétales, des bâtiments du bourg parmi les plus anciens, le tout surmonté par le chevet et le clocher de l'église. Il est important de préserver et de mettre en valeur cette entrée (restauration de la maison ancienne à tourelle à gauche du pont; démolition du hangar, à droite, avant le pont).



Entrée Nord :

L'entrée de Saint Astier, depuis la D3 en contrebas du château de Puy Saint Astier, est caractérisé par trois séquences :



- la première est marquée par un gouleau d'étranglement entre l'escarpement rocheux de Crognac et la rivière.



- la seconde, avant de pénétrer dans le centre ou de se diriger vers le boulevard (route des Roches), est marquée par un caractère peu urbain, sans structure du paysage, et par d'anciens bâtiment désaffectés donnant une impression négative.



- la troisième (rue dr Numa Gadaud), se caractérise par une perspective focalisée sur l'église, un talus très végétal, et quelques vues sur la rivière; donc un paysage de qualité à préserver.

Une attention particulière doit être portée sur la requalification de la seconde séquence (requalification de la voirie : gabarit de voie, trottoirs, clôtures, démolition ou réhabilitation des bâtiments désaffectés).

Entrée Ouest :

L'entrée dans le bourg depuis l'arrivée Ouest est progressive, la gare matérialisant la véritable pénétration dans le bourg. La séquence qui précède est marquée par du petit pavillonnaire sur la gauche, et une vue relativement dégagée du côté de la voie ferrée, avec des fenêtres sur la campagne. Ce front bâti faisant face à une zone plus naturelle (situation dite «en terrasse») est à préserver.



La séquence suivante est le démarrage du boulevard, Mermoz, où un effort doit être fait pour minorer l'aspect routier et renforcer le vocabulaire urbain du boulevard (alignements d'arbres, larges trottoirs, mobilier urbain, etc).



3.4.2 - LES PAYSAGES URBAINS À L'INTÉRIEUR DU BOURG

Comme cela a été montré dans l'étude historique du bourg, le caractère des espaces urbains de Saint Astier témoigne de leur histoire, avant tout par leur tracé, mais aussi par de nombreux signes plus ou moins perceptibles par le promeneur.

La mise en valeur de ces espaces urbains doit évidemment s'appuyer sur cette identité historique, et la rendre plus perceptible; mais il est aussi nécessaire «d'actualiser» ces espaces, de les rendre plus agréables, plus pratiques et plus harmonieux.

En règle générale on observe dans le centre historique une trop grande place accordée à la voiture, au détriment du piéton, essentiellement aux abords des grands édifices et équipements.

En effet, peu d'espaces sont agréables pour les piétons : trottoirs étroits ou absents le long des rues, peu d'espaces publics plantés... À l'exception des itinéraires de promenades extérieures au bourg, la découverte de la ville pour le piéton est difficile et guère agréable. On note cependant les premières opérations de requalification de l'espace urbain, liées au PRI (rue de la fontaine).

Beaucoup d'espaces sont mal aménagés et mériteraient une mise en valeur attentive au caractère historique et esthétique des rues.

Les principales places caractéristiques du centre bourg, les rue commerçantes, et les ruelles, seront successivement étudiées :

- Places publiques :

- Place de l'Eglise
- Place Gambetta
- Place du 14 juillet
- Place de la Victoire
- Place du Lieutenant Maneim
- Place de la République
- Place du Général De Gaulle

- Rues commerçantes

- Pour les chemins, ruelles et passages :

- Secteur rue Daumesnil – rue Mirabeau – rue Lamartine
- Secteur rue Léonce Chaullet – rue du Cantonet
- Rue du Lieutenant Dupuy



LES PLACES PUBLIQUES

PLACE GAMBETTA



C'est sûrement la place la plus ancienne de Saint Astier, appelée autrefois « Grand Rue», elle faisait partie jadis, sans doute, de l'abbaye. Elle en était la cour centrale ou une des cours latérales.

Cette place est en fait une rue orientée vers l'église, aux dimensions généreuses, qui constitue une des artères les plus commerçantes du centre bourg, c'est aussi sur cette place que se déroule le marché.

On y accède depuis la place de la République par un porche et elle se prolonge sur le côté par la place Saint Astier.

La qualité de cette place tient en particulier à l'architecture qui l'encadre (essentiellement du XVIIIe et XIXe) ainsi qu'aux deux tourelles inscrites aux Monuments Historiques, qui en font un lieu de fréquentation par les touristes.

L'aménagement de la place a été travaillé: deux trottoirs assez larges agrémentés de bancs prennent place sur ses cotés et le traitement pavé du sol (pavé-béton) lui donne une pratique plus agréable.

Malgré tout, ce site mériterait des améliorations, notamment au niveau du traitement des façades et des rez-de-chaussée où le non-entretien et les devantures des boutiques nuisent à la qualité du lieu.



PLACE SAINT ASTIER



Autrefois nommée «place de l'Abbaye», elle se situe à l'extrémité de la place Gambetta.

Avant de devenir une place c'était en fait un jardin avec, à côté, une rue étroite conduisant au presbytère.

Il y eu longtemps au centre de cette place un puits surmonté d'une statue en pierre du patron de Saint Astier.

Aujourd'hui, plus de statue, le puits, condamné, flanqué de bancs, n'a plus aucun rôle dans la structure de la place, devenue essentiellement un espace de stationnement.

Le traitement au sol identique à la place Gambetta a permis une unification de ces deux places, à la jonction desquelles un arbre isolé a été planté.

Notons le traitement du pied des façades, en dalle qui met en valeur l'architecture qui encadre la place; architecture très ancienne notamment le portail au fond qui laisse entrevoir des traces médiévales. Toute cette architecture mériterait une remise en valeur, ainsi que le puits.



PLACE DE L'ÉGLISE



Face au grand portail de l'église, cette place très ancienne, fut sans doute dans sa majeure partie jadis un cimetière.

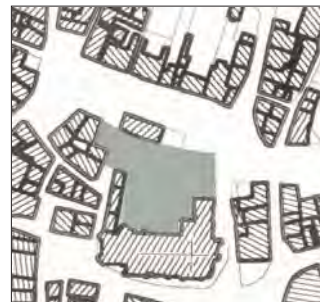
De petite dimension, la place communique avec la place Gambetta et constitue le prolongement et l'aboutissement de la rue de la Fontaine.

La rue Guesde fut percée au 19^{ème} siècle, offrant ainsi une échappée vers l'ouest et les faubourgs qui s'étaient développés.

L'aménagement est très sommaire voire quasi nul : végétation quasi absente (un seul arbre), pas de trottoirs, et le traitement au sol se résume à un enrobé. Pourtant commerces et restaurants y prennent place ; mais l'usager slalome entre les voitures et les places de stationnement sans pouvoir profiter de cet espace au cœur même du centre historique.



PLACE DE LA VICTOIRE



Vaste esplanade située contre l'église, à l'emplacement de l'ancien cimetière, sur le côté nord, elle surplombe l'entrée de ville et offre une vue sur les toits en bordure de l'Isle.

Lorsqu'en 1839 le cimetière fut transporté en dehors de la ville, il fut décidé la création d'une place devant la mairie, située autrefois à cet endroit (d'où son premier nom «place de l'hôtel de ville»). Depuis elle n'a que peu changé, pourtant des travaux d'agrandissement étaient prévus par la démolition des maisons rue du 20 août et de celles faisant la séparation avec la place du 14 juillet (voir historique – 19^è/20^è – espace public). L'étude du PLU a montré qu'il était préférable de ne pas démolir ces maisons, qui délimitent bien la place, et ont une architecture intéressante qui pourrait être réhabilitée.

Aujourd'hui cette place est essentiellement un espace de stationnement, sur sol engravé, sans aménagement, où prennent place voitures et poubelles de tri.

Le traitement végétal, quasi nul, est réduit au traitement du monument aux morts et aux deux arbres qui survivent sur le côté de l'église.

Cette place cohabite avec la place du 14 juillet qu'elle domine (liaison par rampe) et possède un accès privilégié, quasi direct depuis le pont.

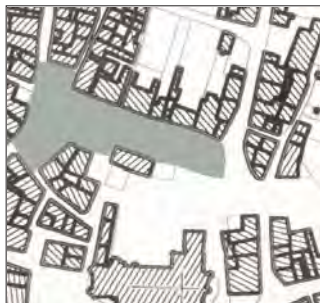
Sa position et la superficie qu'elle offre permettraient d'en faire un espace privilégié pour la ville de Saint Astier.



HYPOTHESE POUR LA REMISE EN VALEUR DE LA PLACE DE LA VICTOIRE (PADD DU PLU)



PLACE DU 14 JUILLET



Directement reliée à la place de la Victoire, la place du 14 juillet, anciennement «place du marché aux bœufs» s'étend jusqu'à la rivière sur la place du lieutenant Maneim.

Elle se compose de deux parties : une partie oblongue en pente où prennent place deux voies de circulation avec au centre une double travée de stationnement séparée par un alignement d'arbres qui débouche sur un espace, en retrait, plus clos où des commerces animent le rez-de-chaussée des habitations.

Cette deuxième partie est elle aussi aujourd'hui entièrement traitée en stationnement et espace de circulation automobile.

L'aménagement y est très sommaire : sol en enrobé, trottoirs étroits voir inexistant, végétation et mobilier urbain absents. Notons tout de même l'aménagement du retrait au nord, là où se trouve la fontaine qui présente une certaine qualité par le traitement du sol.

Le charme de cette place est donné par les façades qui l'encadrent, d'époque XVIIIe – XIXe, qu'il serait par ailleurs nécessaire de mieux entretenir.

Aujourd'hui le piéton y a peu de place. Tout le site mériterait une mise en valeur urbaine attentive à l'équilibre piétons/voitures.



PLACE DU LIEUTENANT MANEIM



Autrefois appelée «place du Marché aux Moutons» c'est en fait le débouché de la place du 14 juillet qui s'ouvre vers la rivière.

Plateforme sur l'Isle, cette place a de grandes qualités, notamment grâce au paysage lié à l'eau qu'elle laisse découvrir.

L'aménagement a été travaillé : bancs, jardinières en pots au sol et sur le garde-corps, sol dallé; créant ainsi un petit espace très agréable, protégé des voitures, en surplomb, permettant aux piétons d'avoir un lieu de repos et un beau point de vue sur le paysage et sur la ville.

Malheureusement son accès et sa lisibilité ne sont pas facilités et les usagers ne peuvent en profiter pleinement.



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE



Autrefois nommée «place Nouvelle», la place du Général De Gaulle s'étend derrière la mairie jusqu'à la Fabrique.

En 1933 c'est encore juste une simple prairie avec, au travers un sentier où passent les ouvriers de l'usine ; aujourd'hui c'est un vaste parking d'une centaine de places (le plus utilisé dans la ville).

C'est ici que l'on monte un chapiteau lors de manifestations festives.

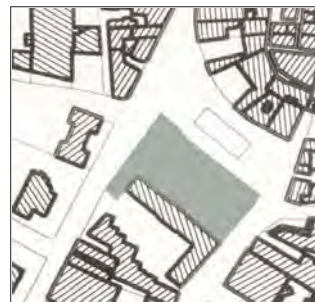
Même si ce parking est un élément fonctionnel pour le centre ville, il n'en reste pas moins que son traitement et son aménagement ne possèdent aucun caractère : sol en enrobé ; arbres, cabines téléphonique et arrêt de bus dispersés.

De plus la séparation de la place et de la chaussée est inexistante sur l'ensemble de son périmètre.

Pourtant cette place, au cœur d'importants équipements de la commune (Mairie, école, centre culturel), et malgré la nécessité incontestable de proposer du stationnement, revêt un caractère important en terme d'image pour la ville et nécessite donc d'être aménagée dans ce sens.



PLACE DE LA REPUBLIQUE



Située à l'entrée de la ville, faisant face à la mairie, cette place aux grandes dimensions a quelque peu changé depuis sa création.

A l'origine la «place du Chapeau Rouge» ou «place du Minage» comme elle fut nommée en 1886 englobait la halle dite «Halle du Minage» d'un côté et de l'autre l'école pour les garçons, c'est seulement en 1929 que la mairie s'installera en face.

Aujourd'hui une voie automobile et du stationnement sont venus séparer et extraire la Halle de la place qui, du coup, en a perdu une partie de son caractère.

Contrairement aux autres places de la commune, cette place est plantée d'arbres sur toute sa longueur. Le traitement du sol, engravé, fait la joie des boulistes de la commune.

Un traitement d'ensemble valorisant la halle et la façade urbaine sur l'ancien rempart, permettrait de redonner à ce lieu sa valeur d'articulation entre le cœur historique et la mairie. Un effort pourrait aussi être fait pour rendre plus discrètes certaines façades récentes, dont l'architecture est assez médiocre.



LES RUES COMMERCANTES

Les principales rues ou espaces commerçants de Saint Astier sont : la Rue Lafayette, la Rue Guesde, la place Gambetta, la place de l'Église et la place du 14 juillet. Amenées à être pratiquées régulièrement, une attention particulière est à porter sur ces rues qui abritent des commerces.



Si on désire retrouver le charme de ces rues anciennes, une vigilance est nécessaire sur certains éléments :

La qualité de l'architecture :

Préservée dans l'ensemble (volumétrie, toiture, baies d'origine), beaucoup de détails, notamment les couleurs, les enduits, les enseignes, les devantures, laissent à désirer ; des dégradations ont eu lieu et sont encore en cours. Une restauration respectueuse des typologies architecturales serait la bienvenue.

La qualité des rez-de-chaussée :

Très important dans les rues à vocation commerciale, l'attrait des devantures est à travailler. À l'heure actuelle, ces rez-de-chaussée ont souvent abimé une architecture ancienne, soit par des vitrines mal réalisées ou encore par le placage d'enseignes grossières.

Le charme de ces rues, que l'on voit sur les cartes postales anciennes, a disparu, et il serait nécessaire de le retrouver par le respect de certaines règles d'harmonie : texture, couleur, discrétion....



Exemple d'enseigne dégradant la qualité architecturale du bâtiment

La qualité du traitement de l'espace public :

Cela comprend le traitement de sols, mais aussi le mobilier urbain, l'éclairage, la signalétique,... très important dans le cas des rues commerçantes qui sont amenées à être très pratiquées.

Une unité de matériau serait à retrouver, l'aménagement de véritables espaces semi-piéton, où la voiture peut circuler mais où l'espace est conçu pour l'usager, serait souhaitable.

En faisant toutefois attention de ne pas tomber dans le travers de certains aménagements piétonniers : surcharge de mobilier, sans relation avec le lieu ni son histoire, qui doivent rester les fils conducteurs de la création contemporaine dans un lieu historique..



Rez-de-chaussée et aménagement des rues commerçantes

L'apport de la végétation :

Au XIXe siècle, il était fréquent qu'un peu de végétation vienne donner une petite note de nature sur un mur ; aujourd'hui, cela devient rare.

La pose de rosiers, treilles, ou autres plantes grimpantes devrait être une pratique encouragée. Il en va de même d'ailleurs pour les massifs qui fleurissent les pieds de façades et terrasses (dans le respect d'une harmonie d'ensemble du lieu, et d'un aspect simple et discret des mobiliers porteurs de végétation).

Quant aux jardins privés, il faut encourager le débordement sur l'espace public (arbres hauts, végétalisation de la clôture,...), permettant de ponctuer le rythme des façades, ils animent la rue d'une façon positive.



Moquette illiant l'herbe (à déconseiller)



Exemples de végétalisation de mur

CHEMINS ET RUELLES

SECTEUR RUE DAUSMÉNIL, RUE MIRABEAU, RUE LAMARTINE



Classé en secteur piéton par l'office du tourisme, c'est un ensemble très ancien (presque inchangé depuis 1808) composé de petites venelles étroites.

On y accède depuis la place Gambetta ou depuis la place de l'Église.

Aujourd'hui l'aménagement et l'entretien de ces rues est dans un état de relative dégradation : le sol est défoncé, les façades sont mal entretenues.

Pourtant il serait intéressant de redonner un caractère historique à cet ensemble urbain représentatif de l'époque médiévale et de son occupation spatiale.

En effet même si l'étroitesse des rues ne permet pas d'avoir un recul suffisant pour apprécier la globalité d'un édifice, les rapports entre les bâtiments, leurs détails architecturaux, le gabarit de ces rues constituent un atout patrimonial qu'il serait regrettable de voir disparaître.

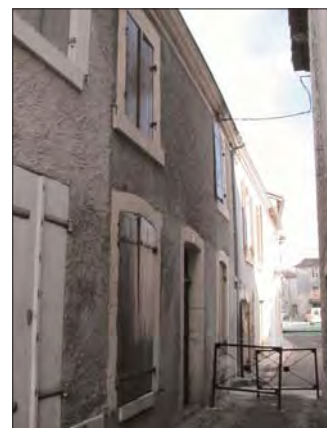
Il serait donc souhaitable d'accompagner cet ensemble par un traitement spécifique du sol, peut-être serait-il intéressant de remettre à nu le pavage ancien, encore apparent entre des surfaces asphaltées ; ou bien une solution de type béton désactivé (comme dans la rue du Lieutenant Dupuy) pourrait être envisagée.



Accès depuis pl. Gambetta



Les barrières aux entrées



Une attention particulière doit être portée au pied des constructions, aux caniveaux latéraux qui sont dans un état déplorable et qui, de par l'étroitesse des rues, sont très présents à la vue.

À noter aussi les barrières de protections aux entrées, branlantes, et aux qualités esthétiques discutables, qui pourraient revêtir un autre caractère (voire un autre usage, comme le support d'informations historiques sur ce quartier).

Une signalisation de ce secteur serait aussi souhaitable depuis la place Gambetta afin d'inviter les touristes à découvrir ce patrimoine urbain.



Gabarit de rue



Exemples de détails intéressants



État actuel du sol et des façades



RUE DU LIEUTENANT DUPUY



Venelle très étroite, elle possède deux accès : le premier accès, place Gambetta est marqué par une tourelle inscrite aux Monuments Historiques, le second est en fait un passage couvert donnant sur la rue de la Fontaine.

Cette rue apparaissait déjà sur le cadastre de 1808 et appartenait sûrement à l'abbaye qui a préexisté. Dans tous les cas c'est un gabarit de rue médiéval, qu'il est très important de conserver, d'autant plus que des détails architecturaux très anciens y sont encore visibles (porte, fenêtre).



Les traces du remparts

Un détail médiéval



Dans le passage couvert, un appareillage semblant être celui d'un mur d'enceinte est visible, peut-être le premier rempart de Saint Astier, ou alors celui de l'abbaye ?

Le traitement de cette rue est satisfaisant, le béton désactivé est un choix logique pour ce type de rue, d'autant plus qu'il assure une continuité avec la place Gambetta, déjà traitée de cette manière dans ses parties piétonnes ; la réfection du caniveau central en pavé est aussi satisfaisante, et permet de conserver l'esprit historique.



Accès pl. Gambetta



Accès rue de la Fontaine



Le traitement de la rue

SECTEUR RUE LÉONCE-CHAULET, RUE DU CANTONNET



Ensemble de ruelles aux gabarits étroits, dont l'architecture en bordure est de qualité inégale, mais pourrait acquérir un aspect plus pittoresque par un traitement du sol spécifique, et l'encouragement des plantations en pied de constructions, comme c'est déjà le cas parfois.

Il est aussi important d'enlever les panneaux qui se trouvent à certaines entrées, d'autres solutions mieux intégrées devraient être trouvées.



Rue du Cantonnet



La rue du Cantonnet, qui n'a subi aucune modification depuis 1808, possède encore son ancien traitement du sol, qu'il serait bon d'entretenir afin de ne pas le voir disparaître.

Agrémentée de la végétation qui déborde des murs, avec un éclairage satisfaisant, cette ruelle a une vraie qualité esthétique, et est agréable à l'usage.



4.1 - ENJEUX DE PROTECTION DU BOURG ET DE SA PÉRIPHÉRIE

4.2 - ENJEUX DE PROTECTION HORS BOURG :

- LE PATRIMOINE RURAL BÂTI
- LES CHÂTEAUX DE PUY-SAINT-ASTIER ET DE PUY-FERRAT
- LE PETIT PATRIMOINE
- LES PAYSAGES NATURELS

4.3 - LES ZONES DE PROTECTION DE LA ZPPAUP

4.1 - ENJEUX DE PROTECTION DU BOURG ET DE SA PÉRIPHÉRIE

Sur l'ensemble du bourg, deux enjeux principaux peuvent être distingués :

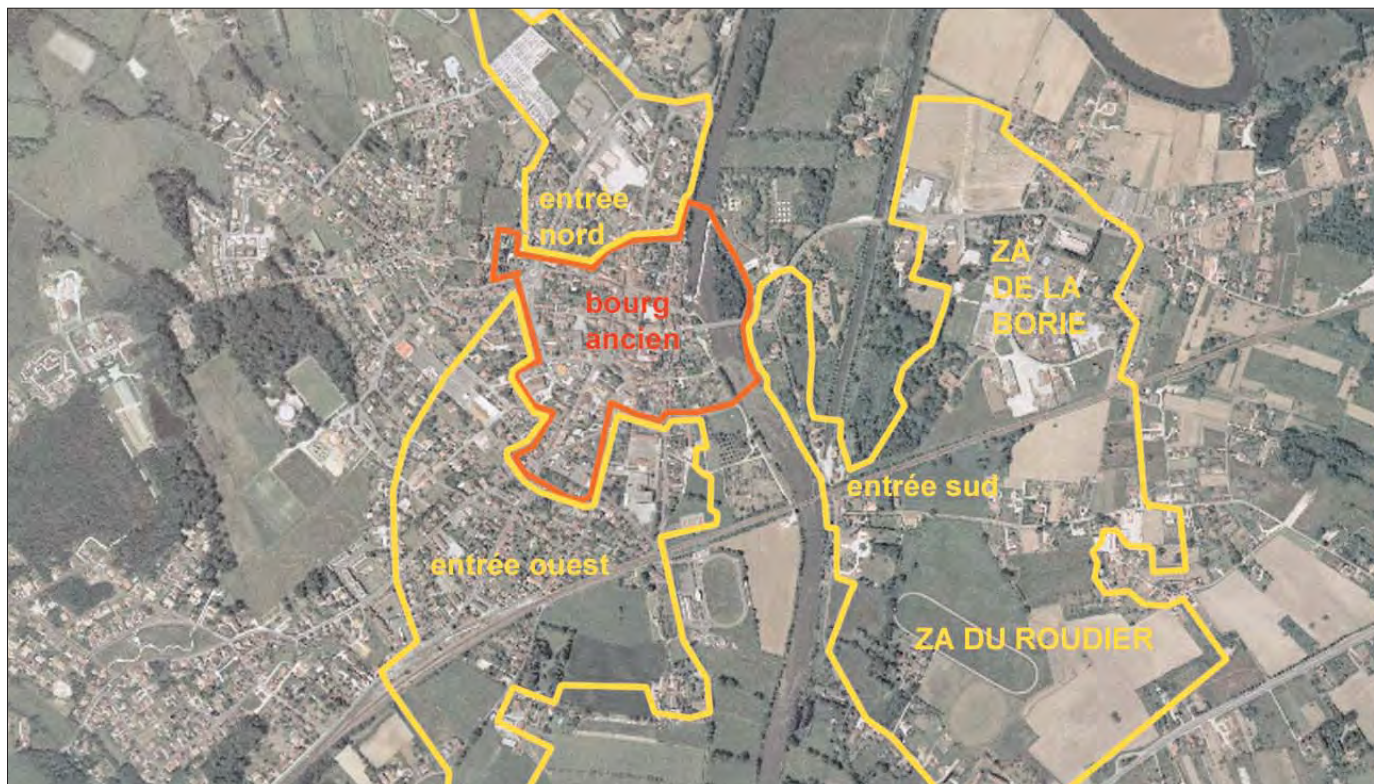
- un enjeu en terme de protection du patrimoine bâti (centre-bourg), et de mise en valeur des espaces attenants.
- un enjeu en terme de préservation de patrimoines bâtis de qualité dans les périphéries immédiates du centre-bourg : mise en valeur des faubourgs.
- un enjeu en terme de paysage extérieur (les accès au centre bourg).

La protection du patrimoine bâti et urbain ancien du centre-bourg :

L'analyse du patrimoine et l'étude historique ont mis en évidence la richesse et la diversité du patrimoine architectural et urbain de Saint -Astier. La ZPPAUP doit être le moyen d'inciter à l'amélioration et à l'entretien, et de donner quelques guides pour que les dynamiques fonctionnelles (commerce, circulation) tiennent compte du patrimoine, et s'appuient sur lui plutôt que de le considérer comme un obstacle, et de le rogner peu à peu.

La majorité des constructions anciennes se situe dans l'enceinte médiévale de la ville. Mais le cercle concentrique des quartiers créés aux XVIIIe et XIXe s. comporte aussi des typologies dont l'intérêt a été mis en évidence dans les chapitres précédents.

Un périmètre de protection architecturale du bourg historique est donc établi en fonction du repérage des typologies architecturales.





Alignement de maisons mitoyennes de type ouvrier.

Dans les faubourgs, on trouve de nombreuses maisons de type ouvrier datant de la fin XIX - début XXème. Elles sont généralement situées en léger retrait par rapport à la voie. D'architecture souvent simple, en travée, corps de murs en brique ou en ciment et peu de fantaisie, elles peuvent se décliner sous plusieurs formes : de type groupé (voir ci-dessus) ou isolée (voir ci-dessous).

Construction en ciment et effet décoratif avec placage de briques



La préservation du patrimoine bâti caractéristique des faubourgs :

L'extension du centre-bourg a donné lieu à la production d'un certain nombre de constructions intéressantes. Il s'agit le plus souvent d'éléments bâtis ouvriers datant du XIXè ou du XXè siècle.

L'enjeu pour ces quartiers périphériques, ou « entrées de ville », est de maintenir et entretenir ce patrimoine, certes plus récent que celui du bourg ancien mais qui participe tout autant à l'identité actuelle de Saint-Astier.

Un périmètre de protection concernant le paysage urbain des faubourgs est donc établi. L'ensemble des éléments à protéger n'est pas répertorié. Il est cependant conseillé de préserver au mieux tous les éléments bâtis dont l'architecture, même si elle n'est pas propre à Saint-Astier, est caractéristique des faubourgs et d'une certaine époque.

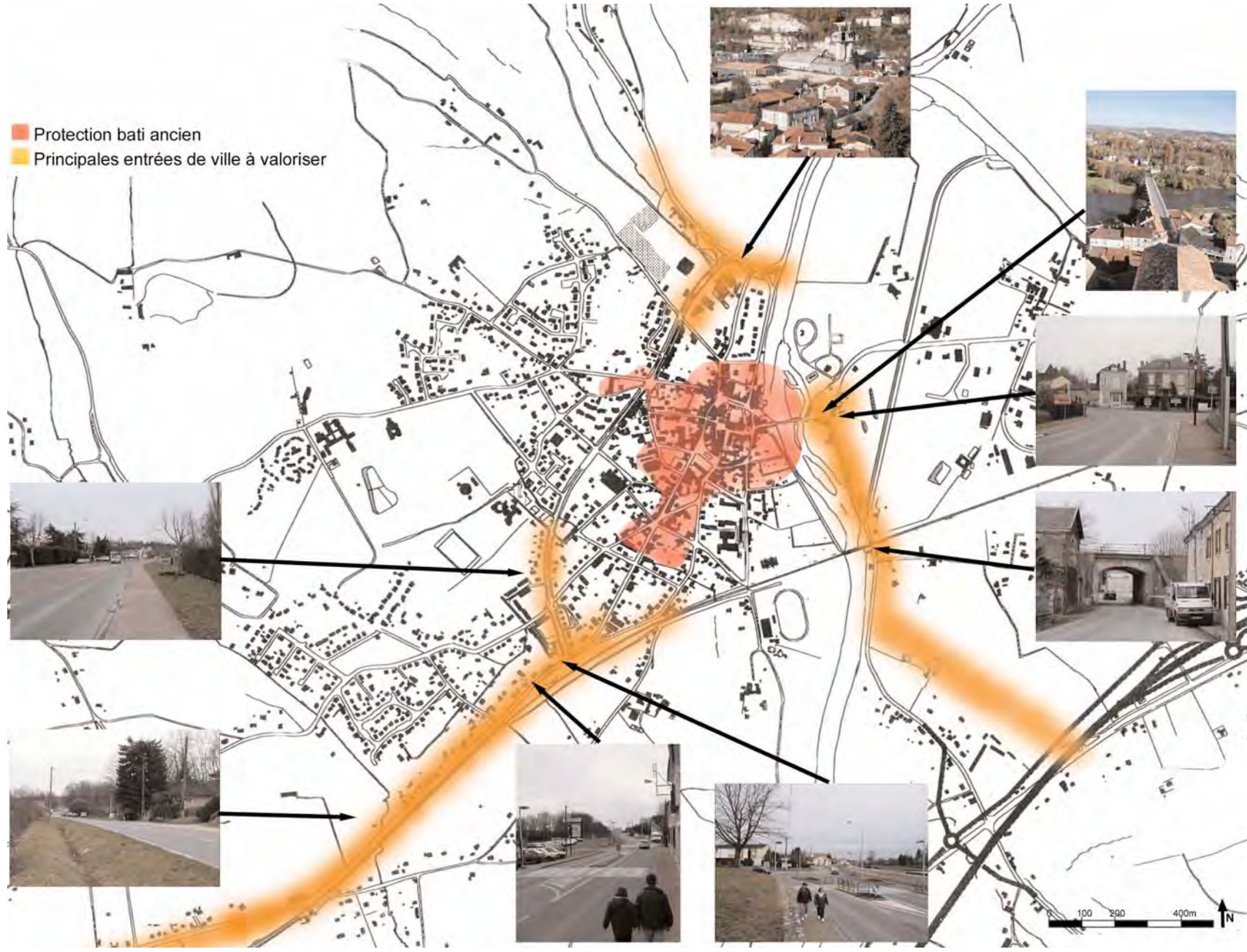


Les pavillons type 1900 sont également nombreux dans les quartiers périphériques. Ils se caractérisent par une façade pignon sur rue. Le pignon est généralement agrémenté par un débord de toiture et un petit pan coupé dans l'axe du toit. Certains, voir ci-contre, sont dotés d'éléments art-déco (grilles). D'autres, se caractérisent par un effet de répétition du volume sur les annexes (voir ci-dessous). Même les plus simples méritent d'être conservés et mis en valeur. Leurs éléments architecturaux et leurs caractéristiques doivent être respectés lors d'éventuels travaux d'amélioration ou d'embellissement.



D'autres éléments, plus originaux, sont aussi à préserver. Il s'agit, par exemple, de cette maison (voir ci-dessus) des années 30 dont l'architecture art-déco introduit des éléments de modernité avec un toit terrasse et un jeu volumétrique ; ou encore comme cette habitation 1900 (ci-dessous) au style plus cosu, issue d'une architecture mêlant les références historiques : architecture Louis XIII pour le corps de mur en brique et les chaînages d'angle en pierre et architecture Louis XIV pour le toit mansardé et la façade pignon traitée en fronton monumental.





■ Protection bâti ancien
■ Principales entrées de ville à valoriser

La mise en valeur des principales entrées de ville et des co-visibilité du bourg :

La protection et la mise en valeur de la silhouette d'ensemble du bourg, avec son clocher, est un enjeu majeur du paysage de la commune.

Il est en particulier nécessaire de porter une attention sur ses accès principaux. Tout le long de ces axes, les perspectives sur le bourg doivent être préservées et améliorées lorsque cela est possible, en particulier dans les zones vierges ouvertes à l'urbanisation.

Dans ces secteurs d'urbanisation récente, il s'agit moins de protéger l'architecture ou de respecter une typologie, que de stabiliser un paysage où la vision du bourg ancien doit rester l'élément fort. L'accent sera donc mis sur le respect des gabarits et des couleurs pour les bâtiments, sur la qualité du traitement végétal et minéral pour les espaces publics.

Signalons aussi qu'outre les faubourgs récents et les principales entrées de ville, la zone d'activité de La Borie, et la future zone d'activité du Roudier, toutes deux en co-visibilité avec le château de St Astier, doivent faire l'objet d'un contrôle paysager renforcé, vu leur proximité avec le bourg et avec le paysage remarquable des bords de l'Isle et de sont canal.

4.2- ENJEUX DE PROTECTION HORS BOURG

Hors du bourg, le patrimoine de Saint Astier peut se diviser en une composante architecturale (édifices isolés remarquables, hameaux...) et une composante paysagère (espaces à dominante végétale, naturels ou cultivés, remarquables pour leur intérêt esthétique ou identitaire). Bien sûr ces deux ensembles ne sont pas des entités séparées, ni même séparables : l'architecture marque toujours de manière assez forte les paysages naturels, même quand elle est peu dense ; et parallèlement le cadre végétal et topographique dans lequel se perçoivent les ensembles architecturaux contribue à leur qualité et à leur cohérence. C'est pourquoi, même si ces objets sont séparés dans l'étude, la définition des secteurs protégés par la ZPPAUP tient compte, au final, de l'interaction positive entre architecture et paysages naturels.

est constitué par quelques hameaux qui ont conservé un certain nombre de fermes traditionnelles, par les châteaux (classés ou non), et par la Chapelle des Bois, lieu symbolique rappelant l'ermitage de Saint Astier (voir historique).

- Les hameaux :

Présents sur l'ensemble du territoire de Saint Astier, les hameaux participent à l'identité de la commune et constituent un «réservoir» important du petit patrimoine rural.

La pression d'urbanisation, de plus en plus diffuse (zones NB de l'ancien POS), crée un risque important de disparition progressive de ce petit patrimoine, dont les qualités architecturales ont été étudiées dans le chapitre sur les typologies.

Il y a donc nécessité de protéger les plus représentatifs de ces petits villages, en particulier lorsqu'ils se trouvent dans une zone de paysage naturel qu'il convient également de protéger.

Si dans la trentaine de hameaux répertoriés et analysés (voir fiches en annexe) tous présentent quelques bâtiments intéressants à sauvegarder, le choix s'est concentré sur neuf d'entre eux (Fontaneau, Merland, Les Granges de Magentou, Puy de Merland, Puy Saint-Astier, Brouillaud, Le Verdier, Leybardie et Le Roudier) ; dans la délimitation du zonage de la ZPPAUP, Ferrière et la Bassonie, hameaux des coteaux de la rive gauche, n'ont pas été retenus, la pression d'urbanisation y étant moins forte et la protection du PLU ayant été jugée suffisante.

Le choix des hameaux intégrés à la ZPPAUP a été fait selon plusieurs critères :

- qualité des constructions anciennes,
- peu de constructions modernes,
- inscription dans des entités paysagères fortes, et où passent les chemins de randonnée,
- absence de problèmes sociaux (ceux-ci pouvant rendre irréaliste la mise en oeuvre des protections architecturales).

- Les édifices remarquables :

La chapelle des bois

L'enjeu en terme de protection est surtout lié au symbole de l'origine de la fondation de Saint Astier. Ce lieu, où vécut l'ermite fondateur de la ville, a beaucoup évolué depuis son état primitif, mais l'esprit du site est resté, et la chapelle d'aujourd'hui, bien intégrée dans son paysage boisé, est un lieu discret, à l'écart, mais néanmoins emblématique de la commune de Saint Astier.

La chapelle, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, doit rester dans son « havre de paix » et ne pas être perturbée dans le futur par un développement trop important de l'urbanisation.

L'espace boisé la ceinturant devra absolument être conservé, d'autant plus que les tracés des chemins de randonnées permettant la découverte touristique de la commune passent déjà par ce lieu.

Les châteaux Puy-Ferrat et Puy-Saint-Astier :

Châteaux classés monuments historiques ; leur situation élevée (comme la denomination de «puy» l'indique) les rend très présents dans le paysage de la commune (surtout pour le château Puy-Saint-Astier qui domine une falaise). La co-visibilité est donc importante et sera analysée dans ce chapitre. Elle participera à déterminer le périmètre des zones naturelles à protéger de la ZPPAUP.

Notons également que le château de Puy-Saint-Astier est accompagné d'un hameau (appartenant au CNEFG) qui a gardé son caractère et doit être protégé.

Le château Labatut :

Bâtiment dont une grande partie date du XVe siècle ; remanié et modifié assez récemment, il n'en garde pas moins son intérêt architectural. Témoignage de l'occupation d'une grande famille noble dans ce lieu, il s'insère dans le paysage naturel du canal, site remarquable et propice à la promenade. Il fait donc partie d'un ensemble paysager à protéger dans le cadre de la ZPPAUP.

Fayrerou :

Très belle chartreuse du XVIIe siècle, Fayrerou aujourd'hui constitue un enjeu important de protection. Peu d'exemples de cette nature et de cette époque sont encore visibles dans la région. Il est donc absolument nécessaire de le protéger d'autant plus que son état, en cours de dégradation, risque de faire disparaître des éléments architecturaux de grande qualité.

Une protection au titre des Monuments Historiques serait une solution envisageable et souhaitable. Le Château de Fayrerou s'insère dans un environnement vallonné qu'il mériterait aussi d'être préservé. L'arrivée sur le corps de bâtiment se fait par une allée centrale qui descend depuis Caroly, hameau situé sur la commune voisine (une protection MH permettrait de contrôler les abords hors commune (aujourd'hui des constructions nouvelles s'implantent de part et d'autre de cette allée, et il serait donc très important d'arrêter cet étalement, afin de préserver l'arrivée et la mise en scène du château).

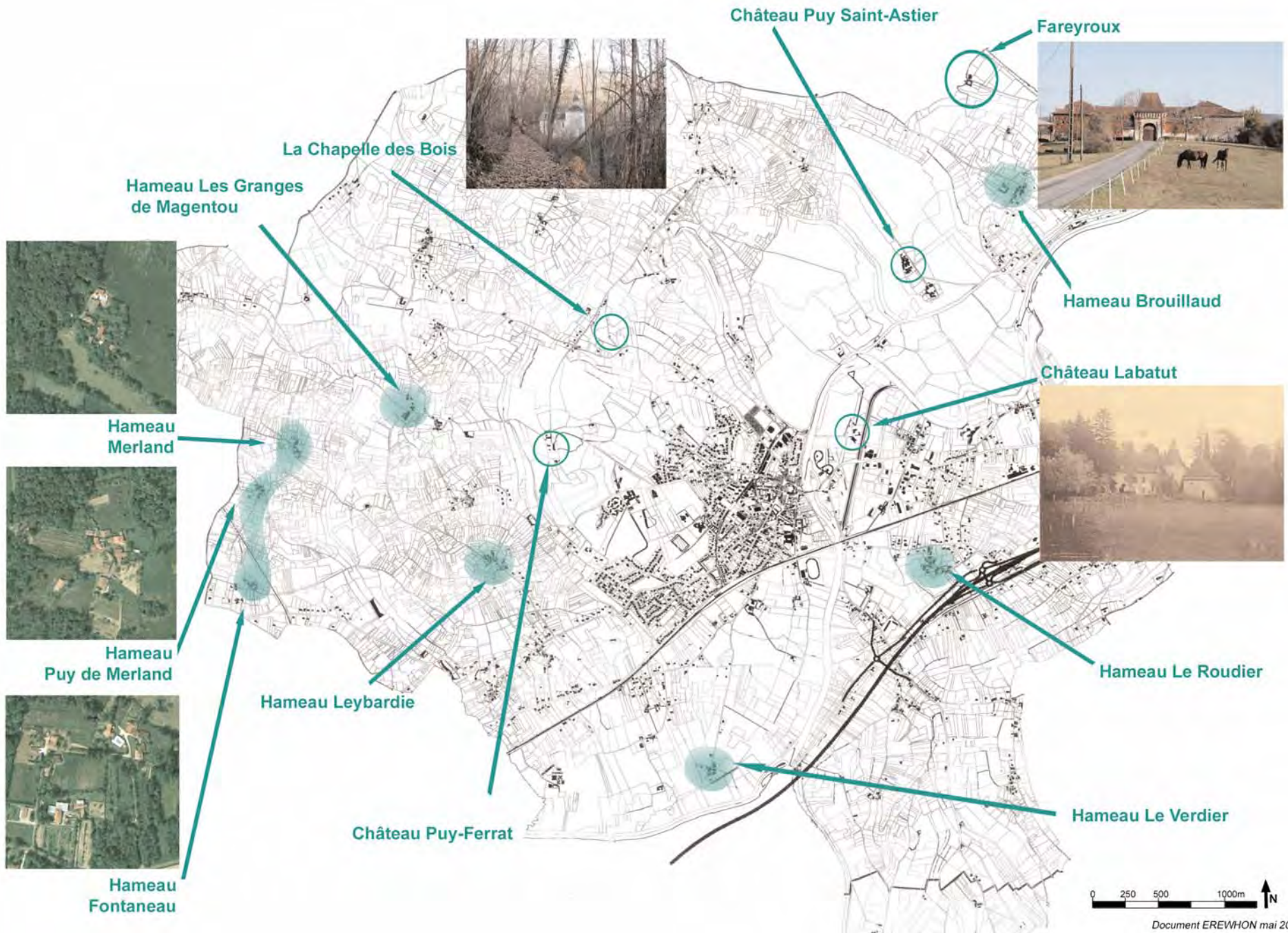
De l'autre côté, les terrasses donnent sur un paysage de qualité qui doit, lui aussi, être préservé de l'urbanisation. Il faut donc veiller à ce que le hameau La Bellonie ne se développe pas plus, et surtout avec des constructions trop visibles.

- Les grands paysages naturels

Les espaces protégés au titre de leur qualité paysagère sont les plus importants en terme de superficie. Leur protection se base sur quatre types de paysages jugés emblématiques :

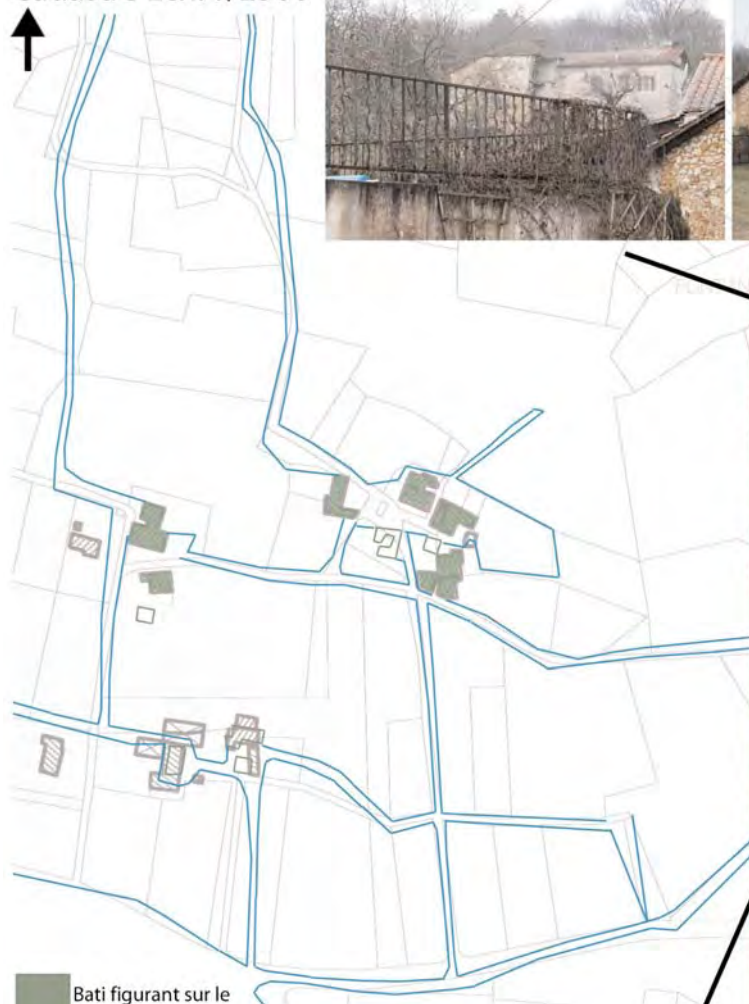
- les paysages liés à la rivière et aux canaux,
- certains paysages liés aux grands panoramas,
- certains paysages liés aux vallons boisés,
- les paysages propres aux falaises.

CARTE DES PATRIMOINES BÂTIS EMBLEMATIQUES (HAMEAUX, CHÂTEAUX, EDIFICES OU MONUMENTS REMARQUABLES)



4.2.1 - ENJEUX DE PROTECTION DES HAMEAUX

Cadastre Ech. 1/2500



-  Bati figurant sur le cadastre de 1808
-  Traces du bati de 1808 disparu depuis
-  Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
-  Bati 19ème siècle encore présent
-  Bati construit après le 19ème siècle



FONTANEAU

Petit hameau d'une dizaine de maisons, Fontaneau se situe en limite communale.

En recul par rapport à la D41, il s'ouvre sur la jolie vallée du ruisseau de la Civade et s'inscrit harmonieusement dans un paysage entouré de boisement mixtes où les feuillus prédominent.

La grande majorité des habitations présentes sur le cadastre de 1808 ont été bien conservées, permettant ainsi la lecture d'un ensemble rural caractéristique d'une époque de Saint Astier, qui ne doit pas disparaître.

Traversé par les chemins de randonnées et proche du GR6, Fontaneau participe à la découverte du territoire de Saint Astier.

Cadastre Ech. 1/2500



-  Bati figurant sur le cadastre de 1808
-  Traces du bati de 1808 disparu depuis
-  Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
-  Bati 19ème siècle encore présent
-  Bati construit après le 19ème siècle



MERLAND

" Micro " hameau de quelques batisses, Merland, situé sur le versant est du coteau de Nouaillac, domine le ruisseau de la Civade.

Très en recul de la route, cet ensemble a été préservé des constructions récentes.

La totalité de ses ensembles bâtis sont du XIXe siècle, voire antérieurs, et présentent un état de conservation remarquable.

Notons par ailleurs la présence d'une très belle grande demeure au centre du hameau.

Totalement ouvert sur le vallon de la Civade il fait face au coteau du Nicoulou et s'insère dans un beau paysage naturel.

Cadastre Ech. 1/2500



- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



Hameau traditionnel situé sur le versant est du coteau de Nouaillac.

Il surplombe le vallon du ruisseau de la Civade, s'écartant de la route en s'enfonçant dans les boisements de feuillus pour finir en impasse face au coteau des Granges de Magentou.

Préservé de l'urbanisation récente, Puy de Merland a conservé une grande partie de son patrimoine du XIXe siècle, ainsi qu'un certain nombre d'habitations antérieures à 1808.

La richesse patrimoniale et paysagère de ce hameau, et sa position sur les chemin de randonnée, en font un ensemble à protéger, afin de lui conserver son cachet historique.

 <p>ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE G. CHAMBDON & A. VAN DER ELST architectes epig - urbanistes - paysag 17, rue Fauriol - LIBOURNE - 33 500 tel 05 57 51 82 10 - fax 05 57 24 10 80</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	






BROUILLAUD

Le hameau de Brouillaud, proche du château de Puy-Saint-Astier, comporte quelques beaux bâtiments anciens, en lisière de forêt. Quelques constructions nouvelles se développent vers le sud, assez visibles depuis le Château.



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

 Bati figurant sur le cadastre de 1808	 Traces du bati de 1808 disparu depuis	 Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808	 Bati 19ème siècle encore présent	 Bati construit après le 19ème siècle
---	---	--	--	--



1



2



3



 <p>EREWHON ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE G. CHAMBDON & A. VAN DER KELST ARCHITECTES DPLP - URBANISME DPLAP 17, rue Fauriol - LIBOURNE - 33 506 Tél 05 07 51 92 19 - Fax 05 07 74 35 89</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

PUY SAINT-ASTIER

Le hameau de Puy Saint-Astier est intimement lié au château de Puy-Saint-Astier; il n'est pas habité et sert pour les exercices d'entraînement des gendarmes. Une attention doit cependant être portée sur sa conservation et son entretien.



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2



3



4



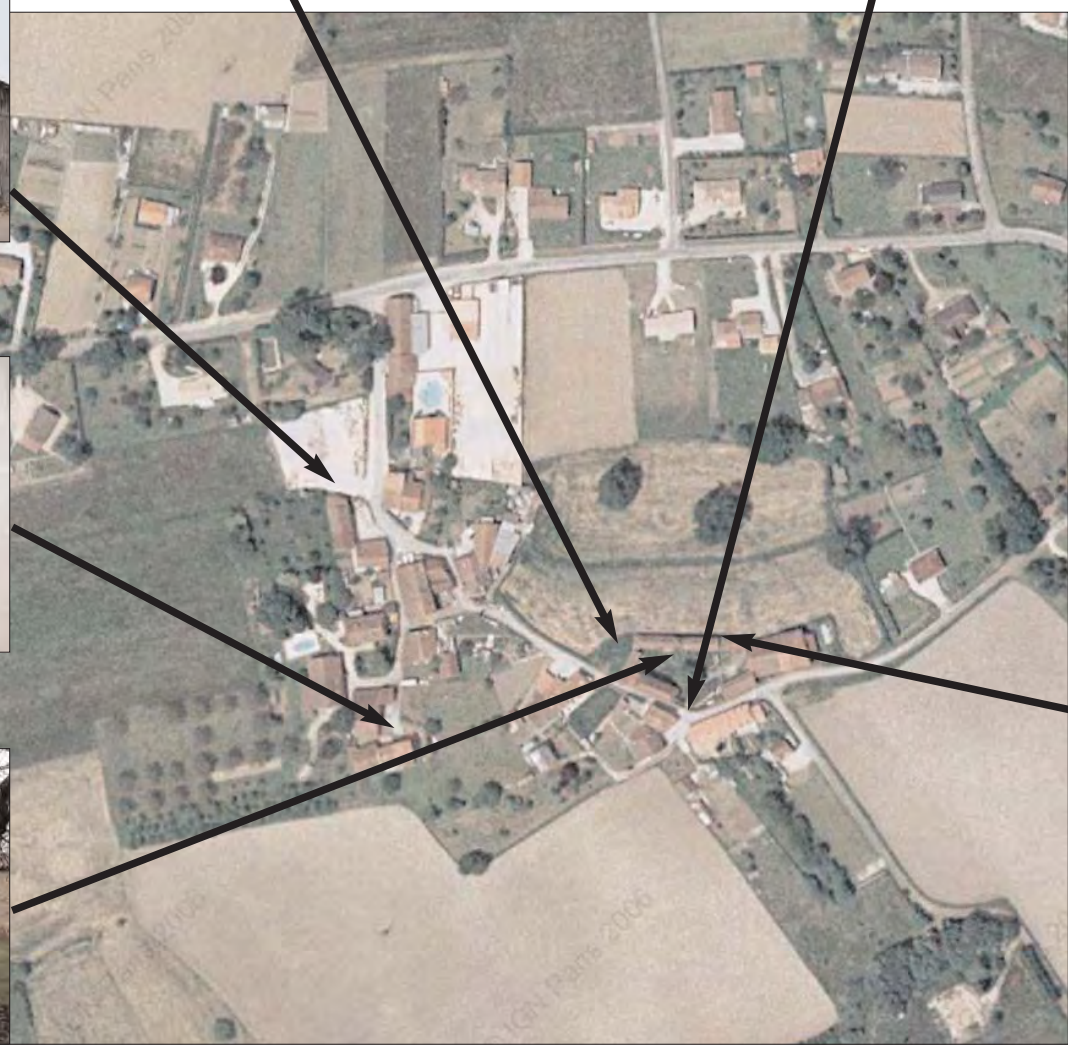
5



↑ N 6

ROUDIÉ

Le hameau de Roudier, dans la plaine, est situé en limite de la nouvelle zone d'activité, et est bien visible depuis l'autoroute. Il constitue un site rural où l'histoire est encore présente dans l'architecture (un bâtiment du XVIe s.) et dans la morphologie globale du hameau ; et il est intéressant de préserver cette morphologie dont la qualité se répercutera sur le paysage d'ensemble de la future zone d'activité.





LES GRANGES MAGENTOU

Petit hameau comportant des fermes traditionnelles, dans un environnement très boisé, et situé sur une route de découverte de la commune (celle qui mène au village du Nicoulou).



 <p>ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE G. CHAMBRON & A. VAN DER ELST architectes d'op. - urbanistes d'op. 17, rue Fauroux LYONNE 69 500 tél 03 57 51 82 10 - fax 03 57 74 12 89</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p> <p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

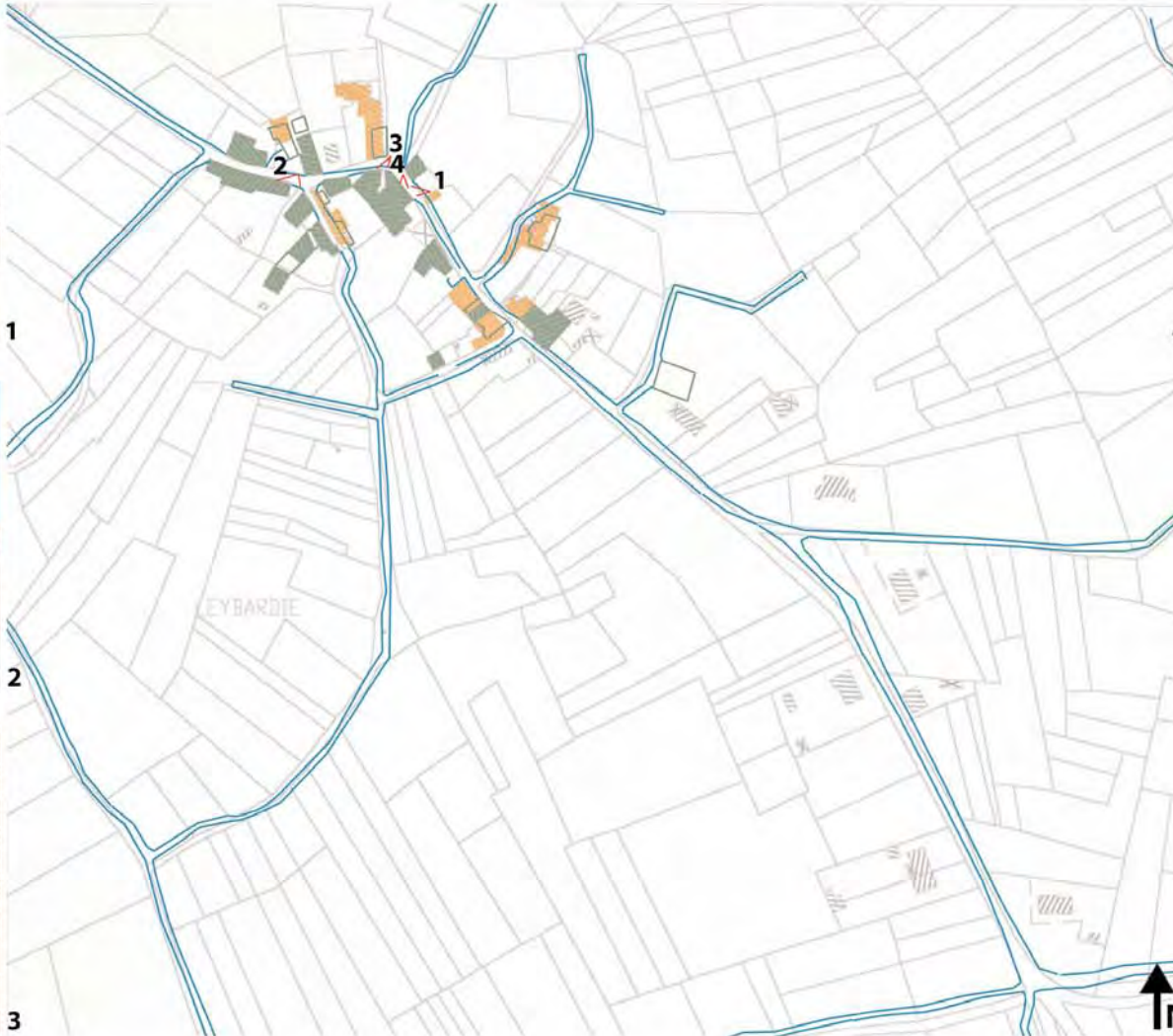
LEYBARDIE



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Bati 19ème siècle encore présent
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati construit après le 19ème siècle



 <p>EREWHON ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE D. CHAMON & A. VAN DER ELST PAYSANDES D'ART - INTERIÈRES DESIGN 17, rue Fernand LEBLANC 33 500 M 05 57 51 62 10 - M 05 57 74 10 00</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

LE VERDIER



Situation dans la commune

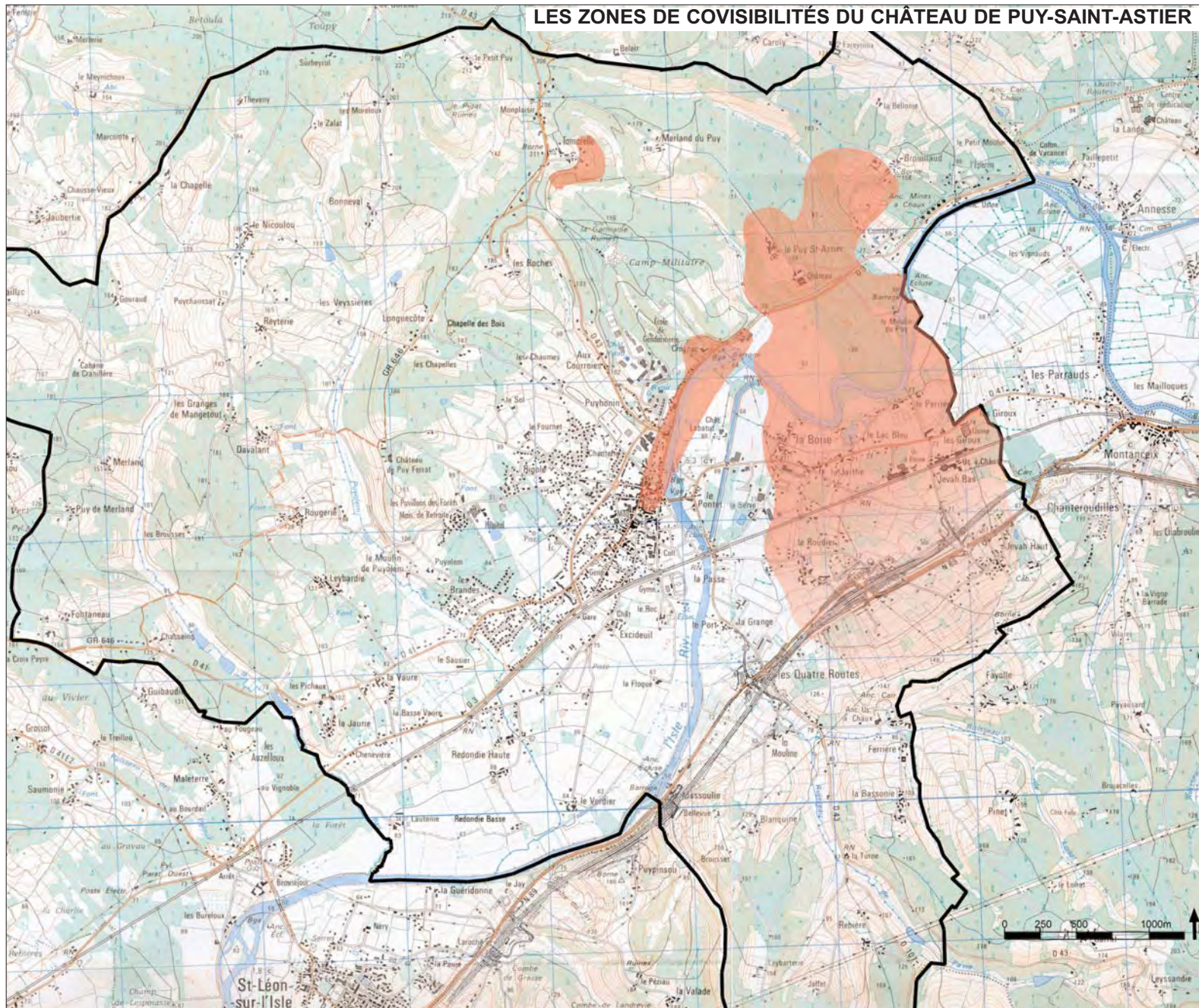
Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



4.2.2 - ENJEUX DE PROTECTION DES CHÂTEAUX

LES ZONES DE COVISIBILITÉS DU CHÂTEAU DE PUY-SAINT-ASTIER



DEFINITION DE ZONES SENSIBLES :

Au nord : Le hameau Puy Saint Astier (anciennes dépendances du château) qui surplombe le château et marque l'entrée. Le hameau Tamarelle est visible sur les hauteurs et doit rester discret.

A l'est : depuis une terrasse du château vue directe sur la butte ou est implanté le hameau Brouillaud ; de nouvelles constructions assez mal intégrées progressent vers le bas du vallon.

Au sud : au pied du château, la zone plantée du méandre de l'Isle définit un espace caractéristique et à l'échelle du château.

A l'ouest : depuis les jardins du château, on aperçoit le bourg et son clocher ainsi que l'entrée de ville et ses falaises abruptes.

PANORAMAS DEPUIS LE CHÂTEAU DE PUY-SAINT-ASTIER



LE MÉANDRE DE L'ISLE



VUE SUR LE HAMEAU PUY SAINT ASTIER (et Tamarelle)

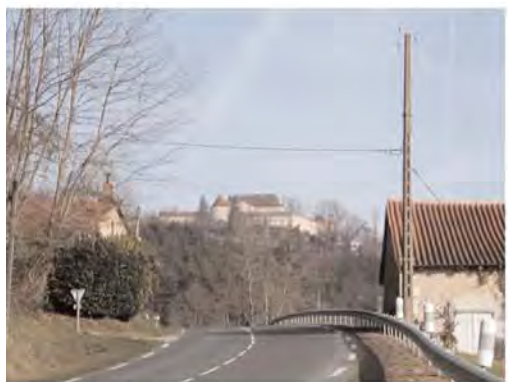


PERSPECTIVE SUR LES FALAISES ET LE BOURG



VUE SUR BROUILLAUD

LE CHÂTEAU DE PUY-SAINT-ASTIER VU DE L'EXTÉRIEUR



VUE DEPUIS LA D3



VUE DEPUIS JEVAH



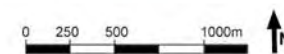
VUE DEPUIS LE PERRIER



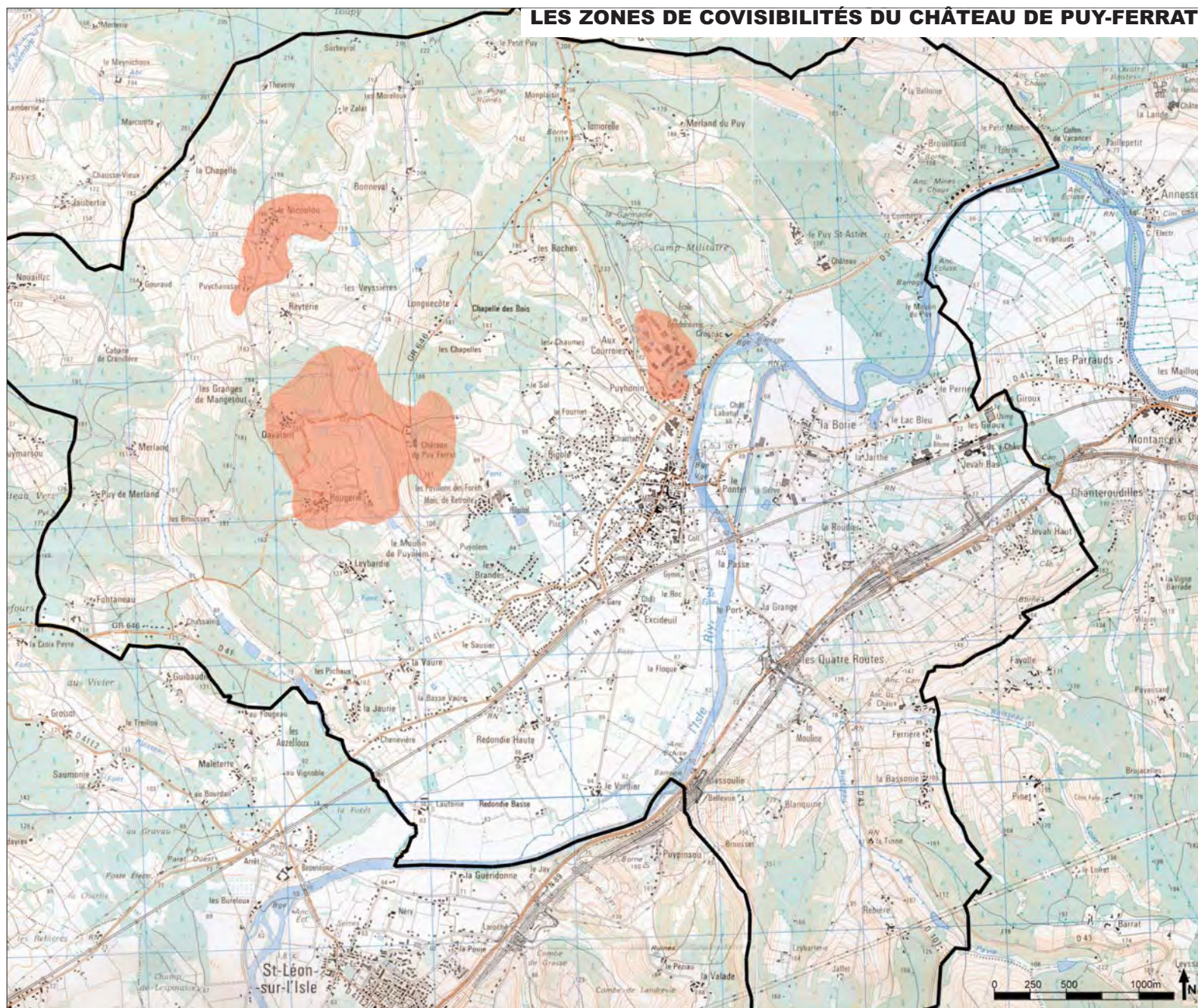
VUE DEPUIS LE CLOCHER



VUE DEPUIS TAMARELLE



LES ZONES DE COVISIBILITÉS DU CHÂTEAU DE PUY-FERRAT

**DEFINITION DE ZONES SENSIBLES :**

A l'ouest : Perspective sur le vallon et le talweg de la vallée de Puyolem jusqu'aux crêtes englobant les hameaux de Davalantet Rougerie dans leur totalité.

Au nord : Vue sur les hauteurs éloignées, covisibilité avec les hameaux de Puychaussat et Le Nicoulou.

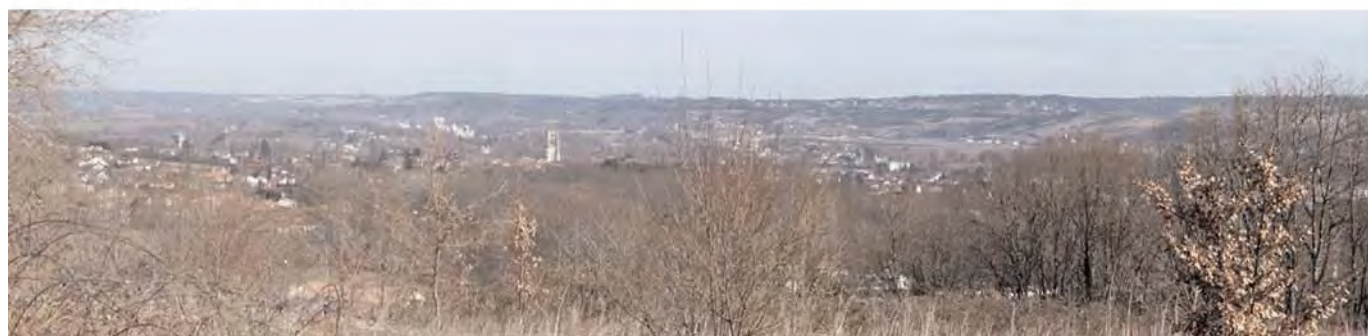
Au sud : Zone boisée englobant l'accès au château avec dans le lointain une vision sur la vallée de L'Isle et sur la ville dans sa globalité.

A l'est : Perspective sur le coteau de Puyonin et sur l'ensemble bâti de l'école de gendarmerie.

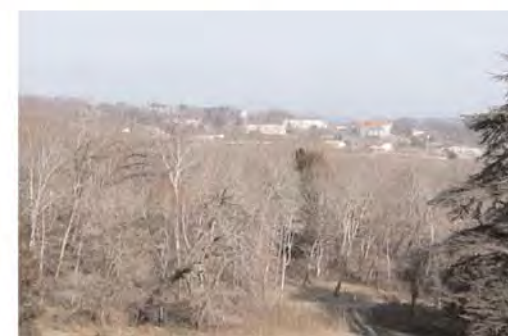
PANORAMAS DEPUIS LE CHÂTEAU DE PUY-FERRAT



VUE SUR VALLON DU PUYOLEM



PERSPECTIVE VERS LA VALLÉE DE L'ISLE ET LA VILLE



PERSPECTIVE VERS ÉCOLE DE GENDARMERIE

LE CHÂTEAU DE PUY-FERRAT VU DEPUIS L'EXTÉRIEUR



VUE DEPUIS ROUGERIE



VUE DEPUIS VALLON DU PEYOLEM



4.2.3 - ENJEUX DE PROTECTION DU PETIT PATIMOINE

Sur l'ensemble du territoire de Saint-Astier sont disséminés des éléments de petit patrimoine dont l'intérêt historique, esthétique ou typique est notable. Il apparaît primordial de conserver et de mettre en valeur ces éléments mobiliers, immobiliers ou naturels afin de faire vivre dans le temps ces marques d'un héritage parfois ancien.

Il s'agit la plupart du temps de murs ou murettes en pierre, de portes anciennes, de puits, de lavoirs, d'arbres isolés, de fours ou encore de monuments religieux...

Leur conservation est donc préconisée sur l'ensemble du territoire et plus encore dans le périmètre de la ZPPAUP.

Calvaire : symbolique religieuse à la croisée de plusieurs routes



Vieux mur en pierre ponctuant le paysage



Four ancien, puits : témoignages concrets d'un passé relativement récent et pourtant révolu. Ces éléments sont à préserver pour permettre une transmission du patrimoine rural.

Des détails architecturaux peuvent être des éléments moteurs pour la mise en valeur d'un ensemble bâti : une porte, un mur, un puit...



Des éléments de végétation peuvent également avoir un impact fort sur leur environnement. Un arbre isolé peut structurer un champs en tant que repère visuel. Il est important de préserver ces composantes du petit patrimoine naturel.



4.2.4 - ENJEUX DE PROTECTION DES PAYSAGES NATURELS

Les paysages de Saint-Astier sont parmi les plus intéressants dans l'ensemble remarquable des paysages de la vallée de l'Isle.

C'est donc un enjeu important pour la commune de réussir à préserver cette qualité paysagère de premier ordre, et la ZPPAUP peut être un outil bien adapté.

Les enjeux de protection des paysages naturels ont été classés en fonction de quatre critères :

- les paysages des coteaux,
- les paysages liés à l'eau,
- les panoramas remarquables,
- la proximité avec des édifices remarquables ou des hameaux intéressants.

Les paysages des coteaux :

Les nombreux coteaux façonnés par les ruisseaux présents sur la commune, offrent des paysages diversifiés et toujours intéressants par le contraste entre les vues panoramiques qu'ils permettent, et les lieux plus refermés, dans les bois ou le long des petits cours d'eau. Un équilibre s'est établi également entre bois, paturages, et zones cultivées.

Les espaces principaux repérés (en jaune sur la carte) regroupent les paysages les plus remarquables. Ils sont de plus desservis par les circuits de randonnées de la commune. Ces zones sont donc amenées à être fréquentées assez régulièrement, et doivent être pérennisées et respectées ; il est notamment important de veiller à la qualité des haies, des clôtures agricoles, des aménagements routiers et de la signalétique.



Ces zones correspondent :

- Au vallon de la Civade,
- Au vallon de Puyolem dominé par le château de Puy-Ferrat,
- Au massif boisé situé derrière Davalant, Rougerie et Leybardie,
- Au vallon de Nouiallac (cette zone n'a pas été intégrée dans le périmètre de la ZPPAUP, l'enjeu paysager étant jugé d'importance secondaire),
- Au vallon de Puyhonin.

Les paysages liés à l'eau :

Le paysage de la vallée de l'Isle, avec ses larges méandres, offre des espaces de très grande qualité.

Il serait intéressant pour la commune de développer des circuits de découverte sur les berges de l'Isle et du canal, et peut-être d'ouvrir à la promenade et d'aménager également quelques prairies, notamment à proximité du bourg.

La zone délimitée (en bleu sur la carte) se situant dans sa totalité dans l'emprise du PPRI, aucune construction ne menace la qualité de ce site.

Maist il est nécessaire de porter une attention particulière :

- sur l'aménagement des rives (ménager des espaces de circulations pédestres sur toute la longueur),
- sur l'entretien et la taille de la ripisilve.
- sur les abords bâtis de ces zones (teintes de façades et masses bâties) qui ne doivent pas venir «polluer» l'espace naturel.



Les panoramas remarquables :

Ces zones (en rouge sur la carte) correspondent grands reliefs (notamment les falaises) faisant face à la vallée de l'Isle ; ce sont des paysages visibles de loin. Ils donnent son cadre à la vallée, et doivent garder leur caractère naturel.

- Le paysage des falaises :

Surplombant l'Isle, ces falaises marquent l'entrée nord de Saint Astier, et offre un paysage pittoresque. Le camp d'entraînement de Crognac, situé sur les crêtes (et à l'intérieur de la falaise) doit en respecter le cadre naturel ; son impact est d'autant plus important qu'il est visible de très loin, et particulièrement du bourg, qu'il domine.

Les masses bâties devront s'intégrer et se fondre au maximum dans le relief; les teintes de façades devront aussi rester discrètes.

- Les coteaux de la rive gauche, au sud de la commune :


Ces coteaux forment l'horizon naturel de la commune au sud, et sont très visibles, tant du bourg que de l'autoroute, qui s'appuie sur leur flanc, dans l'extrême sud-ouest du territoire communal.


Le coteau est assez boisé, et agrémenté de quelques hameaux. Cet ensemble n'a cependant pas été intégré dans le périmètre de la ZPPAUP, la pression urbaine y étant faible, et les règles du PLU ayant été jugées suffisantes pour le préserver.





Les zones naturelles à proximité des édifices remarquables ou des hameaux intéressants :

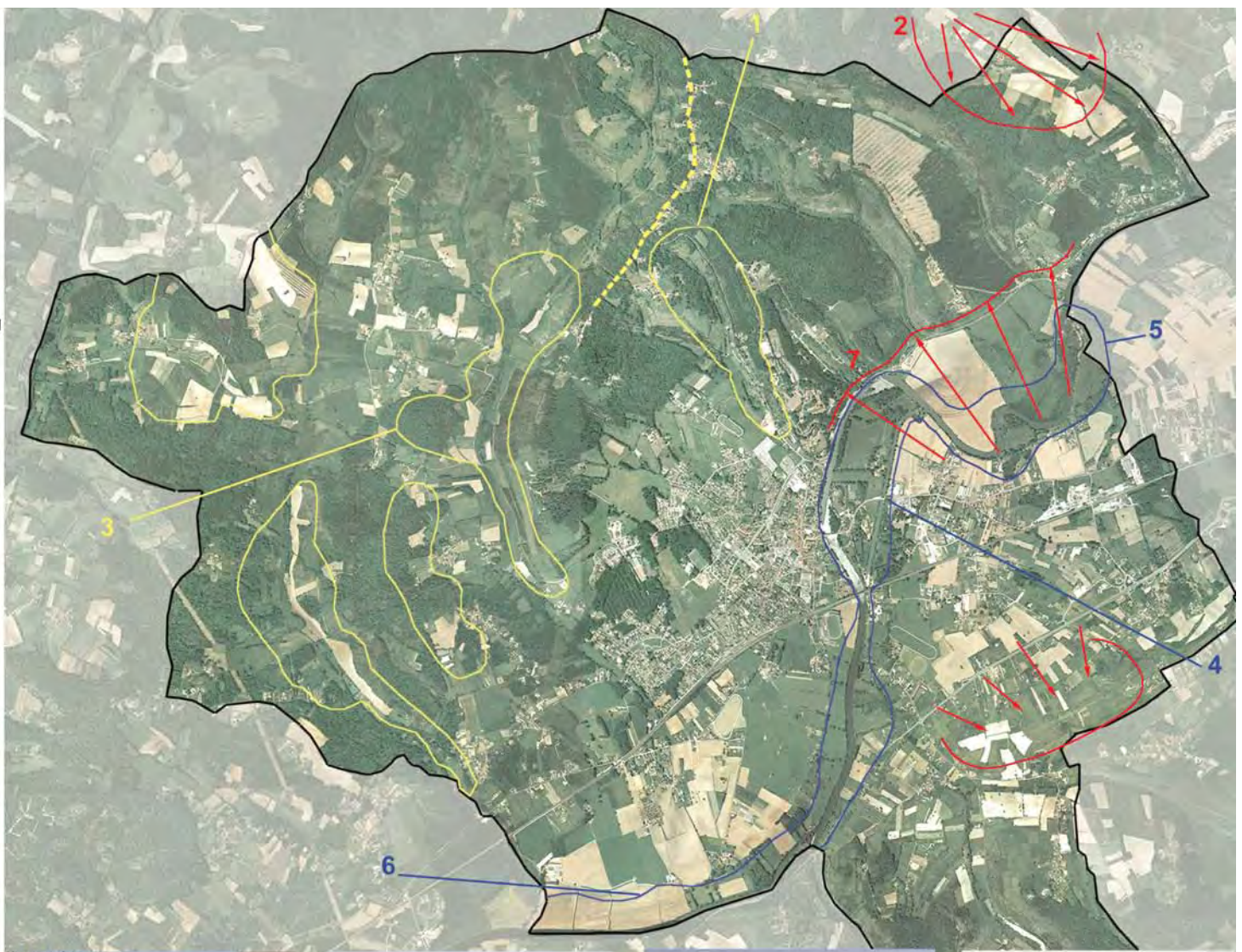
Les secteurs repérés sur la cartes ci-après ont servi à établir le périmètre de la ZPPAUP, mais ils en diffèrent pourtant de façon sensible. En effet comme on l'a vu, certains secteurs jugés moins en péril, n'ont pas été intégrés ; et d'autre part, il a semblé intéressant d'étendre certaines zones naturelles remarquables jusqu'aux abords des édifices et hameaux que la ZPPAUP souhaite protéger pour leur architecture. Ainsi les ensembles protégés acquièrent davantage de cohérence.

 Paysages de grande qualité liés à la découverte du territoire (GR6 et chemins de randonnées)

 Itinéraire du GR6 à requalifier

 Paysages liés à l'eau (pouvant créer un nouveau circuit de promenade)

 Panoramas globaux remarquables





Faible visibilité des ruisseaux :

Les ruisseaux sont peu perceptibles : leurs ripisylves sont très peu marquées et la végétation y est peu diversifiée. Elles ont généralement disparu, se fondant dans des boisements de peupliers, ou se limitent à des séries de buissons qui envahissent le lit du ruisseau.



Des points de vues panoramiques

Les lignes de crêtes offrent souvent de belles perspectives sur les vallées et reliefs avoisinants. Elles sont souvent l'occasion dans changement de végétation : un versant est occupé par des conifères tandis que le versant opposé accueille majoritairement des feuillus.



L'agriculture : élément structurant

Les espaces agricoles occupent une grande partie de la plaine et des coteaux. En plaine, il s'agit généralement de champs de grande superficie dédiés à la culture céréalière. Les coteaux sont également occupés, en alternance avec bois et prairies, par des terres agricoles où les reliquats d'une occupation bocagère sont fréquents et rythment le paysage.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE SAINT-ASTIER
24 110

Z.P.P.A.U.P.
ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

LES GRANDS TRAIT DU PAYSAGE DE LA ZPPAUP
(Relief et Occupation du sol)

Ech: 1 / 30000 Mai 2007

	Altitude inférieure à 100 mètres
	Altitude entre 100 et 150 mètres
	Altitude supérieure à 150 mètres
	Terres agricoles
	Boisements à feuillus dominants
	Boisements à conifères dominants
	Peupleraie / Landes
	Bourg
	Ligne de crête

EREWIN
05 57 02 24 00 - 05 57 02 24 01
15, rue Pasteur - 24 000 LA GARDIOLLE - Tél. 05 57 02 10 10 - Fax 05 57 74 58 89
Email: erewin@erewin.fr



Des paysages anthropiques

De nombreux espaces boisés sont artificiels et liés à la sylviculture. Ils se présentent sous forme de boisement souvent denses et d'étendue limitée. Il s'agit généralement de résineux ou, en milieu humide, de peupleraies.



Des falaises imposantes

Un linéaire de falaises structure les berges de l'Isle à l'est de la commune. Leurs silhouettes imposantes accompagnent le tracé viaire et les méandres de la rivière.



La rivière : élément structurant de la vallée

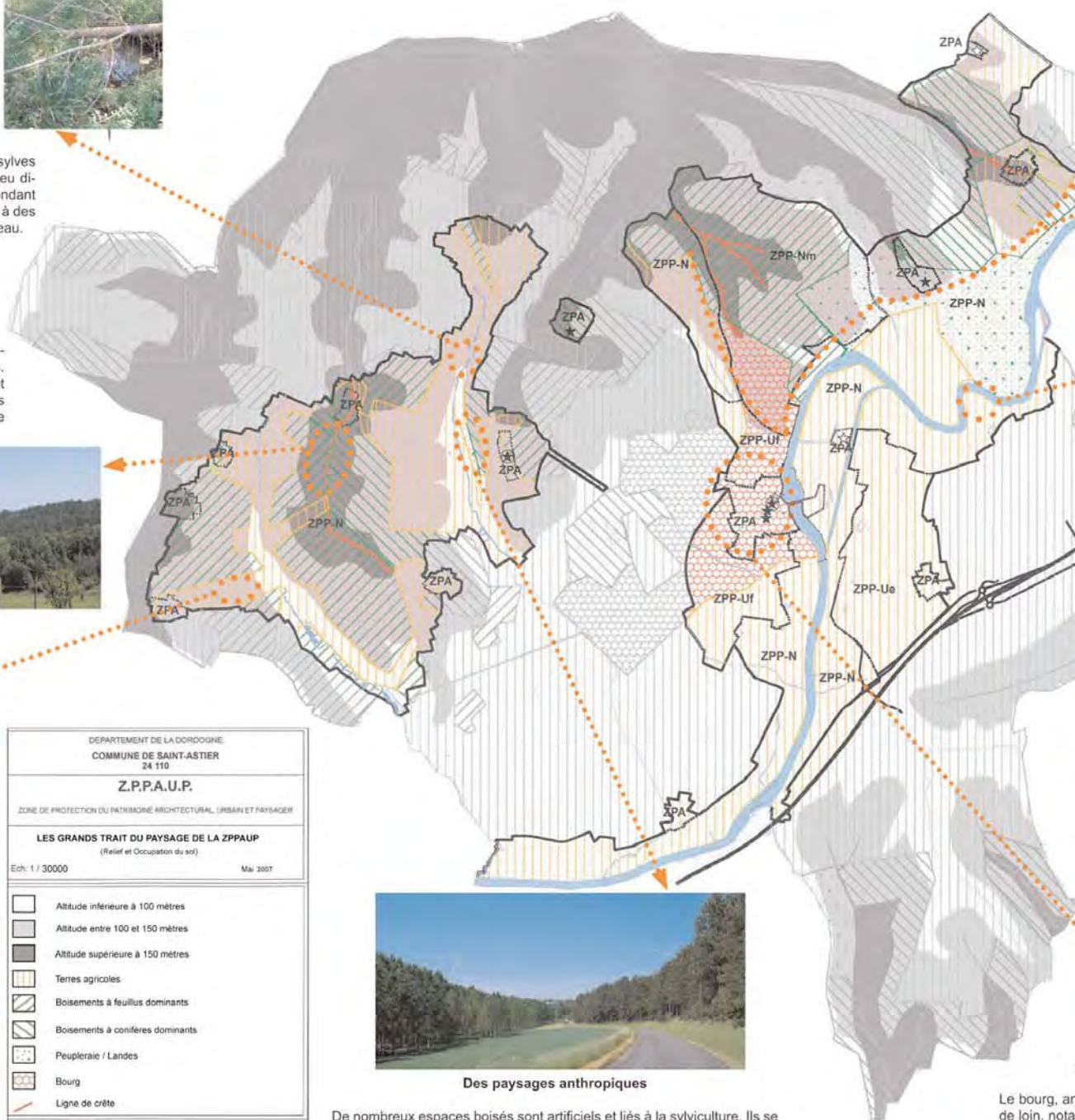
La ripisylve est peu épaisse mais régulière. Au-delà de la ripisylve, les rives de l'Isle sont, en règle générale, occupées par des espaces agricoles, des prairies ou bien des boisements.

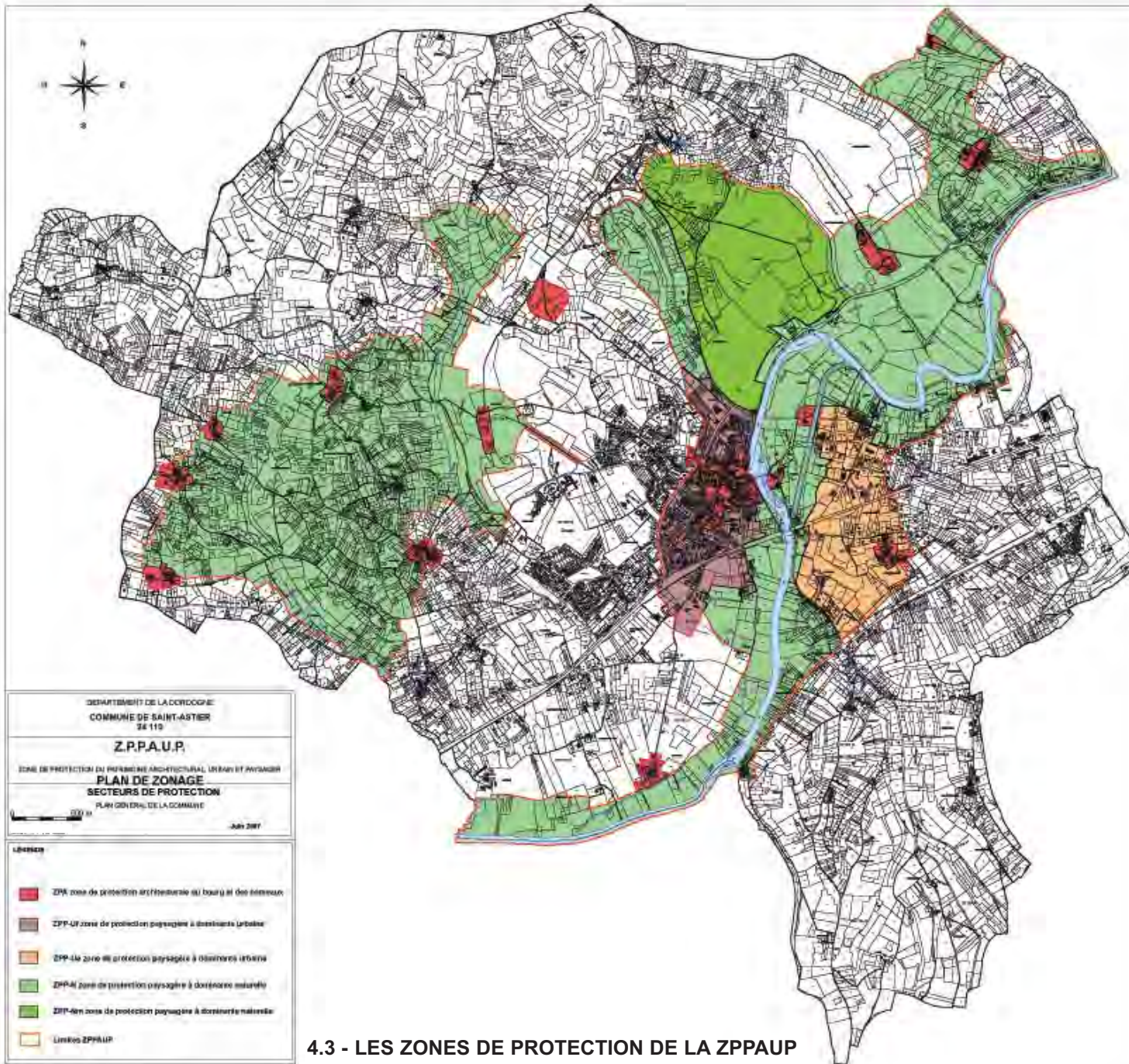


Un espace urbanisé marquant le paysage



Le bourg, ancien et dense, surplombe la vallée de l'Isle. Etant visible de loin, notamment par son clocher, il est une composante à part entière du paysage. Une petite agriculture maraîchère permet de faire la transition entre le secteur urbanisé et les grands espaces agricoles.





DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
 COMMUNE DE SAINT-ASTIER
 24 112
Z.P.P.A.U.P.
 ZONE DE PROTECTION DU PAYSAGE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
PLAN DE ZONAGE
 SECTEURS DE PROTECTION
 PLAN GÉNÉRAL DE LA COMMUNE
 Juin 2007

- Légende**
- ZPA zone de protection architecturale du bâti et des sites
 - ZPP-Uf zone de protection paysagère à dominante urbaine
 - ZPP-Ua zone de protection paysagère à dominante urbaine
 - ZPP-Af zone de protection paysagère à dominante naturelle
 - ZPP-An zone de protection paysagère à dominante naturelle
 - Limites ZPPAUP

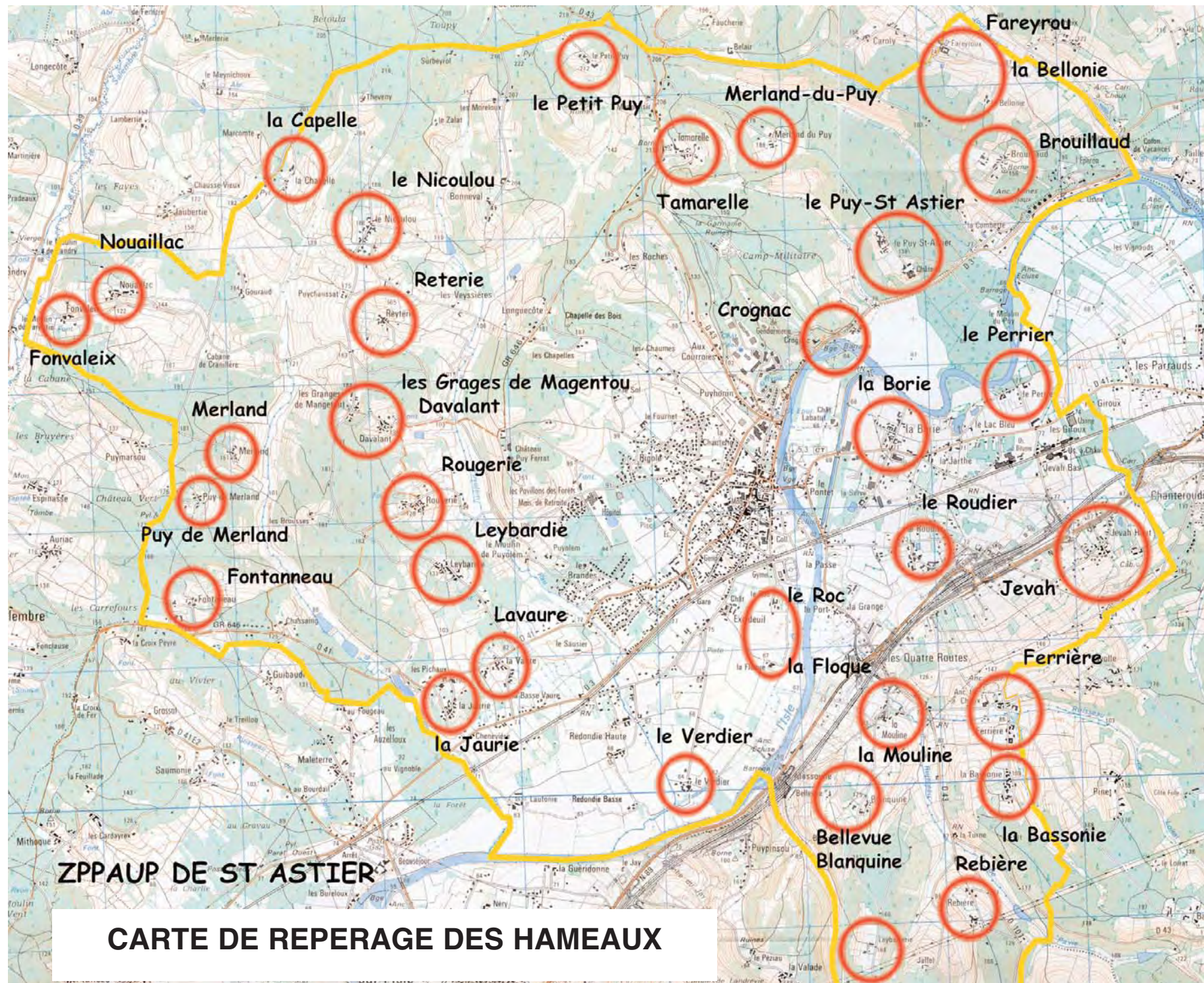
EREWHIN
 Espace d'Architecture et d'Urbanisme
 7 rue Fauriol - 24000 BERGERAC - Tél. 05 53 21 46 46 - Fax 05 53 21 46 46
 Email: erewhin@erewhin.fr

4.3 - LES ZONES DE PROTECTION DE LA ZPPAUP



5 - ANNEXES

- Inventaire et repérage du patrimoine dans les hameaux de la commune



CARTE DE REPERAGE DES HAMEAUX

 <p>EREWTHON ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE G. CHAMBERON & A. VAN DER ELST 47, rue Fatonza LIBOURNE 33 500 Tel 05 57 51 82 10 Fax 05 57 54 82 09</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Blanquine - Bellevue



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



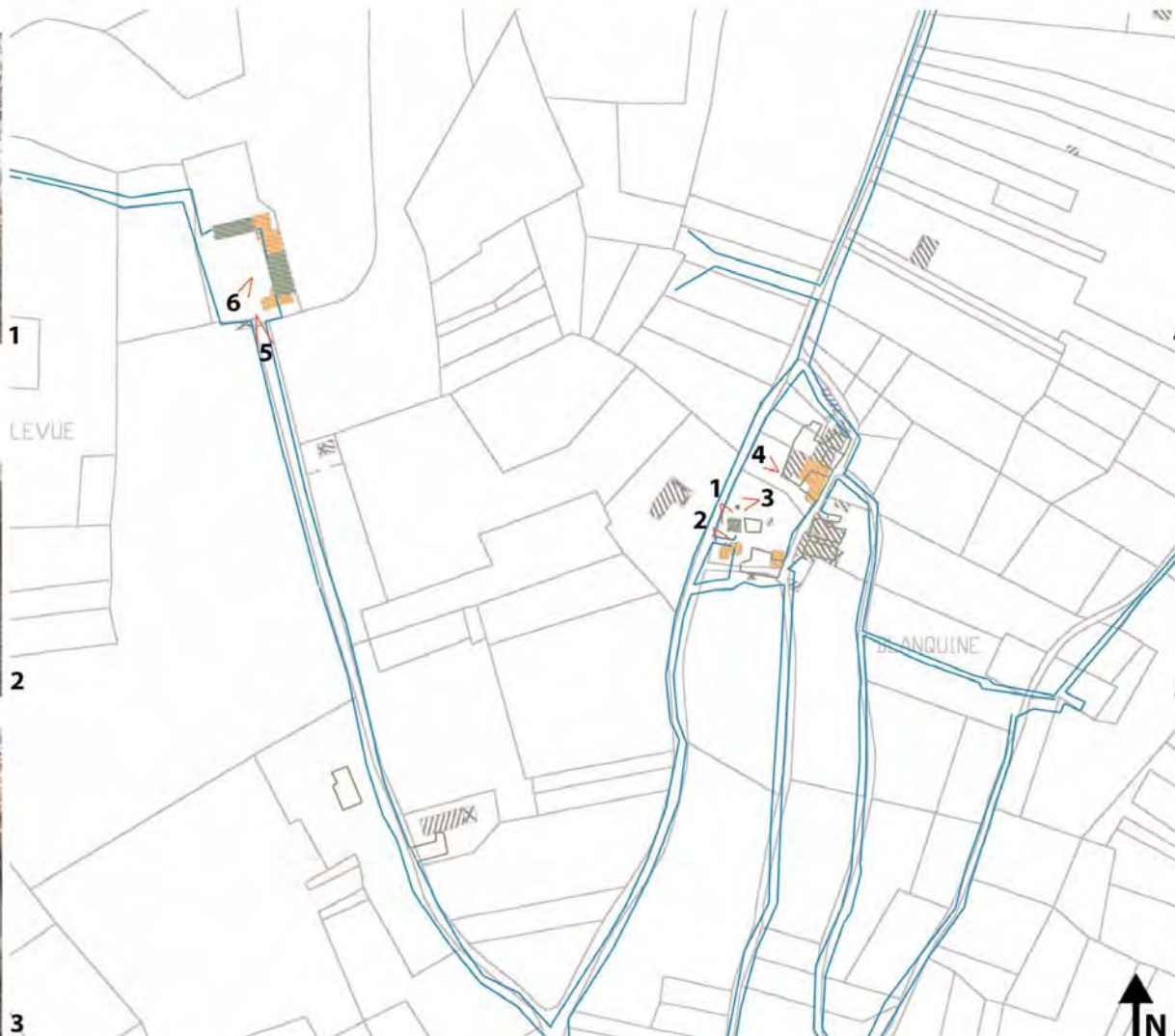
1



2



3



4



5



6

 <p>EREWHON ARCHITECTURE URBAINES PAYSAGE G. CHAMBON & A. VAN DER ELST 17, rue Fournelle 13008 Tél : 04 91 57 91 92 93 - Fax : 04 91 57 24 35 99</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

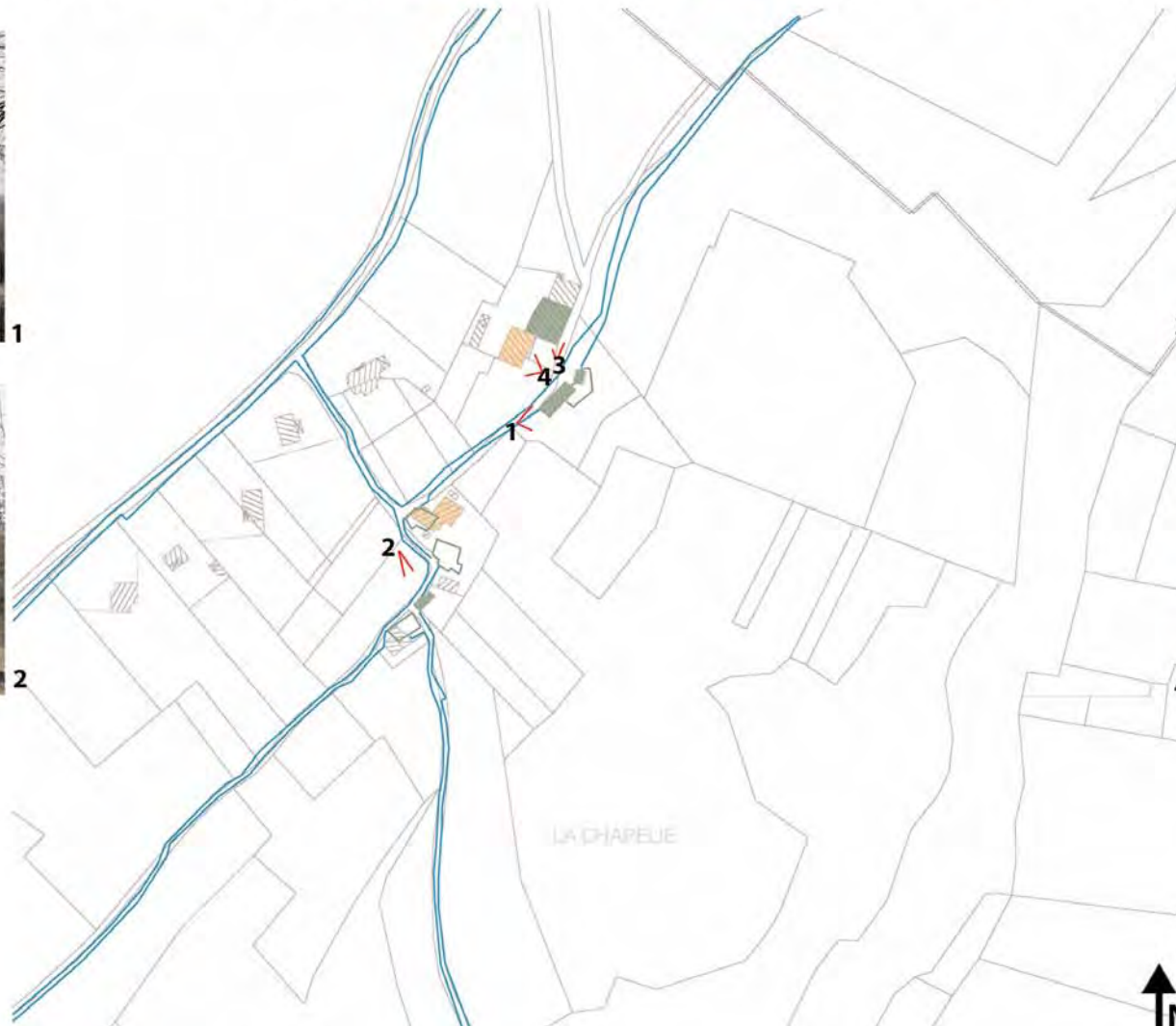
La Chapelie



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



 ARCHITECTURE URBAINNE PAYSAGE G. CHAMBERON & A. VAN DER ELST architectes (snc) - urbanistes (snc) 17, rue Fauroux LIBOURNE 33 506 tél 05 57 57 62 50 - fax 05 57 74 39 89	Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER
	Decembre 2003
Repérage historique dans les hameaux	

Crognac



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2

3



 <p>EREW HON</p> <p>ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE G. CHAMOND & A. VAN DER ELST architectes epig - urbanistes d'élit</p> <p>17, rue Fontaine LIBOURNE 33 500 tél 03 57 51 82 10 fax 03 57 74 15 09</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Davalant - Granges Mangetout ouest



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



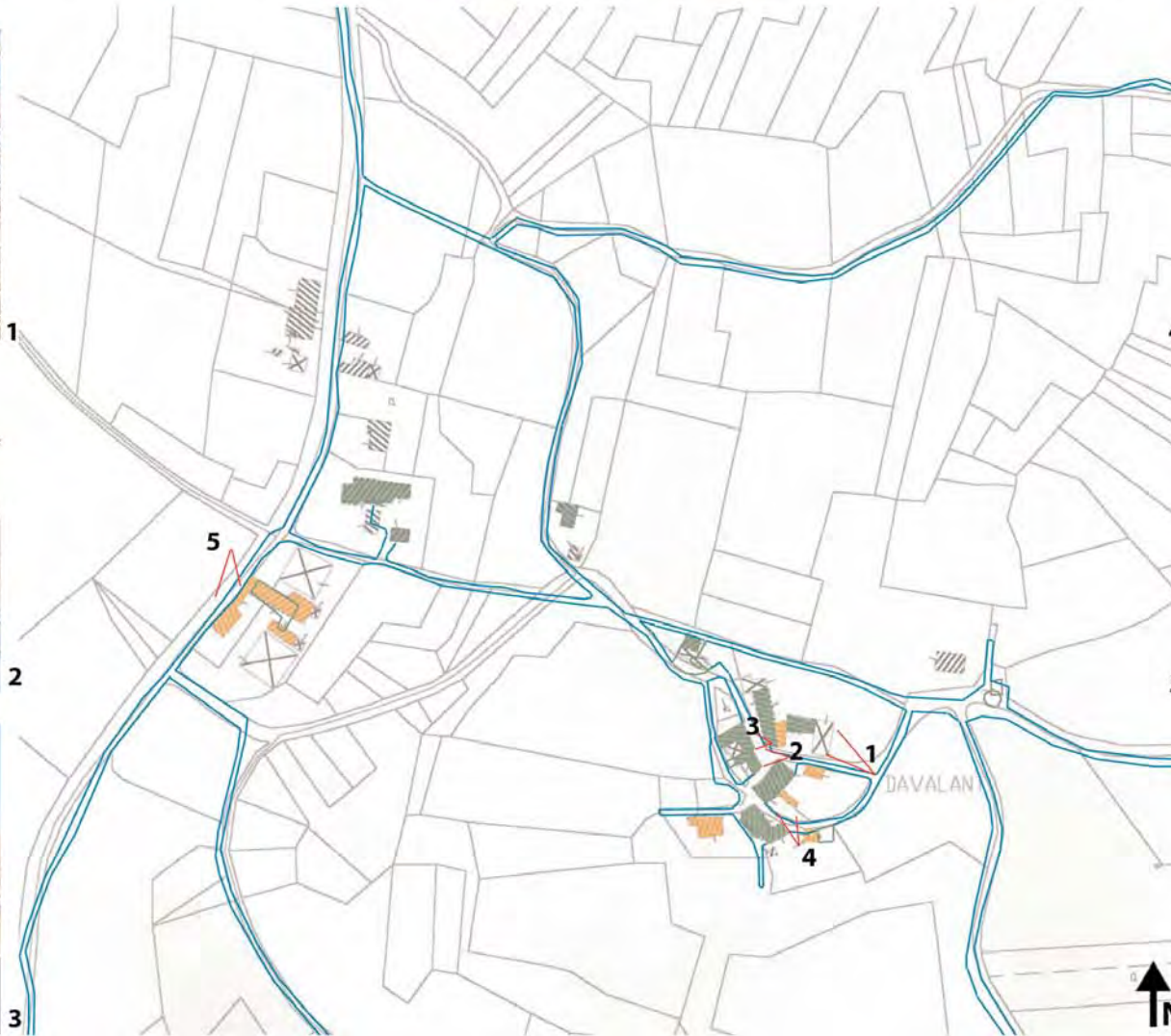
1



2



3



4



5






 <p>EREWHON ARCHITECTURE URBAINES PAYSAGE G. CHAMBERON & A. VAN DER ELST 17, rue FAYREROU - 42000 SAINT-ASTIER 04 77 57 81 82 83 - Fax 04 77 24 33 99</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Fayrerou - La Bellonie



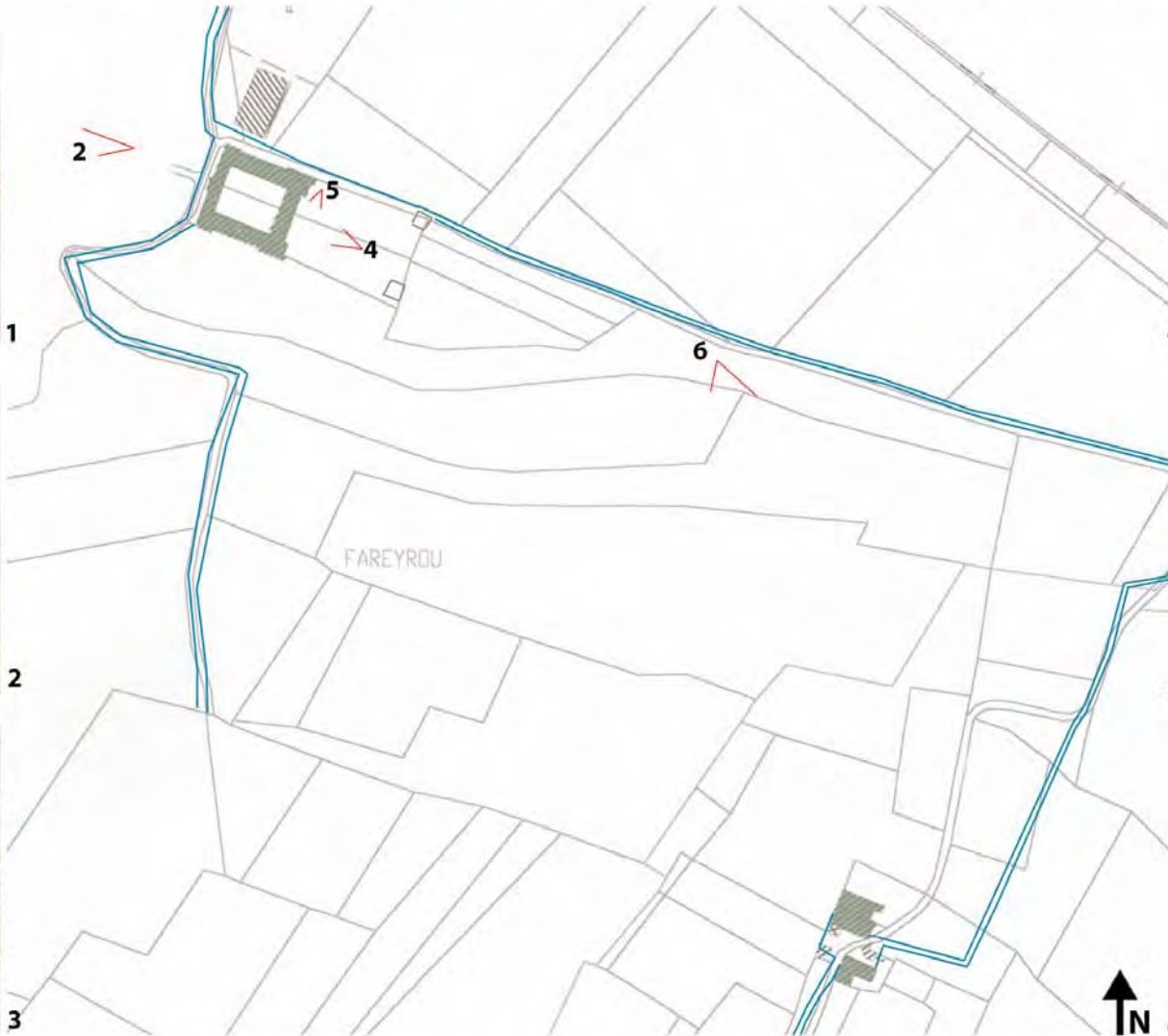
Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

-  Bati figurant sur le cadastre de 1808
-  Traces du bati de 1808 disparu depuis
-  Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
-  Bati 19ème siècle encore présent
-  Bati construit après le 19ème siècle



1



2

FAREYROU

4

6

4

5



2



3



	Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER
	Decembre 2003
Repérage historique dans les hameaux	

Fonvaleix



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2



3



4



5

Présence d'encadrements de fenêtre du 16ème

EREWHON

**Z.P.P.A.U.P.
St. ASTIER**

ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
G. CHABNON & A. VAN DER ELST
architectes urbains - urbanistes - paysagistes
17, rue Fauriolat LÉOULÈNE 25 000
tél 03 81 57 21 02 10 - fax 03 81 74 10 09

Decembre 2003

Repérage historique dans les hameaux

Jevah haut



Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



EREWHON

**Z.P.P.A.U.P.
St. ASTIER**

ARCHITECTURE URBAINNE PAYSAGE
G. CHAMBOU & A. VAN DER ELST
17, rue Fernand LEBLANC 33 104
05 57 37 82 10 - Fax 05 57 34 32 99

Decembre 2003

Repérage historique dans les hameaux

La Borie



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2



3



4



5



6



EREWHON

**Z.P.P.A.U.P.
St. ASTIER**

ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
G. CHABRON & A. VAN DER ELST
architectes 1919 - urbanistes depuis
17, rue Fournier - LYON 3^e - Tél. 03 78 74 38 09

Decembre 2003

Repérage historique dans les hameaux

La Jaurie



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



 <p>ARCHITECTURE URBAINE PAYSAGE G. CHAMON & A. VAN DER ELST architectes d'art et d'urbanisme 17, rue Faronne LA MOULINE 33 506 tél 03 57 51 62 19 - fax 03 57 74 10 00</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

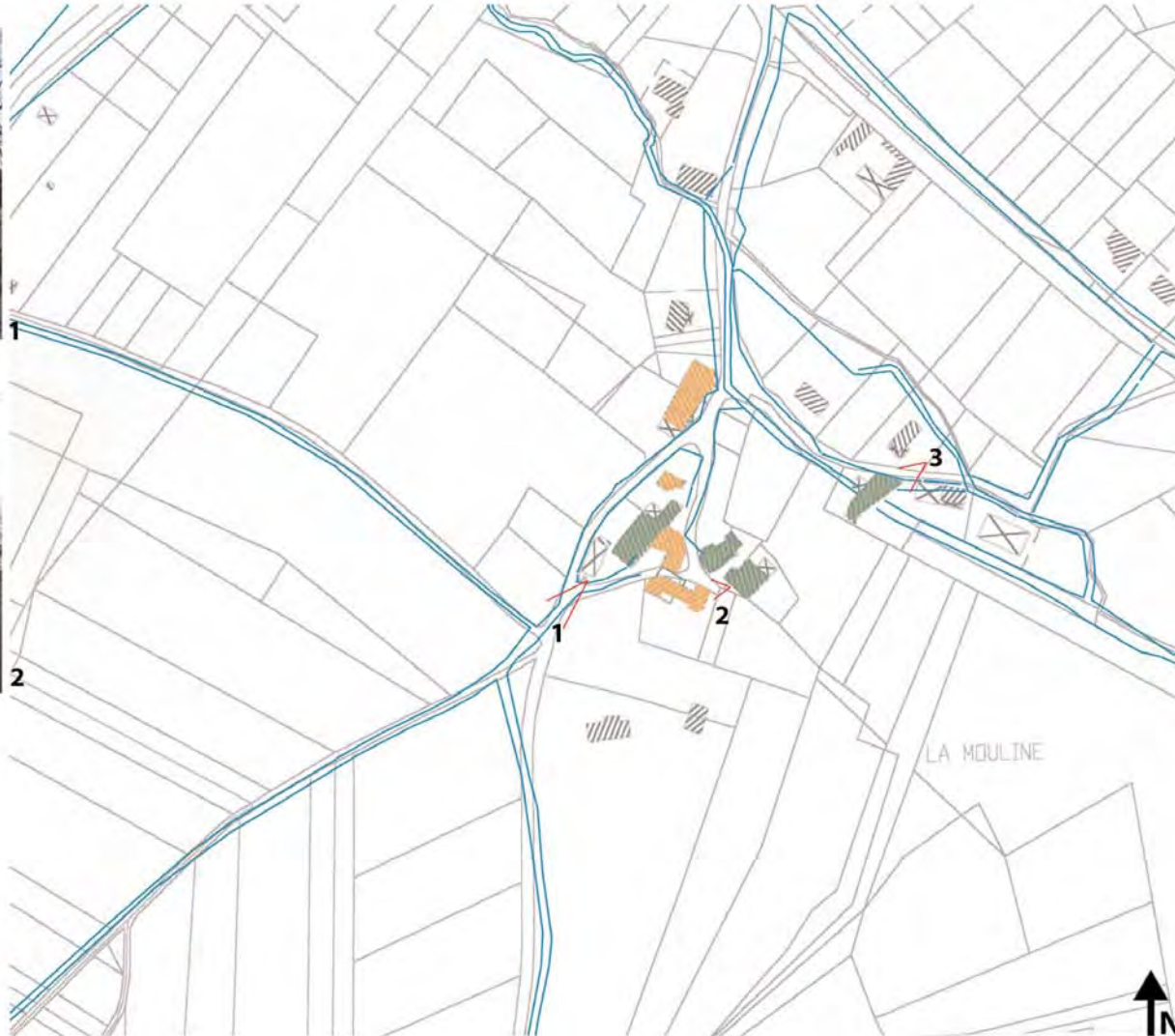
La Mouline



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle








 ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE G. CHAMBRON & A. VAN DER ELST 17, rue Fontaine LIBOURNE 33 500 Tél 03 57 52 70 - Fax 03 57 74 39 99	Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER
	Decembre 2003
Repérage historique dans les hameaux	

La Vaure



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

-  Bati figurant sur le cadastre de 1808
-  Traces du bati de 1808 disparu depuis
-  Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
-  Bati 19ème siècle encore présent
-  Bati construit après le 19ème siècle



5



 <p>ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE G. CHAMBON & A. VAN DER ELST architectes d'art 17, rue Fauriol LEBOLINE 33 500 Tel 01 57 51 62 10 - Fax 01 57 74 33 09</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Le Nicoulou



Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



Ancien four



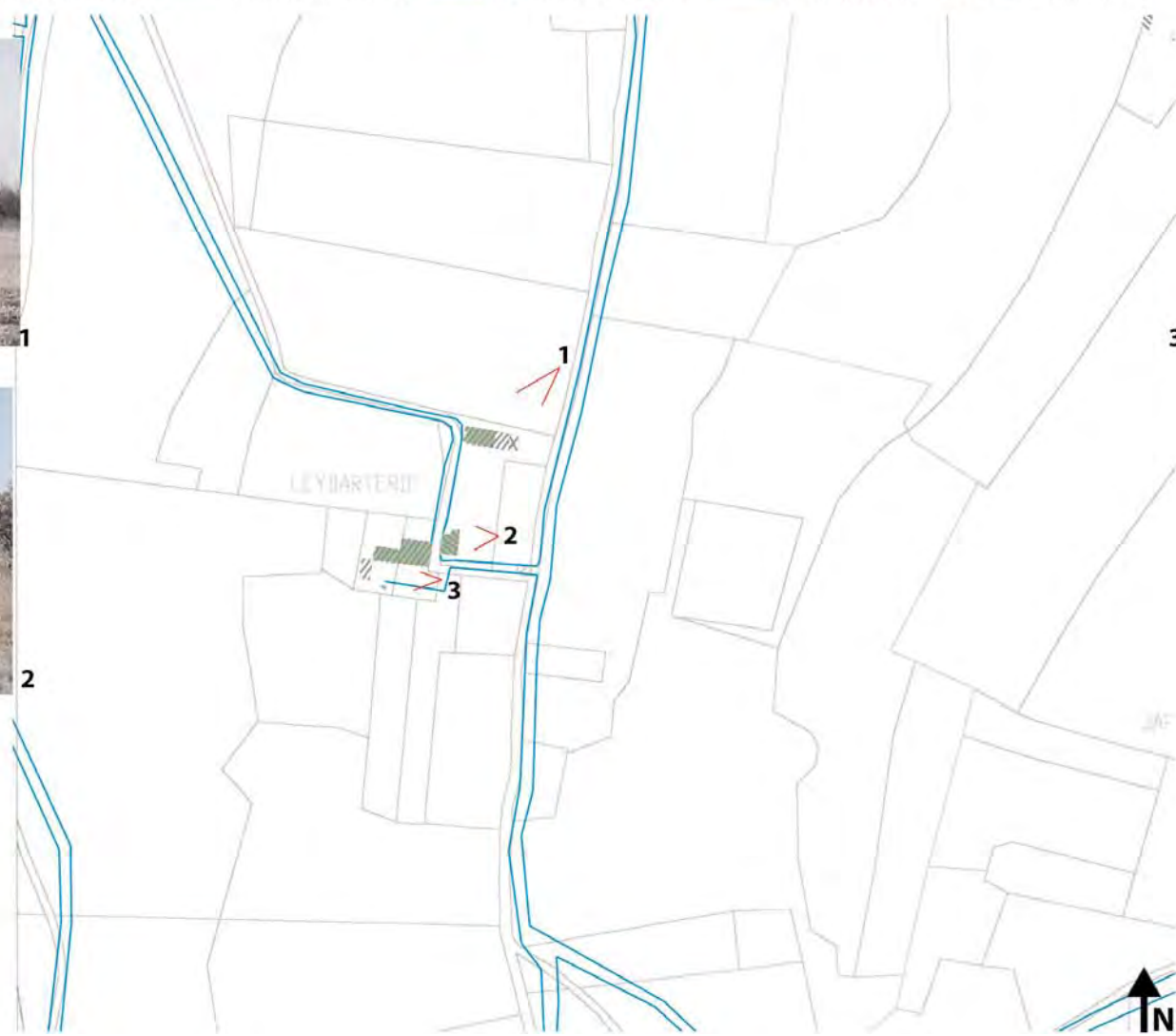
 <p>EREWHON ARCHITECTURE URBAINNE PAYSAGE G. CHABOCH & A. VAN DER ELST architectes (s.g.) - urbanistes (s.g.) 47, rue Fauroux LIBOURNE 33 500 tél 05 57 51 52 10 - fax 05 57 74 32 00</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Leybarterie



Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



EREWHON

**Z.P.P.A.U.P.
St. ASTIER**

ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
G. CHAMBRON & A. VAN DER ELDST
architectes urbains - urbanistes d'usage
17, rue FERRAZZI LIBOLAIRE 23 046
tel 03 57 51 82 10 - fax 03 57 74 32 89

Decembre 2003

Repérage historique dans les hameaux

Merland du Puy



Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle

Merland du Puy

1

2

3

4

5

6

N

Situation dans la commune

 <p>EREWHON ARCHITECTURE URBAINNE PAYSAGE G. CHABRON & A. VAN DER ELST architectes d'art - architectes d'interior 17, rue Cassagne LIBOURNE 33 500 Tel 05 57 51 62 50 - Fax 05 57 74 15 99</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Nouaillac



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2



3



4



4



5



6



 <p>EREWTHON ARCHITECTURE URBAINES PAYSAGE G. CHAMBERON & A. VAN DER KIEST 17, rue FERRAZZINI - LIBOURNE 33500 Tél: 05 57 21 52 10 - Fax: 05 57 74 10 09</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Petit Puy



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2

 <p>ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE D. CHAMIGNON & A. VAN DER ELST architectes (snc) - urbanistes (snc) 17, rue Fournier LIBOURNE 33 506 tel 05 57 51 52 03 - fax 05 57 24 10 99</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Le Perrier



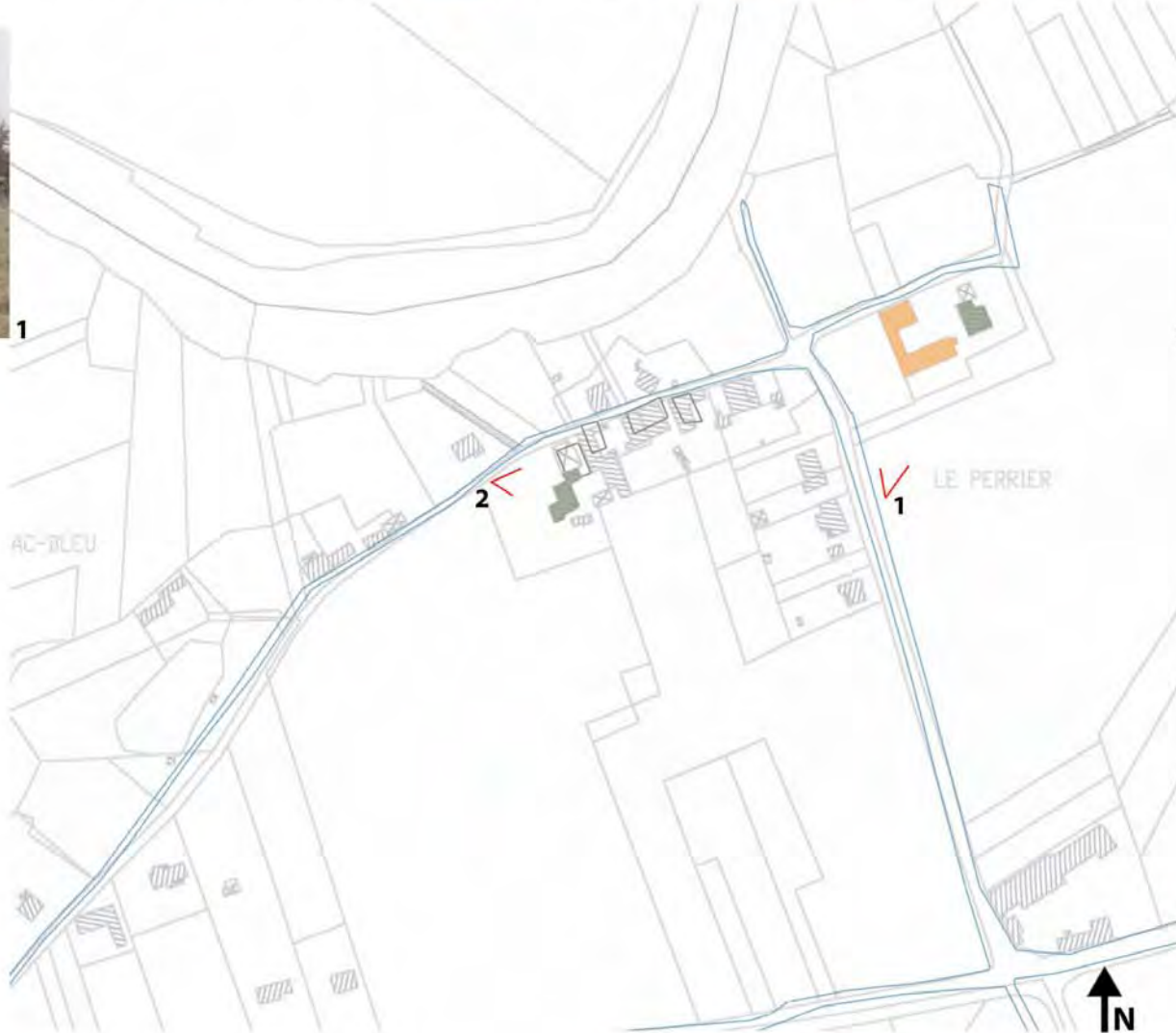
Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2








 <p>EREWON ARCHITECTURE URBAINNE PAYSANNE G. CHARDON & A. VAN DER ELST architectes d'eq. - urbanistes d'iso 17, rue Fauriolle LIBOURNE 33 806 tél 03 57 51 52 59 - fax 03 57 74 51 09</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

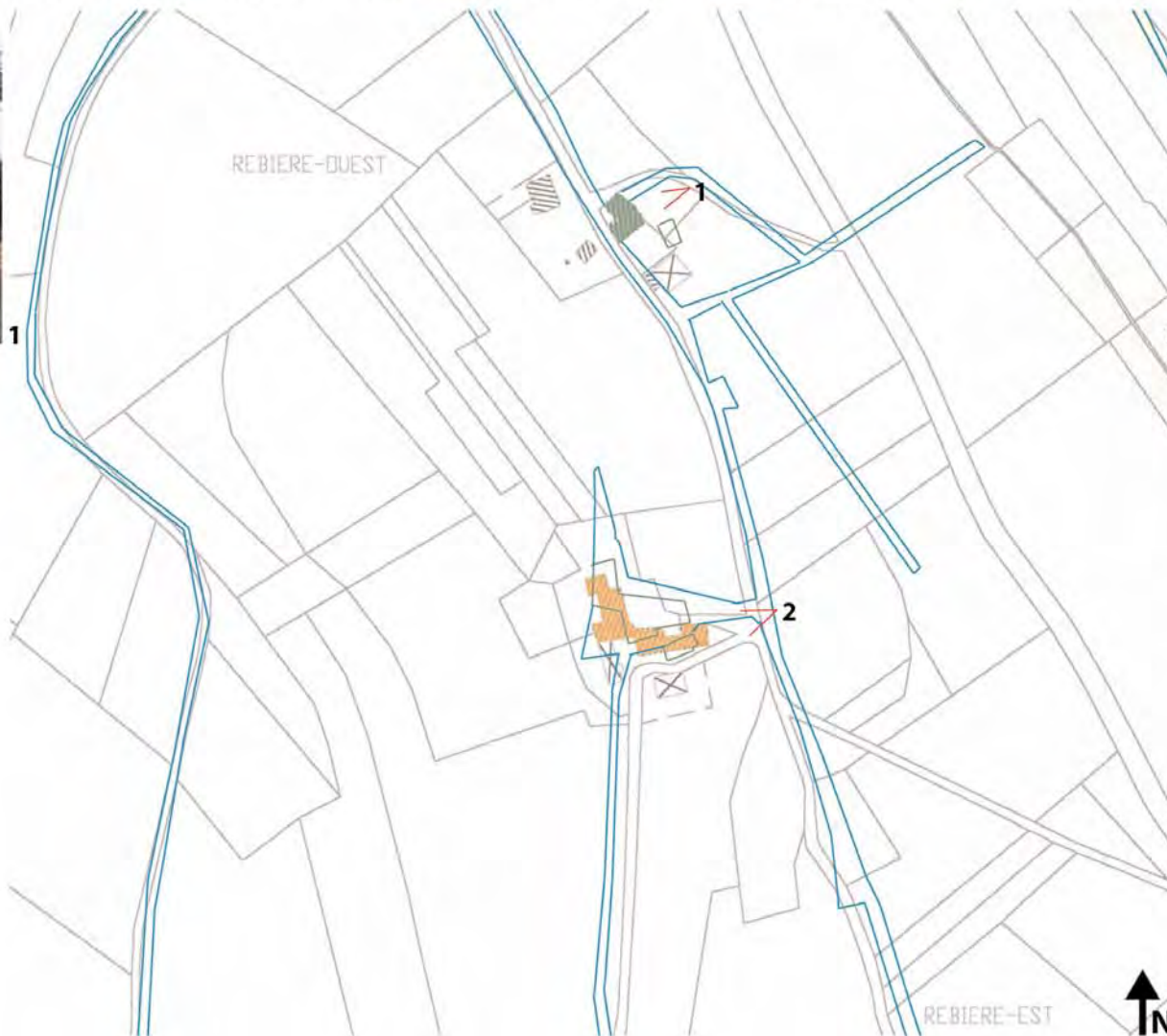
Rébière



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

-  Bati figurant sur le cadastre de 1808
-  Traces du bati de 1808 disparu depuis
-  Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
-  Bati 19ème siècle encore présent
-  Bati construit après le 19ème siècle



EREWHON

**Z.P.P.A.U.P.
St. ASTIER**

ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
G. CHAMBON & A. VAN DER ELST
architectes urbains - urbanistes d'insertion
17, rue Fatonneze LEBOURNE 33 506
tél 05 57 51 62 10 - fax 05 57 74 10 89

Decembre 2003

Repérage historique dans les hameaux

Reyterie



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2



3



4

EREWHON

**Z.P.P.A.U.P.
St. ASTIER**

ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
G. CHABRON & A. VAN DER ELST
architectes d'art - urbanistes d'espace
17, rue Fournier LIBOURNE 33 600
tél 03 57 51 52 10 - fax 03 57 74 10 09

Decembre 2003

Repérage historique dans les hameaux

Le Roc - La Floque



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

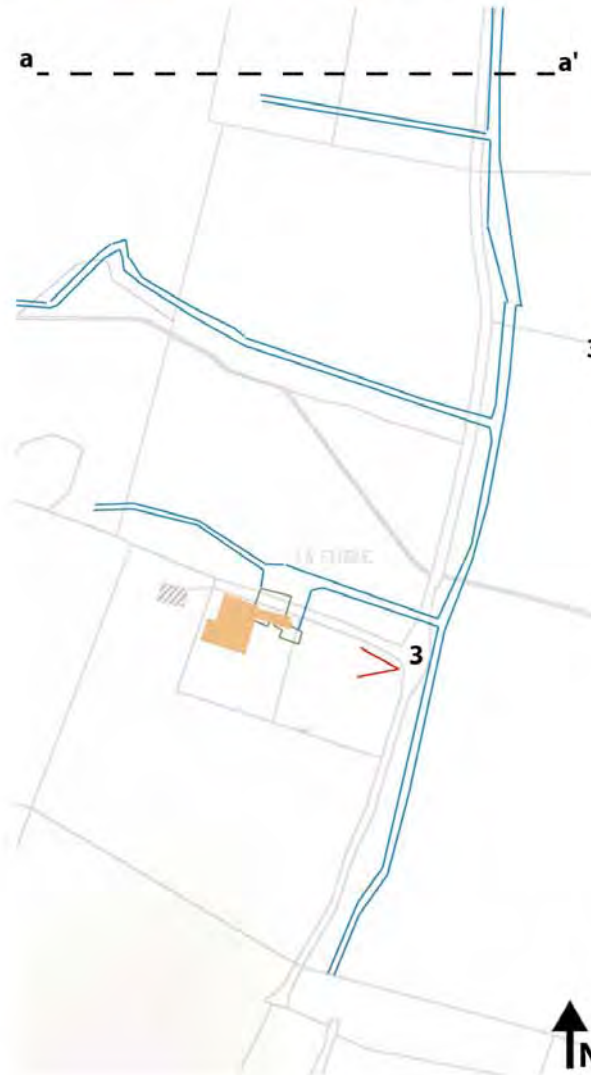
- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2



3






 <p>EREWHON ARCHITECTURE URBAINNE PAYSAGE G. CHAMBRON & A. VAN DER ELST architectes urbains - urbanistes paysagistes 17, rue Fournière - LIBOURNE 33 504 tél 05 57 51 52 19 - fax 05 57 74 10 89</p>	<p>Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER</p>
	<p>Decembre 2003</p>
<p>Repérage historique dans les hameaux</p>	

Rougerie



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

 Bati figurant sur le cadastre de 1808	 Traces du bati de 1808 disparu depuis	 Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808	 Bati 19ème siècle encore présent	 Bati construit après le 19ème siècle
---	---	--	--	--



	Z.P.P.A.U.P. St. ASTIER
	Decembre 2003
Repérage historique dans les hameaux	

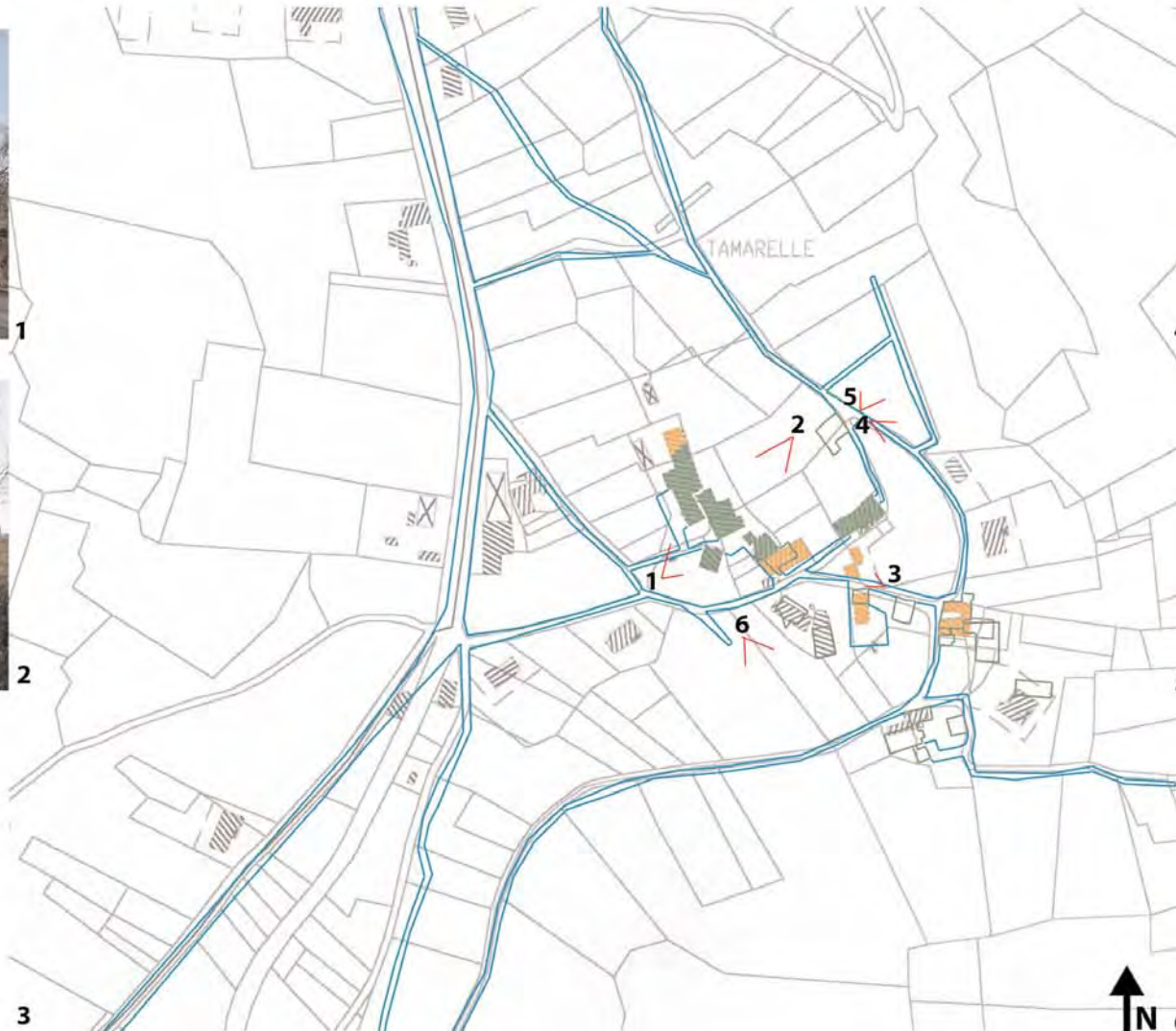
Tamarelle



Situation dans la commune

Cadastre Ech. 1/2500

- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



1



2



3



4



5



6



Cadastre Ech. 1/2500



Ferriere

Petit hameau constitué d'un patrimoine rural (habitations), bourgeois (demeure) et industriel (anciennes usines à chaux).

Situé en bas de coteau dans le vallon du ruisseau de Loirat, proche de la nationale 89 et de la future autoroute, il jouxte une ancienne carrière à ciel ouvert.

Il existe un enjeu en terme de patrimoine bâti, la quasi totalité des habitations étant du XIXe siècle voire antérieures, et dans un bon état de conservation.

Présence d'une très belle demeure bourgeoise ancienne, visible depuis la route, qui présente des traces du XVIe siècle, notamment des encadrements de fenêtres.



- Bati figurant sur le cadastre de 1808
- Traces du bati de 1808 disparu depuis
- Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
- Bati 19ème siècle encore présent
- Bati construit après le 19ème siècle



Cadastre Ech. 1/2500



La Bassonie

Situé sur la ligne de crête du coteau, en limite de commune, La Bassonie se finit en impasse sur le coteau.

Hameau traditionnel assez important, relativement bien conservé mais nécessitant tout de même une attention particulière sur certaines bâtisses antérieures au XIXe siècle, qui sont en cours de dégradation.

L'enjeu paysager n'est pas négligeable, de par la position de vis-à-vis avec les coteaux voisins.

-  Bati figurant sur le cadastre de 1808
-  Traces du bati de 1808 disparu depuis
-  Tracés des axes figurant sur le cadastre de 1808
-  Bati 19ème siècle encore présent
-  Bati construit après le 19ème siècle

